

# CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

## 2<sup>e</sup> Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1962-1963

COMPTE RENDU INTEGRAL — 32<sup>e</sup> SEANCE

2<sup>e</sup> Séance du Samedi 19 Janvier 1963.

### SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1963 (2<sup>e</sup> partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1237).

Articles 12 à 29 et états B et C (suite).

Education nationale (suite).

MM. Gilbert Faure, André Rey, Catry, Dupuy, Deniau, Boscher, Didier, Denis, Mile Dienesch, MM. Billères, Darchicourt, Roussetot, Comte-Offenbach, Lathière, Peretti, Séramy, Fajon, Nilès, Bord, Hostier.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 1261).

PRESIDENCE DE M. RAYMOND SCHMITTLEIN,

vice-président.

La séance est ouverte à quatorze heures et demie.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

### LOI DE FINANCES POUR 1963 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des crédits du ministère de l'éducation nationale et a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

[Articles 12 à 19 (suite).]

### EDUCATION NATIONALE (Suite.)

M. le président. Ce matin, l'Assemblée a continué l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale et a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

Je rappelle les chiffres des états B et C :

### ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils.

(Mesures nouvelles.)

« Titre III : + 379.171.290 francs ;

« Titre IV : + 80.806.068 francs. »

### ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils.

(Mesures nouvelles.)

Titre V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisation de programme, 1.453.090.000 francs ;

« Crédit de paiement, 375.070.000 francs. »

Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisation de programme, 1.194.210.000 francs ;

« Crédit de paiement, 154.390.000 francs. »

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement, 2 heures 15 minutes ;

Groupe de l'U. N. R.-U. D. T., 1 heure 40 minutes ;

Groupe communiste, 25 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique, 25 minutes ;

Groupe des républicains indépendants, 15 minutes ;

Isolés, 10 minutes.

Les commissions et les groupes socialiste et du centre démocratique ont épuisé leur temps de parole.

Pour éviter une séance de nuit, je demande à chacun des inscrits dans la discussion de s'en tenir strictement au temps de parole fixé.

J'avertirai donc les orateurs dès que le temps de parole prescrit sera épuisé.

La parole est à M. Gilbert Faure.

M. Gilbert Faure. Mesdames, messieurs, à l'occasion de la discussion des crédits du ministère de l'éducation nationale, je voudrais souligner la grande détresse de l'enseignement technique en France et examiner quelques-uns de ses problèmes.

De plus en plus, notre époque est celle de la révolution industrielle où seule semblent compter la technique, la vitesse et les grandes découvertes scientifiques.

Le monde moderne est de plus en plus orienté vers l'industrialisation et, par voie de conséquence, vers le machinisme.

Où, qu'elles soient métallurgiques, mécaniques, chimiques, textiles ou agricoles, qu'elles s'intéressent à l'extraction du minerai, du charbon ou du pétrole, qu'elles soient du domaine du bâtiment, de l'électricité ou de l'électronique, toutes les grandes industries ont besoin chaque jour d'un personnel capable de suivre l'évolution scientifique et de techniciens aptes à comprendre le travail des ingénieurs.

Un des premiers rôles de l'Etat serait donc d'aider à la formation et à la promotion des futurs techniciens.

Cette formation devrait même être toujours plus complète, plus étendue, plus spécialisée, car c'est d'elle que dépend l'avenir de la nation.

Malheureusement, cet avenir paraît actuellement bien compromis car, cette année encore, l'enseignement technique reste le parent le plus pauvre de la famille peu fortunée de l'éducation nationale.

Malgré ce préjugé défavorable, les parents soucieux de préparer l'avenir de leurs enfants orientent de plus en plus ces derniers vers l'enseignement technique.

Il y a cette année 238.500 inscrits dans les lycées techniques, soit une augmentation de 36.000 élèves.

Les collèges d'enseignement technique comptent 251.000 élèves, soit 40.000 de plus que l'an dernier.

Il est d'ailleurs à noter à ce sujet que l'analyse statistique s'avère très difficile à cause de la suppression des classes de quatrième technique.

Cependant, au niveau de la classe de seconde, l'effectif a augmenté de près de 28 p. 100 puisqu'il est passé de 19.200 à 24.755. Cette année, cette augmentation a pu être partiellement absorbée par le délestage d'un certain nombre de classes de quatrième technique mais, l'an prochain, le problème de la capacité d'accueil deviendra particulièrement crucial.

Monsieur le ministre, comment comptez-vous recevoir les élèves dans l'enseignement technique lors de la prochaine rentrée ?

Vous me répondrez certainement que vous avez déjà fourni, cette année, un effort sans précédent pour être en mesure d'accueillir les élèves. Vous ajouterez que vous aviez pris les dispositions nécessaires pour fournir des locaux préfabriqués, des salles d'atelier et des dortoirs avec leur matériel de literie.

Vous conviendrez toutefois, monsieur le ministre, que ce sont là des solutions extrêmes et ce pis-aller prouve la misérable détresse de notre enseignement technique.

C'est tellement vrai que, cette année encore, de nombreux élèves se sont vu refuser l'entrée des lycées techniques, principalement en quatrième et en deuxième. Voici quelques chiffres pris au hasard en France, à titre d'exemple : refus d'entrer en quatrième : Narbonne 150 élèves, Besançon 150 élèves, Caen (filles) 199 élèves ; refus d'entrer en deuxième : Nîmes 50 élèves, Nice 110 élèves, Nancy 133 élèves.

Monsieur le ministre, comment entendez-vous réaliser pour ces enfants les mêmes chances de départ dans la vie ?

Pourquoi refusez-vous à ces nombreux élèves le droit à l'instruction et à la formation professionnelle ?

Songez à votre responsabilité lorsque, en les écartant sans motif valable, vous empêchez ces jeunes de devenir des techniciens, peut-être de brillants ingénieurs et, qui sait, peut-être des savants de génie qui feraient un jour la gloire de notre pays.

Faudra-t-il, là aussi, attendre les tests de la caserne pour réorienter, comme on l'a déjà vu, certaines recrues non vers le service militaire, mais vers l'enseignement technique ou supérieur ?

Convencez donc avec nous, monsieur le ministre, que les bâtiments existants sont souvent vétustes et toujours insuffisants. Il est temps de voir cesser l'entassement des élèves dans des classes qui en comptent déjà plus de quarante, comme à Perpignan, Agen, Orléans, Courbevoie, Dijon et Valenciennes, pour ne citer que ces villes.

Allons-nous nous habituer, mesdames, messieurs, allez-vous tolérer, monsieur le ministre, de voir des élèves privés, à tour de rôle, de leurs cours de travaux manuels, parce que les ateliers sont trop petits, comme à Commercy, par exemple ? Pouvez-vous au moins nous assurer que les crédits ouverts seront utilisés sans tracasseries administratives et que, sans complication, les projets retenus seront financés jusqu'à leur rapide et complet achèvement ?

Est-il exact, monsieur le ministre, que les dortoirs à lits superposés se multiplient, donnant sans doute ainsi une idée de la valeur créatrice de notre technique et rappelant, hélas ! à beaucoup trop d'entre nous les conceptions aussi économiques qu'anti-hygiéniques de certains camps de triste mémoire ? (*Mouvements divers.*)

En ce qui concerne les bâtiments neufs, il conviendrait que l'équipement total de l'établissement soit réalisé pour le jour d'ouverture alors que, trop souvent, l'absence de coordination entre les divers services ministériels aboutit à des situations aussi invraisemblables qu'inadmissibles. Jugez-en, mes chers collègues, et vous, monsieur le ministre, dites-nous ce que vous en pensez.

A Champigny-sur-Marne, le bâtiment n'avait, à la rentrée, ni toiture, ni vitres. A Sète, les ateliers n'avaient pas de vitres,

l'évacuation des eaux n'était pas assurée et les cabinets n'étaient pas construits. A Châlons-sur-Marne, les travaux n'étaient pas achevés et les aciéristes n'étaient pas installés.

Vous le voyez, dès cette année, nous n'avons pas respecté l'application du plan.

Comment pourrions-nous faire face à l'avenir ?

Comment, dans huit ans, le ministère de l'éducation nationale pourra-t-il accueillir 450.000 élèves, soit près de 80 p. 100 en plus, dans les collèges d'enseignement technique ?

Comment réussira-t-il le tour de force de recevoir plus de 600.000 élèves dans les lycées techniques et les centres de techniciens, ce qui représentera 150 p. 100 d'augmentation ?

Nous sommes d'autant plus inquiets que, si le nombre d'élèves augmente sans cesse, la crise de recrutement des maîtres s'aggrave. Les pénuries les plus inquiétantes se manifestent dans les domaines suivants : mathématiques-sciences, 30 p. 100 ; professeurs techniques adjoints, 30 p. 100 ; professeurs de dessin industriel, 45 p. 100 ; professeurs de travaux manuels, 50 p. 100.

Pendant ce temps, les enfants du peuple attendent et ils attendront des dizaines d'années avant d'avoir des maîtres compétents.

Qu'a-t-on envisagé, non pas pour supprimer, mais pour pallier cette insuffisance scandaleuse de personnel ? Vous avez permis, vous permettrez sans doute encore, le recrutement d'auxiliaires mais, à la longue, leur masse proliférante étouffe finalement les titulaires de moins en moins nombreux dans chaque établissement. Ces auxiliaires sont d'ailleurs presque aussi difficiles à recruter que les titulaires. Il faut les arracher à l'industrie et vous ne pouvez leur offrir ni traitements décentes ni sécurité de l'emploi.

Quels sont les remèdes possibles ?

Il faut d'abord améliorer les traitements pour augmenter le nombre des candidats aux concours de recrutement. Il faut ensuite veiller au recrutement des auxiliaires car, actuellement, dans les disciplines techniques, aucun diplôme, aucune référence sérieuse, ne sont exigés d'un candidat. Dans la masse des dossiers constitués chaque année, le personnel rectoral chargé des nominations choisit, bien sûr, les meilleurs, mais les besoins sont tels que, pratiquement, toute demande est satisfaite, dans une académie ou dans une autre. C'est ainsi que l'on en arrive à ce que, dans un atelier, un jeune maître ne possédant que le C. A. P. assure la préparation à un brevet industriel. Ou bien encore, dans une salle de technologie, un jeune maître titulaire du B. E. P. C. assure la préparation au baccalauréat.

Cet état de choses, pour le moins paradoxal, ne peut durer. Le recrutement des auxiliaires doit être amélioré. Pour cela, leurs traitements devraient être plus élevés afin de rendre plus loyale la concurrence avec l'industrie. Mais, surtout, il faut assurer la sécurité de l'emploi.

Je pense, bien sûr, aux auxiliaires de qualité, et il s'en trouve. Ces derniers devraient pouvoir espérer une titularisation rapide, dans un cadre peut-être à créer. Ils devraient pouvoir compter sur un concours interne, organisé chaque année dans toutes les spécialités, avec l'obligation de suivre une préparation officielle dont le programme pourrait être établi par exemple sur trois ans.

Voilà quelques suggestions, provenant tant de l'expérience que d'un examen sérieux de la question, que je livre à vos méditations, monsieur le ministre. Mais avez-vous le temps ou accepterez-vous de les méditer ?

En ce qui concerne les programmes, je me bornerai à relever ceux de l'enseignement long. Ils sont bien trop chargés et ils supposent des horaires extrêmement lourds.

L'enseignement technique va, maintenant, commencer en seconde. Quels seront les programmes dans les disciplines techniques, en deuxième, en première et en mathématiques-technique ?

Faudra-t-il faire désormais, en trois ans, ce qui était en cinq ? Ce serait possible s'il y avait un allègement par ailleurs mais il ne faut sans doute pas songer à diminuer les horaires des autres disciplines.

Et alors ?

Alors, si tous les élèves entrant en deuxième technique avaient suivi, en quatrième et en troisième, les quatre heures réglementaires de technologie, les inconvénients seraient assez limités. Mais dans combien de classes de quatrième assure-t-on, cette année, l'enseignement de la technologie ? Dans combien de classes de troisième l'assurera-t-on l'an prochain ?

Que retiendrez-vous, monsieur le ministre ? La diminution très sensible des programmes des disciplines techniques en deuxième, première et mathématiques-technique, ou bien l'extension à

toutes les classes de quatrième et de troisième de l'enseignement de la technologie, ou persisterez-vous à maintenir des programmes presque démentiels ?

J'en arrive maintenant à l'orientation des élèves vers l'enseignement technique. Le choix le plus déterminant est fait au cours moyen deuxième année, sans qu'interviennent les conseils d'orientation. Mais que se passe-t-il par la suite ? Selon quels critères les élèves d'un lycée classique et moderne ou d'un collège d'enseignement général seront-ils orientés vers un établissement technique ? Toute la conscience et l'honnêteté des membres des conseils d'orientation ne suffiront pas.

Or l'expérience montre que, dans un établissement polyvalent, le meilleur critère pour orienter un élève est le goût de celui-ci. Si un élève a devant les yeux toutes les sections d'enseignement qui s'offrent à lui, s'il les voit vivre et s'il choisit la sienne, il est rare qu'il se trompe.

Donc, chaque fois que cela serait possible, il y aurait intérêt à généraliser les établissements polyvalents. Mais, polyvalents ou vastes ensembles seulement techniques, donnez-nous, monsieur le ministre, des locaux suffisants et des maîtres compétents.

Les enfants de France veulent à tout prix poursuivre leur instruction générale et technique. En aucun cas, nous ne pourrions accepter qu'ils soient un jour, par notre grave négligence ou notre coupable indifférence, les manœuvres de cadres venant d'autres pays.

Monsieur le ministre, l'enseignement technique est peut-être frappé, lui aussi, de cette étrange « leucémie » qu'évoquait avanthier votre distingué collègue des finances. Et, pourtant, vous pouvez, vous devez trouver des crédits suffisants pour satisfaire les droits légitimes de cette jeunesse enthousiaste qui monte mais que vous arrêtez au seuil de l'école.

Que les options soient difficiles pour certains, c'est possible, c'est même sûr mais, pour nous socialistes, elles restent très simples.

Au lieu de certaines dépenses militaires, nous préférons un meilleur recrutement des maîtres. Au lieu des œuvres de mort, nous préférons des œuvres de vie, capables de préserver et d'assurer l'avenir de nos enfants. Entre la fabrication des bombes et les constructions scolaires, nous choisissons l'école. Entre la force de frappe et l'éducation nationale, nous optons pour l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

**M. le président.** La parole est à M. André Rey.

**M. André Rey.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le haut commissaire, mesdames, messieurs, le projet de loi de finances pour 1963 propose pour l'éducation nationale des moyens que nous estimons dans leur ensemble insuffisants et, en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche fondamentale, je me permets, à mon tour, de souligner la très grande pénurie de ces moyens déjà dénoncée, avec courage et honnêteté, par tous les rapporteurs.

En raison de l'afflux des étudiants et de la multiplicité des directions de recherches, l'université, dont la mission est de dispenser l'enseignement supérieur et de faire progresser la science, ne dispose pas des moyens indispensables, qu'il s'agisse de professeurs ou de matériel.

Le manque de locaux est déjà grave mais, plus lourd de conséquences pour l'avenir, est le manque de maîtres.

Les créations de poste intervenues en 1962 sont très inférieures aux prévisions, cependant modestes, de la commission de l'équipement universitaire préparatoire au IV<sup>e</sup> plan.

Un abattement moyen de 50 p. 100 a été opéré sur les demandes de postes d'enseignement présentées par les facultés, demandes qui, tenant compte de la pénurie de locaux et de la difficulté du recrutement, avaient été réduites au minimum.

D'autre part, les postes de collaborateurs techniques, c'est-à-dire les secrétaires de laboratoire, sont en nombre anormalement bas et limité.

Je comprends vos difficultés, monsieur le ministre, car il ne suffit pas, me direz-vous, de créer des postes ; encore faut-il les pourvoir.

Or ce recrutement est difficile parce que, à qualification égale et à responsabilité comparable, les traitements du secteur privé d'enseignement, et pour les mêmes raisons, le recrutement se

Dans l'enseignement supérieur comme dans les autres ordres d'enseignement, et pour les mêmes raisons, le recrutement se trouve compromis en nombre et en qualité.

N'a-t-on pas cité le cas de ces jeunes normaliens scientifiques de la rue d'Ulm qui, devenus agrégés, optent pour l'industrie privée plus rémunératrice ? C'est déjà inquiétant. Mais, à cette

insuffisance de crédits, s'ajoute pour nous un autre sujet d'inquiétude : la politique ou la doctrine qui préside à la répartition de ces crédits.

Pour la période 1960-1964, les crédits de la recherche universitaire sont augmentés de 15 p. 100, mais, pour les autres secteurs de la recherche civile, la majoration est de 51 p. 100.

Nous nous élevons, monsieur le ministre, contre cette répartition qui consiste à attribuer la part la plus large à la recherche non universitaire et à réduire la recherche universitaire à la portion congrue, alors que l'expérience prouve que le progrès scientifique réalisé au cours de ces dernières années est le résultat des découvertes de l'université.

Si l'on passe du domaine de la recherche civile à celui de la recherche militaire, de la direction des recherches et des moyens d'essai, la différence est encore plus sensible.

Dans le budget de 1963, le crédit affecté à la recherche universitaire s'élève à 63 millions de francs, mais à 860 millions pour la recherche civile.

Pour la recherche militaire classique et spéciale, vecteurs et frappe, créée par le ministre des armées, 2.972 millions sont prévus.

Dans ces chiffres sont compris les crédits de fonctionnement et les crédits de paiement.

Pour l'ensemble des moyens, investissement et fonctionnement, on obtient le pourcentage suivant : 85 p. 100 de crédits à la recherche militaire, 15 p. 100 à la recherche civile fondamentale et appliquée, dont 8 p. 100 à la recherche universitaire.

Vous avouerez, monsieur le ministre, qu'il y a de quoi nous surprendre et indigner les universitaires qui, dans le passé, par leurs travaux, ont placé la France à l'avant-garde des autres nations.

Vous allez donner à cette direction des recherches et des moyens d'essais, créée par le ministère des armées, une mission qu'elle sera incapable de remplir. La preuve en est que, manquant de chercheurs, elle tente de débaucher, par des propositions alléchantes, les universitaires en leur offrant des traitements complémentaires.

Un professeur, un savant, un chercheur ne peut pas se consacrer à ces organismes extra-universitaires sans abandonner l'essentiel de sa mission, qui est la recherche fondamentale d'abord, la formation des jeunes élites ensuite.

Ces cumuls, s'ils étaient acceptés, n'en seraient pas moins dangereux pour les étudiants, pour les laboratoires, pour la recherche scientifique, qui forme un tout cohérent et qui ne doit pas se disperser.

De telles conceptions nous heurtent.

Au cours de ces dernières années, l'armée s'est vu confier de nombreuses missions de nature souvent différente et parfois contradictoire. Pensez-vous, monsieur le ministre, que la recherche scientifique pure puisse progresser en l'orientant dans le sens que vous lui donnez par l'attribution de crédits qui seront, ou peu employés, si des universitaires sont réticents pour collaborer à cet organisme, ou mal employés si l'on recrute des chercheurs dans des milieux où le désintéressement, qui est la qualité essentielle de l'homme de science, fait défaut ?

Notre inquiétude est d'autant plus grande que, dans tous les pays, les investissements consacrés à l'éducation vont en augmentant, ce qui ne peut qu'avoir une influence sur leur progrès économique.

Maints exemples prouveraient que le progrès technique prend sa source dans les travaux réalisés par l'université.

Dans le domaine de la recherche universitaire, de nombreux facteurs, que l'on ne trouve pas ailleurs, favorisent ses travaux.

D'abord, la liberté de choisir l'orientation des travaux de recherche. Pour nous, c'est là une valeur primordiale à préserver au même titre qu'un droit de la personne humaine, parce que cette liberté dans le choix paraît favoriser l'efficacité.

Si l'Etat veut assumer la responsabilité de l'éducation et de la recherche, il doit définir une politique systématique, une doctrine d'ensemble, et non disperser ses activités entre plusieurs services chargés de l'enseignement, de la santé publique, de la défense nationale.

Les dépenses consacrées aux activités d'éducation et de recherche, constituant des investissements à long terme, sont, à échéance, productives. Elles doivent donc s'harmoniser avec une politique de développement économique.

Dans ce même budget, si généreux pour certains, la prime de recherche, créée en 1957 comme premier palier vers la revalorisation de la recherche et de l'enseignement supérieur, n'a cessé de diminuer. En 1957, elle était, pour les professeurs de facultés des sciences et les maîtres de conférences, fixée

entre 12 et 15 p. 100 de leurs traitements. En 1962, elle a été de 6 p. 100. Une augmentation de 30 p. 100 est demandée, qui nécessiterait un crédit de 60 millions de francs. Permettez-moi une suggestion, monsieur le ministre: ne pourriez-vous pas trouver ces 60 millions en amputant d'autant les crédits de la direction des recherches et des moyens d'essais de l'armée ?

L'impécuniosité de ce budget se traduit régionalement par des insuffisances de crédits et des retards regrettables. Je ne prendrai que deux exemples, dont l'un m'a été fourni par mon collègue et ami M. Raoul Bayou, député de l'Hérault.

Pour l'académie de Montpellier, le retard dans les investissements est de 100 millions de francs pour l'institut de botanique, de 100 millions pour l'institut de chimie, et il a été de 600 millions, en 1962, pour la faculté des lettres.

Pour l'académie de Toulouse, le programme de construction et d'aménagement comporte des retards pour l'institut national des sciences appliquées, pour la faculté de droit à raison de 7 millions de francs, et pour la faculté des lettres à raison de 5 millions.

Aucun crédit d'investissement n'est prévu pour l'observatoire de Toulouse ni pour celui du Pic du Midi. On constate également un retard dans le programme de l'institut de mécanique des fluides.

Ce n'est pas avec un tel budget, sans parler de l'amertume qui règne chez les universitaires des facultés de sciences, que la France, dont nous sommes tous ici, quelle que soit notre place dans l'hémicycle, soucieux de défendre le rationnement, retrouvera le prestige qu'elle a eu dans le monde.

Depuis longtemps, trop longtemps, la France n'a pas été honorée, en la personne d'un de ses savants, d'un prix Nobel de physique ou de chimie.

Ce budget, par ses insuffisances, est lourd de conséquences pour l'avenir.

Le drame de la France et de ses élites réside dans le fait que la culture scientifique française est menacée, de même — cela forme un tout — que l'expansion scientifique et économique.

On vous dit, monsieur le ministre, un homme lucide et courageux, un homme d'action et énergique.

Nous espérons que vous ne voudrez pas être le grand maître de l'université qui aura accepté cet effacement et préparé cette décadence. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Catry.

M. Benjamin Catry. Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'ample discussion du budget de l'éducation nationale sous tous ses aspects nous aura certainement éclairés. Le volumineux fascicule budgétaire, les exposés des rapporteurs, les nombreuses interventions à la tribune sont autant de sources d'information, sérieuses et probantes, qui mettent en relief la mission exaltante d'un département ministériel auquel incombe la très lourde charge et l'immense responsabilité de satisfaire tous les besoins vitaux, tant intellectuels que matériels, d'une jeunesse de plus en plus nombreuse qui attend les témoignages tangibles du bienveillant intérêt que nous devons lui porter.

Tous les problèmes de l'instruction, de l'orientation et de la formation de cette jeunesse, le bilan des revendications légitimes de ses éducateurs dévoués ont déjà fait l'objet de nombreuses interventions. En traiter de nouveau dans le détail allongerait inutilement un débat dont les conclusions doivent être convergentes, concordantes et concises en vue de donner les moyens d'action nécessaires à un ministre averti et soucieux, comme nous-mêmes, de faire face à toutes ses obligations.

Je soulignerai seulement un état de fait, qui est en quelque sorte l'état d'urgence et d'exceptionnelle gravité de l'instruction publique, et je m'associerai à tous les collègues qui affirment, non sans raison, que notre éducation nationale requiert dans tous les domaines des décisions généreuses et immédiates, afin de parer à une détresse qui prohibe dorénavant les réserves, les hésitations et les retards.

Si, dans certains domaines, tout en étant profondément regrettables et nuisibles, les facteurs de diversion ne provoquent pas pour autant des pertes irréparables, en revanche tout ce qui touche à la jeunesse dépend du moment où elle évolue, parce qu'elle est soumise inexorablement à la succession rapide et ininterrompue des mois et des années qui passent sans espoir de pause ni de retour. Enfermée dans un laps de temps relativement restreint, elle doit pouvoir bénéficier, au fur et à mesure de sa croissance, de tous les éléments formateurs dont elle a besoin pour déboucher victorieusement sur la vie.

Si, pour des raisons financières, qui sont secondaires comparativement à ses aspirations, nous hésitions à procurer à la jeunesse, en temps et en heure, tout ce qu'elle attend et tout ce dont elle a besoin, alors nous pourrions encourir le terrible reproche de l'avoir abandonnée en pleine espérance et de l'avoir ainsi condamnée à une vie banale, sans but, sans idéal, dépourvue qu'elle serait de toute possibilité de promotion sociale qui doit être à la fois son ambition, son épanouissement et sa consécration.

Refuser de prendre immédiatement les voies et les moyens propres à faire échec à une perspective aussi sombre, c'est compromettre irrémédiablement l'avenir même de notre pays, qui ne sera demain qu'à la mesure et à la hauteur des hommes que nous aurons su lui donner.

Nous ne voulons pas encourir cette double responsabilité. Notre présence dans cette Assemblée nous impose donc des obligations et des devoirs et nous interdit toute désertion devant cette jeunesse qui nous observe et qui nous jugera d'après nos actes.

En toute objectivité, il nous faut rendre justice et hommage au Gouvernement et à M. le ministre de l'éducation nationale, qui ont prévu dans le budget des améliorations dont les répercussions seront heureuses.

Toutefois, avec la meilleure volonté du monde, nous ne pouvons nous déclarer complètement satisfaits, car des crédits ordinaires ne permettront jamais de rattraper un retard considérable ni d'honorer les obligations du présent. Pensons aussi à l'avenir très proche que nous annoncent dès à présent les nombreuses naissances attendues, naissances que l'on ne saurait ni souhaiter ni encourager si l'on n'est pas capable dès maintenant de prendre en charge cette nouvelle jeunesse en puissance qui s'imposera bientôt par son nombre et par ses besoins.

Il faudrait une fois pour toutes que l'on perde cette mauvaise habitude d'observer notre éducation nationale par le petit bout de la lorgnette. On doit, au contraire, faire preuve de réalisme et de sérieux, en tenant compte objectivement non seulement des impératifs d'un plan qui prévoit un volume de crédits de 14 milliards de francs, dont deux à la charge des collectivités locales, mais également de ceux qui sont issus, en juin 1962, de la commission de l'équipement scolaire, à la suite d'une enquête dont le moins qu'on puisse dire est que les conclusions sont d'un pessimisme et d'un réalisme tels qu'elles doivent nous inciter à réagir avant qu'il soit trop tard.

Face à cette situation aussi dramatique que critique, que tous les responsables communaux connaissent bien, j'approuve sans réserve les conclusions des rapporteurs et tout amendement qui tendrait à ce qu'un financement extraordinaire s'ajoute à des crédits budgétaires par trop insuffisants.

De même, j'approuve par avance, bien volontiers, toute mesure nouvelle et concrète de financement, que ce soit par l'emprunt ou par une contribution qui pourrait être analogue à la contribution de 1 p. 100 versée par les entreprises pour la construction, à condition que cette mesure ne lèse pas les travailleurs et que, pour les employeurs qui supportent déjà de lourdes charges sur les salaires bruts, ce prélèvement soit libérateur d'impositions directes ou indirectes, où productivité, prix de revient et salaires sont étroitement associés.

Dans le cas — improbable, je l'espère — où ces suggestions raisonnables n'auraient pas l'assentiment du Gouvernement, je ne serais nullement gêné de voter des impôts supplémentaires, si impopulaires qu'ils puissent être, tant je préfère l'efficacité au désir de plaire, tant je préfère endosser une pleine et entière responsabilité de cette nature que d'endosser une irresponsabilité fuyante à l'égard de la jeunesse.

Ce n'est pas en pratiquant la politique de l'autruche que nous écarterons les difficultés; ce n'est pas non plus en s'apitoyant que nous les résoudrons. Face à des millions de jeunes qui attendent nos décisions avec impatience, la tergiversation n'a plus cours dans le dynamisme et le réalisme de leur génération. Si vraiment c'est au pied du mur que l'on juge le maçon, espérons que nous serons considérés comme des bâtisseurs qualifiés et non comme des incapables.

De partout des voix s'élèvent et se font de plus en plus pressantes pour réclamer des écoles maternelles, prolongement naturel du milieu familial et social des foyers, et antichambres de ces écoles primaires qui font tant défaut. De partout la colère se manifeste et gronde parce que trop d'adolescents, au sortir de celles-ci, se voient écartés des écoles techniques et professionnelles de commerce, des C. E. G., des lycées et des universités trop peu nombreux, sans pour autant nous faire oublier le désespoir de ces malheureux parents qui ne peuvent donner à leurs enfants déficients ce minimum vital de connaissances pour faire face à une vie impitoyable qui ne sera pas

toujours supervisée et superprotégée par l'affection d'un papa ou d'une maman disparus.

Sans vouloir jouer au mélodrame en lui empruntant un vocabulaire de circonstance, mais uniquement pour donner à tous les jeunes d'aujourd'hui et de demain les atouts intellectuels et professionnels qui seront la chance de leur vie, nous supplions le Gouvernement de prendre conscience d'une situation de fait qui exige des mesures aussi radicales qu'immédiates.

Si le pays sait gré aux gouvernements d'hier et d'aujourd'hui d'avoir rétabli une situation économique et financière dangereusement compromise, s'il enregistre avec satisfaction les déclarations officielles qui font état régulièrement d'une trésorerie exceptionnellement à l'aise, en revanche, il ne pourrait comprendre ni admettre que cette richesse commune à tous ne profite pas d'abord à cette jeunesse qui représente l'investissement le plus rentable et le capital le plus sûr qui seront portés l'un et l'autre à l'actif d'une nation, d'un peuple transformé et revigoré par la compétence et la valeur de ces hommes de demain, ces hommes qui font partie aujourd'hui de la jeunesse qui nous précoupe tant et que nous entendons servir efficacement, avec honneur et fierté.

M. le président. La parole est à M. Dupuy.

M. Fernand Dupuy. Vous avez plaidé, messieurs les rapporteurs, un dossier difficile. Mais l'étude critique que vous nous avez présentée, j'allais dire le réquisitoire, appelait logiquement une autre conclusion que celle qui nous invite à approuver le budget de l'éducation nationale. Le Gouvernement vous en saura gré sans aucun doute ; je suis moins sûr que l'université vous témoigne la même gratitude, car, quoi qu'on ait dit et fait dire à propos de ce budget, les chiffres sont là, et ils sont têtus, qui prouvent à l'évidence que le budget 1963 aggrave la situation pourtant déjà si difficile de l'enseignement dans notre pays.

En effet, si en valeur absolue ce budget est en augmentation sur celui de 1962, il convient de noter que compte tenu de l'augmentation des crédits correspondant à un simple ajustement quasiment obligatoire de l'accroissement des besoins, et compte tenu aussi de la montée des prix, le budget de 1963 n'est guère en progression sur celui de 1962. Il aggrave même dangereusement le retard dans l'application du IV<sup>e</sup> plan, et je ne parle pas du retard encore plus important sur le plan Le Gorgeu.

Permettez-moi, mesdames, messieurs, en guise d'observation générale de souligner que la part de l'éducation nationale dans l'ensemble du budget ne représente que 14 p. 100. Nous sommes loin de la règle d'or de Jules Ferry qui serait pourtant bien insuffisante aujourd'hui et notre pays hélas ! reste à cet égard au dix-septième rang dans le monde.

Par contre, le budget militaire est trois fois supérieur à celui de l'éducation nationale, sans compter que dans le domaine de la recherche scientifique, 2,5 p. 100 seulement des investissements vont à la recherche universitaire fondamentale.

M. Guillon, rapporteur, m'a fait observer en commission qu'il s'agissait là d'une option à caractère politique. C'est en effet, au fond, tout le problème. Il faut choisir entre les dépenses militaires et les dépenses de l'éducation nationale. Il faut choisir entre la force de frappe et les constructions scolaires et le paiement des maîtres. Il faut choisir entre Pierrelatte, l'université et l'école laïque. Vous avez choisi Pierrelatte, nous avons choisi l'école laïque. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Le temps qui nous est imparti dans cette discussion ne me permet pas d'aborder toutes les questions que j'aurais aimé évoquer devant vous. Voici seulement quelques observations dans une forme très schématique.

En ce qui concerne le recrutement des maîtres, 29.000 postes budgétaires sont créés dont 19.000 pour les enseignants et 10.000 pour le personnel technique et administratif. Faut-il souligner l'insuffisance de ces créations quand on connaît le manque de maîtres dans tous les ordres d'enseignement ?

Faut-il préciser, monsieur le ministre, que pas un seul poste d'agrégé n'est prévu dans le secondaire, pas un seul poste de professeur de lycée alors qu'on parle de transformer les collèges d'enseignement général en lycées ?

Faut-il souligner qu'il faudrait doubler d'ici à 1970 le nombre des professeurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur et augmenter de 20 p. 100 l'effectif des chercheurs et de 30 p. 100 celui des techniciens ?

Faut-il préciser que, pour l'enseignement technique, il manque plusieurs centaines de postes et que pour l'enseignement dit long, 4.300 postes seraient nécessaires alors qu'il en a été créé moins en 1963 qu'en 1962 ?

Le nombre des maîtres sortis des écoles normales est ridiculement insuffisant. Au rythme où vont les choses — qui n'est même pas le rythme du temps de la lampe à huile, comme l'écrivait si justement M. Maurice Loi dans son livre remarquable *Le Désastre scolaire* — la situation ne peut que devenir très vite dramatique.

Un instituteur sur cinq dans la Seine a passé par l'école normale. Il en faudrait 1.500 chaque année, mais les trois écoles normales d'Auteuil, du Bourget et des Batignolles ne peuvent en former que 250. Et je ne parle pas du manque de professeurs dans les écoles normales.

Dans ces conditions, on ne compte plus le nombre de maîtres de classes surchargées avec 40, voire 50 élèves. On ne dira jamais assez le mérite exceptionnel des maîtres qui doivent enseigner 40 ou 50 enfants dans une même classe, comme on ne dira jamais assez, quand on sait que l'effectif d'une classe ne devrait pas dépasser 25 élèves, combien l'avenir de nos enfants est ainsi sacrifié.

On présente comme une panacée le développement des moyens audiovisuels. Nous ne sommes nullement hostiles à ces moyens, mais nous considérons qu'en aucun cas ils ne sauraient remplacer les maîtres ; ils supposent même, pour être pleinement efficaces, des maîtres particulièrement compétents. En tous cas, ces moyens doivent demeurer des moyens pédagogiques et non être des moyens de propagande.

On a beaucoup parlé, au sein de la commission, de créer des vocations d'enseignants. Mesdames, messieurs, pour créer des vocations, il n'y a pas de mystère, il n'y a pas de secret : il faut revaloriser la fonction enseignante. On trouvera toujours les maîtres qualifiés, si on leur donne toute la place qui leur revient dans la nation. Pour cela, il faut faire droit aux légitimes revendications formulées par le syndicat national des instituteurs et la fédération de l'éducation nationale.

J'aimerais savoir, monsieur le ministre, s'il est exact que vous vous préparez à dénoncer les engagements pris en mai 1961 par votre prédécesseur et relatifs à divers avantages accordés au personnel enseignant et aux retraités.

Il convient de réparer le déclassement dont sont victimes les directeurs et les professeurs des collèges d'enseignement général, technique, commercial, en leur donnant le statut qu'ils réclament.

Il convient de relever les traitements des professeurs de l'enseignement secondaire et, pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, de porter dans l'immédiat la prime de recherche à 30 p. 100 et de l'indexer au traitement. Il convient de revoir les traitements des agents et personnels administratifs, au lieu de répondre à leurs revendications par des mesures de réquisition.

M. Christian Fouchet, ministre de l'éducation nationale. C'est inexact. Je n'ai pris aucune mesure de réquisition.

M. Fernand Dupuy. Disons alors : les menaces de réquisition.

M. le ministre de l'éducation nationale. Nous en parlerons tout à l'heure. Nous verrons où nous en sommes.

M. Fernand Dupuy. Volontiers, monsieur le ministre. Nous en reparlerons.

Il faudrait ajouter encore, sur le plan des traitements, que les maîtres suppléants sont payés avec des retards de deux ou trois mois, que les personnels auxiliaires n'ont pas perçu la prime de 10.000 anciens francs payée seulement au personnel titulaire.

Je le répète, monsieur le ministre, il faut revaloriser la fonction enseignante. Il n'y a pas d'autre moyen pour doter notre enseignement des maîtres dont il a un impérieux besoin, pour arrêter aussi l'exode des maîtres vers des professions mieux rémunérées. Or, votre budget ne répond pas à cet impératif.

Je souligne aussi, monsieur le ministre, l'insuffisance des bourses et la nécessité de simplifier et d'aménager leurs modalités d'attribution, afin de permettre à un plus grand nombre d'élèves de poursuivre leurs études.

Sur le plan de l'enseignement supérieur, il conviendrait de supprimer l'échelle 1 et de relever de 25 p. 100 le taux des bourses.

Enfin je voudrais dire un mot d'un problème qui a déjà été évoqué lors de la discussion du budget de la santé, mais qui intéresse aussi l'éducation nationale. Il s'agit de l'enfance inadaptée. J'appelle tout particulièrement votre attention sur la situation des débiles profonds, des enfants nés infirmes, mongoliens et autres, pour lesquels aucun établissement public n'existe dans nos communes. Les seuls centres existants sont des centres privés, donc payants. Or, il y a en France, 59.000 enfants atteints d'une maladie congénitale très grave, sans parler des

500.000 enfants inadaptés pour lesquels il y a presque tout à faire. Il n'est pas possible que rien ne soit prévu en faveur de ces enfants les plus déshérités parmi les déshérités.

J'ai essayé, monsieur le ministre, de mettre l'accent sur quelques problèmes, les plus graves.

Je n'ai même pas fait allusion à l'aide que vous octroyez si généreusement à l'enseignement confessionnel par la prorogation pour dix-huit mois des dispositions de la loi Barangé dont les milliards vont s'ajouter aux 50 milliards déjà inscrits au budget pour l'entretien, en vertu de la loi Debré, des écoles privées sous contrat et au cadeau qui vient d'être offert aux facultés catholiques. A ce propos, on peut se demander si le Gouvernement n'envisage pas de permettre aux facultés catholiques la collation des grades universitaires. J'aimerais, monsieur le ministre, connaître votre religion en cette matière (*Sourires.*) et savoir en particulier les raisons pour lesquelles la parenthèse portant référence à la loi Debré au chapitre 43-34 a disparu. Est-ce pour avaliser l'intégration de l'enseignement supérieur privé parmi les bénéficiaires de l'aide ?

Il y aurait bien d'autres sujets d'inquiétude à souligner, bien d'autres précisions à apporter, mais nous aboutirions fatalement à la même conclusion : à constater la situation dramatique de l'enseignement en France et l'insuffisance de votre budget pour y remédier.

**M. Hervé Laudrin.** Par conséquent, ne supprimez pas l'enseignement privé !

**M. Fernand Dupuy.** Je vous en prie, monsieur l'abbé, un peu de tolérance ! (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

On parle beaucoup de réforme de l'enseignement et de démocratisation. A la vérité, il n'y aura de véritable réforme, il n'y aura de véritable démocratisation que si l'on en revient au plan Langevin-Wallon, que si l'on réalise enfin l'unicité de l'enseignement en France. Il n'y aura de véritable réforme, de véritable démocratisation que si l'on met d'abord au service de l'éducation nationale les crédits qui permettront de garantir l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture.

Il importe de créer, mesdames, messieurs, les conditions morales et matérielles qui permettront, tout à la fois, de sauvegarder l'héritage humaniste de notre université et de préparer une renaissance de la culture française. C'est pour nous un devoir de justice et une nécessité nationale.

Pour terminer, je voudrais reprendre le cri d'alarme lancé par le comité national d'action laïque. Il exprime l'angoisse du personnel enseignant et des parents d'élèves devant une situation qui met en péril tout l'avenir de nos enfants et, partant, l'avenir même du pays. Il faut, monsieur le ministre entendre ce cri d'alarme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Deniau.

**M. Xavier Deniau.** Au milieu des problèmes les plus graves et les plus aigus de l'enseignement, qui ont été évoqués par les orateurs précédents et, je pense, le seront par les suivants, je voudrais pendant quelques instants, monsieur le ministre, appeler votre attention et, j'espère, votre décision, sur un problème particulier. Il s'agit de l'onomastique, science peu connue qui traite des noms de personnes et de lieux, dans leurs rapports avec la géographie, l'histoire, la linguistique et la sociologie.

La première expression littéraire de cette discipline a été le *Cratyle* de Platon. Elle a donc des lettres de noblesse. Ensuite Montaigne et Balzac s'y sont intéressés. Au cours du dix-neuvième siècle, Quicherat, d'Arbois de Jubainville, Loredan-Larchey ont illustré les recherches dans ce domaine. En 1920, Auguste Longnon a enseigné l'onomastique au Collège de France, ensuite, Albert Dauzat à l'école des Hautes études. Ce dernier fut le véritable vulgarisateur de cette science en France et à l'étranger. Il a été l'animateur du premier congrès international d'onomastique réuni en France en 1938 et du second congrès également tenu dans notre pays en 1947. A l'époque, en effet, les chercheurs français dominaient dans ce domaine l'ensemble des chercheurs européens.

Il est dommage que nous ne disposions pas aujourd'hui d'un instrument de recherche adapté, en cette matière où la France, comme dans beaucoup d'autres mieux connues, a joué un rôle de défricheur et de pionnier. Or, dans ce domaine, elle se trouve maintenant en retard.

Monsieur le ministre, en 1957, un de vos prédécesseurs, M. Billères, avait confié à un inspecteur général le soin de créer un centre de recherche dans le cadre des Archives de France.

Mais c'était une solution insuffisante parce que limitée quant aux moyens, à l'objet et à la compétence. Il faut donc créer un institut de recherches scientifiques, un institut français d'onomastique. Vos prédécesseurs, MM. Joxe et Paye s'étaient montrés favorables à cette création, mais ils ne sont pas restés en fonction assez longtemps pour la réaliser.

Une telle initiative n'entraînerait que des frais minimes, le personnel pouvant être détaché, à temps plein ou à temps partiel, du ministère de l'éducation nationale.

Cet institut d'onomastique aurait pour objet d'animer et de coordonner la recherche en France, de créer une bibliothèque et un centre de documentation, d'assurer l'accueil aux chercheurs étrangers, de subventionner les publications dans ce domaine.

Je note, par exemple, que les dictionnaires anthroponymiques de Gourvil, pour le Finistère et du frère Vallet pour la Loire et la Haute-Loire, les premiers en France après celui du Pas-de-Calais, n'ont pas pu être publiés faute de crédits.

Enfin, cet institut aiderait à l'édition de la revue internationale d'onomastique, actuellement animée par la société française d'onomastique, qui, malgré une aide de principe du centre national de la recherche scientifique, arrive difficilement à vivre ; elle est concurrencée notamment par une revue internationale subventionnée par l'U. N. E. S. C. O. dans le cadre de l'Université de Louvain. C'est parce que nous avons refusé de recevoir en France ce centre international d'onomastique que l'U. N. E. S. C. O. l'a installé à Louvain.

Je crois, monsieur le ministre, qu'un crédit de 100.000 francs serait suffisant. S'il est trop tard pour l'accorder, nous vous serions reconnaissants d'inscrire dès à présent un crédit égal à la moitié de cette somme, pour créer cet institut d'onomastique, de sorte que nous puissions l'annoncer au cours du prochain congrès quadriennal international d'onomastique qui se tiendra à Amsterdam dans le courant de l'été prochain, et de façon que les chercheurs français sachent qu'ils disposent désormais d'un instrument convenable pour le recueil et l'étude des noms de lieux et des noms de personnes dans lesquels, selon Paul Valéry, « s'incarnent véritablement l'image et l'histoire de la France ». (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Boscher (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. Michel Boscher.** Mesdames, messieurs, après bien d'autres je viens à cette tribune verser quelques pleurs sur la situation de l'éducation nationale. Mais je limiterai mon propos à un département que je connais bien parce que j'ai l'honneur de le représenter, et que vous connaissez tous, mes chers collègues : la Seine-et-Oise.

La Seine-et-Oise pose un problème particulier parce que ce n'est pas un département comme les autres : il connaît une extension plus rapide que les autres.

Pour situer le problème, je le placerai dans le cadre général qui nous préoccupe à juste titre aujourd'hui.

On s'accorde, en effet, à diagnostiquer de la manière suivante les causes profondes de ce qu'il est convenu d'appeler la crise scolaire qui se traduit surtout par un manque de maîtres et de locaux d'enseignement :

On cite en premier lieu le redressement démographique exceptionnel, la natalité très forte en France et un chiffre le montre mieux que tout le reste. Notre pays comptait, en 1958, 14 millions de jeunes gens de moins de vingt ans. Ils étaient 15.110.000 en 1962, soit une augmentation de 1.110.000 jeunes en quatre années. Cette jeunesse de moins de 20 ans représente 32 p. 100 de la population de notre pays.

La deuxième raison de cette profonde crise scolaire est l'accroissement, d'ailleurs souhaitable, du taux de scolarisation. Pour les enfants de 14 ans, il est passé de 63 p 100 à 75,5 p 100 entre 1957 et 1961.

Il faut tenir compte aussi de l'influence bien connue de la concentration urbaine. Tout le monde sait que les enfants résidant en milieu urbain sont plus facilement scolarisés que ceux de la campagne.

Cause supplémentaire de la crise scolaire : le peu d'attrait, c'est le moins qu'on puisse dire, de la fonction enseignante.

Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été exposé à ce sujet. Cependant, il faut bien constater qu'il s'agit là d'un problème général propre à la fonction publique : les barèmes des traitements dans les enseignements du premier et du second degré et plus encore dans l'enseignement supérieur ne sont guère encourageants, et bien des professions lucratives s'offrent à ceux qui possèdent les qualités nécessaires pour faire de bons maîtres.

Un autre motif a aussi son importance : la profonde modification de la répartition des classes professionnelles dans la société française de 1963. Je vise par là la disparition progressive des catégories sociales du type « manœuvres » au bénéfice des techniciens, des ingénieurs, et d'une façon générale des professionnels de haute qualification, ce qui entraîne obligatoirement un désir de scolarisation plus poussé.

Le phénomène s'accompagne de la disparition, qui est peut-être plus accentuée en France, d'une grande proportion d'agriculteurs. Ce sont, en effet, les enfants des milieux agricoles qui viennent le plus souvent dans les villes accroître encore l'acuité du drame et rendre la solution du problème scolaire plus difficile.

Telles sont les causes générales profondes des difficultés que nous rencontrons dans le domaine de l'éducation nationale.

Dans le département que j'ai l'honneur de représenter, leur effet se trouve décuplé parce que — et je reprendrai chacun des points que je viens d'énumérer — la population de la région parisienne, et notamment de Seine-et-Oise, s'est accrue bien plus rapidement que la moyenne française. En 100 ans, la population de notre pays a progressé de 25 p. 100. Pendant ce même siècle la population de Seine-et-Oise a augmenté de 400 p. 100.

La cadence d'accroissement, toutes causes confondues, c'est-à-dire l'excédent des naissances sur les décès et la migration d'innombrables familles venues de loin s'installer dans la banlieue parisienne, est de l'ordre de 100.000 personnes par an.

Ce mouvement démographique revêt une caractéristique particulière : la population migrante qui vient habiter dans les grands ensembles immobiliers qui entourent la ville de Paris est jeune. Les H. L. M., voire les appartements en accession à la propriété, s'ouvrent à des ménages dont l'âge moyen varie entre 25 et 35 ans, c'est-à-dire en pleine période de fécondité et qui ont des enfants assez rapidement, dont il faut évidemment assurer la scolarisation dans la commune où ils résident.

Puisqu'on ne parle bien que de ce qu'on connaît, je me permets de citer ma propre commune, qui compte 5.000 habitants, dans laquelle 24 p. 100 des enfants sont âgés de moins de 14 ans. C'est une proportion considérable.

Au premier facteur, tenant au redressement démographique, qui prend une ampleur exceptionnelle en Seine-et-Oise pour les raisons que je viens d'indiquer, s'ajoute l'incidence du taux de scolarisation.

En 1946, sur une population totale de 1.400.000 habitants, 140.000 enfants fréquentaient l'enseignement primaire, soit 10 p. 100 ; en 1962, sur une population de 2.200.000 personnes, 425.000 enfants allaient à l'école primaire, soit 19 p. 100.

Cet accroissement prodigieux prend quelquefois un aspect très inquiétant quand on connaît la modestie des moyens donnés aux administrateurs locaux, en particulier, pour y faire face.

Le troisième facteur que je citais est celui de la concentration urbaine.

Il n'est pas de département en France où elle s'effectue à une cadence aussi accélérée que chez nous. Il suffit de sortir de Paris, d'emprunter une de nos grandes routes nationales pour voir s'élever une suite de nouveaux grands ensembles où s'entassent dans des conditions qui ne sont peut-être pas toujours très satisfaisantes des centaines, voire des milliers de familles nouvelles. Et cette concentration urbaine accroît encore la densité scolaire.

Le peu d'attrait de la fonction publique ? En Seine-et-Oise, le phénomène revêt une acuité plus grande qu'ailleurs et pour deux raisons.

D'une part, parce que nous nous trouvons en plein centre de l'énorme marché du travail que forme la région parisienne, où s'offrent tellement d'emplois variés dans tant de spécialités qu'il faut vraiment avoir la vocation, avec tout ce que le terme comporte, pour s'obstiner à appartenir au corps enseignant de la fonction publique, alors qu'on pourrait si facilement gagner mieux sa vie dans une autre activité.

A cet aspect particulier s'en ajoute un autre, également propre à la région parisienne et plus spécialement au département que je représente. Je veux parler de la juxtaposition inextricable des zones de salaire. Dans ce département, s'enchevêtrent, pour les raisons auxquelles la raison ne comprend rien, des zones de salaires sans abattement et des zones où l'abattement est maximal. Ce qui provoque, bien entendu, un complexe de brimade chez les enseignants de tels chefs-lieux de canton qui voient leurs homologues, enseignant à quelques kilomètres, mieux payés qu'eux.

Je connais tel chef-lieu de canton rural où l'on a vu se succéder, dans la même classe, quatre ou cinq maîtres au cours

d'une seule année scolaire. Une fois installé, le nouveau maître n'avait de cesse d'être nommé dans une commune voisine où l'abattement de zone était moins fort. C'est là un motif supplémentaire du déséquilibre de l'enseignement dans le département de Seine-et-Oise.

J'ai fait aussi allusion à la modification de la répartition des classes professionnelles sur le plan national. Qu'en dire sur le plan du département auquel je m'intéresse ?

Sa structure économique et sociale se modifie complètement et à une cadence accélérée. Le dépeuplement des communes rurales se double d'une accentuation très rapide de l'industrialisation. Ainsi, en 1954, le département comptait 24.320 établissements industriels et artisanaux. En 1962, c'est-à-dire en huit ans, ce chiffre est passé à 29.000, soit une progression de 17 p. 100. C'est encore une cause d'accroissement de la densité scolaire dans le département.

Tous ces facteurs accumulés que je me suis borné à énumérer en les commentant le moins possible, concourent à une situation scolaire très grave et d'abord quant aux difficultés de prise en charge matérielle des enfants.

Les écoles primaires et maternelles de Seine-et-Oise ont le triste privilège de détenir le record de la saturation avec une moyenne de 38 élèves par classe ; 1.289 classes primaires et maternelles reçoivent plus de 40 élèves ; 1.500 classes sont installées dans des locaux provisoires : préaux, salles de mairie.

Ce qui est vrai pour l'enseignement primaire l'est à peine moins pour le secondaire car, malgré des efforts auxquels je tiens à rendre hommage, malgré la création du lycée de Corbeil-Essonnes, de celui de Rambouillet et d'autres encore, notre retard ne fait que s'aggraver devant l'accroissement vertigineux de la population. Et la situation n'est donc guère brillante dans les enseignements secondaire et primaire.

Mais le drame tient encore au nombre des enseignants. Il est si grave que nous avons vu, surtout au début de l'année scolaire actuelle, un spectacle indigne de cette grande administration, de cette grande dame qu'est l'éducation nationale. J'ai vu des maires, las d'attendre, prendre leur voiture et aller quémander des maîtres pour leurs écoles, le 15 septembre, à l'inspection académique à Versailles, et se livrer à une manière de rapt à la porte de la rue des Réservoirs.

Cet état de choses est inadmissible. Il a évolué depuis lors avec l'entrée en fonction des instituteurs rapatriés d'Algérie, bien qu'il y aurait beaucoup à raconter sur la pagaie, c'est le moins qu'on puisse dire, qui a présidé à la répartition des instituteurs en Seine-et-Oise, et ce, pour diverses causes sur lesquelles je ne m'étends pas.

Je signale seulement la méconnaissance profonde qu'a l'administration des réalités communales. On a vu envoyer des maîtres dans des communes où il n'existait pas de logement pour les héberger ; on a vu affecter des maîtres à des écoles sans classe pour les recevoir ; on a vu enfin des maîtres s'ajouter en sur-nombre et sans affectation réelle dans des écoles où aucun poste n'était à pourvoir.

La répartition a été faite dans une improvisation hâtive. Je dois constater que, peu à peu, ces désordres disparaissent heureusement, mais le problème du nombre des enseignants se pose encore dans l'enseignement primaire.

Comment ne pas évoquer aussi sa gravité dans l'enseignement secondaire ? Je me bornerai à lire deux paragraphes d'une lettre que m'a fait parvenir récemment l'association des parents d'élèves du lycée technique d'Etat de Corbeil-Essonnes : « Des démarches effectuées auprès de l'administration du lycée, il résulte que 200 heures hebdomadaires d'enseignement théorique ne peuvent être assurées, ce qui correspond à un déficit de 11 professeurs sur 50, soit 22 p. 100 du personnel nécessaire.

« La situation est encore plus catastrophique en ce qui concerne l'enseignement professionnel (atelier) ; sur 33 postes créés par l'éducation nationale, 12 seulement sont occupés par des titulaires, 7 par des auxiliaires. C'est donc un déficit de 14 professeurs sur 33, soit 42 p. 100 du personnel nécessaire. »

J'ai eu l'occasion d'attirer à plusieurs reprises l'attention de votre prédécesseur, monsieur le ministre, sur cette situation et sur celle, d'ailleurs analogue, de très nombreux lycées du département, sans qu'on ait pu me reconforter autrement que par de bonnes paroles, car chacun sait que le problème n'est pas propre au département de Seine-et-Oise mais qu'il est général. Il y revêt cependant, et j'y insiste, un caractère particulièrement aigu.

Monsieur le ministre, excusez-moi d'avoir fait ce tour d'horizon très sombre. Mais cette situation est connue ; elle a déjà été évoquée à cette tribune et maintes fois devant le conseil général de Seine-et-Oise. Votre administration n'a plus le droit de l'ignorer. Et pourtant on a depuis trop longtemps la sensa-

tion que ce problème particulier aux départements de la région parisienne et auquel il faut donner rapidement une solution, n'est pas examiné et compris comme il le mériterait par les services de la rue de Grenelle.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Michel Boscher.** A plusieurs reprises et presque chaque année, des démarches ont été effectuées par des délégations du conseil général, venues expliquer aux services du ministère que l'on ne pouvait pas traiter la Seine-et-Oise comme la Lozère ou comme les Basses-Alpes, sauf le respect que j'ai pour ces lointains départements. La région parisienne ne comprend pas des départements à population stagnante, encore moins des départements à population en régression.

Les chiffres sont patents, ils ont été étudiés et ne sont nullement exagérés : dans l'enseignement primaire, il faut accorder chaque année à la Seine-et-Oise, mille classes et mille maîtres.

Or, en 1961, les crédits correspondaient à 461 classes et, en 1962, après maintes démarches, nous avons obtenu l'équivalent de 675 classes. Pour 1963 — et c'est là que le scandale éclate, je ne crains pas de le dire — les crédits prévus seront tout juste suffisants pour réaliser la construction de 350 classes primaires.

S'il en est ainsi, je le déclare tout net, monsieur le ministre, les élus locaux et les maires, qui sont responsables de la scolarisation des enfants de nos communes, ne pourront faire face à leurs tâches.

On a évalué à 18.000 — je crois ce chiffre exact — le nombre des enfants qui ne pourraient pas être admis à l'école primaire en septembre 1963 si ce chiffre de 350 classes nouvelles était maintenu.

C'est un véritable cri d'angoisse et d'alarme que je lance. Il faut faire quelque chose, il faut dégager des crédits. Ce n'est pas impossible au sein même de votre budget qui est assez étoffé pour effectuer les ventilations nécessaires. Il faut donner au département de Seine-et-Oise le minimum de classes primaires sans lequel l'enseignement va étouffer.

Quant à l'enseignement secondaire, il n'est guère mieux loti.

Les enfants scolarisés dans l'enseignement secondaire, en 1960, étaient au nombre de 31.700. Le chiffre avoisinera 51.000 à la rentrée de septembre 1963.

J'ai reconnu tout à l'heure que les crédits ont été affectés plus généreusement à cet ordre d'enseignement qu'à l'enseignement primaire, puisque leur montant atteint environ 19 millions de francs.

Mais il y a eu le contrecoup, ô combien désastreux ! du fameux décret du 27 novembre, qui a déjà été évoqué à cette tribune et dont je ne conteste pas la nécessité, car il régnait effectivement une très grande complexité dans le mode de financement des différents établissements de l'enseignement secondaire.

Mais enfin, dans le cas du département de Seine-et-Oise qui nous occupe présentement, je voudrais vous faire toucher du doigt, si je puis dire, monsieur le ministre, le fait suivant : les communes qui vont être appelées à recevoir les nouveaux lycées sont essentiellement des localités de banlieue, ces fameuses communes dorloirs en expansion rapide qui supportent toutes les charges sans recevoir les recettes correspondantes. Or, après avoir participé à l'édification des lycées jusqu'à 40 p. 100 du montant total des travaux, elles vont en ouvrant les portes non seulement à leurs propres enfants, mais à ceux des communes voisines, voire à ceux des départements voisins.

Je prends le cas du lycée qui doit être installé à Villeneuve-le-Roi, commune située à quelques kilomètres, sinon à quelques centaines de mètres du département de la Seine. Je comprends mal qu'on puisse demander aux contribuables de telle commune de Seine-et-Oise l'effort gigantesque de la prise en charge de 20 à 30 p. 100 du coût de la construction d'un lycée destiné à recevoir 2.000 ou 3.000 élèves dont la moitié, peut-être même les deux tiers, viendront d'autres communes.

Monsieur le ministre, une amodiation doit être apportée à votre décret. Je n'ai pas la prétention de me substituer à vos services. Mais c'est un problème auquel il nous faut trouver une solution.

Nous avons déjà pu constater les résultats de ce décret. C'est ainsi que nos collègues, les députés maires de Meudon et du Vésinet, ont refusé les crédits qu'on mettait à leur disposition pour construire un lycée, en arguant qu'il n'était pas possible d'obérer à ce point les finances communales.

Il est vraiment absurde d'en arriver à cette situation complètement aberrante, qui consiste en quelque sorte à obtenir des crédits et à ne savoir qu'en faire, faute de pouvoir les utiliser.

Le résultat de ce même décret ne s'est pas fait attendre dans l'enseignement technique, monsieur le ministre.

Comme vous le savez, quatre projets importants concernant la Seine-et-Oise sont déjà différés ou abandonnés, en raison de l'impossibilité financière dans laquelle se trouvent les communes de faire face à leur part d'obligations.

En résumé, il faut considérer — je le dis une nouvelle fois — le problème de ce grand département de la Seine-et-Oise comme un problème en soi et ne pas essayer de le régler selon les communes mesures applicables aux problèmes identiques qui se posent dans les départements sans expansion de population ou, au contraire, aux populations en régression.

Il importe de trouver coûte que coûte, au sein du budget, les suppléments de crédit indispensables pour parvenir à ce minimum de 1.000 classes pour l'enseignement primaire. Ce importe également, et j'y insiste, que les crédits soient mieux utilisés.

Je suis témoin, mes chers collègues, de faits incroyables. Dans une commune que je connais bien, un programme de construction de classes primaires, dont le financement a été assuré voilà trois ans, n'est pas encore complètement payé, non par la faute de la commune, mais parce que, en raison des retards de l'administration, pendant un an ces crédits n'ont pu être pris en charge. A la suite de nombreuses démarches, le maire a reçu de belles lettres lui indiquant que la question serait revue l'année prochaine !

Les mêmes faits se produisent lorsqu'il s'agit d'un projet bénéficiant d'un double financement, pour la construction d'un gymnase par exemple. M. Herzog trouve bien les crédits nécessaires, mais les services de l'enseignement primaire ne les trouvent pas. On assiste à des choses cocasses. Telle commune qui a reçu le financement du haut commissariat à la jeunesse et aux sports doit attendre un an ou deux la part de financement de l'éducation nationale. Ce sont-là des situations absurdes auxquelles il faut porter remède. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Il est donc nécessaire de prendre des mesures adéquates en ce qui concerne les crédits tant pour leur volume que pour leur utilisation. Il importe aussi d'aller encore plus loin dans le sens de la déconcentration dont témoignent les circulaires adressées par le ministère au mois de juillet dernier, pour parvenir à une déconcentration véritable, à la mise en place à l'échelon départemental d'une administration de l'éducation nationale à la fois lucide, efficace et généreuse, capable de résoudre les problèmes locaux.

En conclusion, monsieur le ministre, je tiens à souligner l'importance de la réforme à accomplir. L'avenir des jeunes en dépend, notamment dans la région parisienne dont le chiffre de population risque de doubler dans vingt ans. Nous vous faisons confiance pour agir, monsieur le ministre, mais pour agir vite. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Didier.

**M. Pierre Didier.** Messieurs les ministres, mes chers collègues, je n'ajouterai pas une plainte à toutes celles que vous avez entendues ce soir ; je n'ajouterai pas un cri de colère ou d'indignation à tous les cris qui ont été poussés dans cet hémicycle et qui le seront après moi.

Pourtant, je suis entièrement d'accord sur tout ce qui a été dit concernant l'insuffisance des crédits du budget de l'éducation nationale.

Je ne le ferai pas, et pourtant chaque maire a sur le cœur son petit « scandale maison de l'éducation nationale » sous forme, par exemple, d'un lycée qui n'est pas achevé à Romans ou à Saint-Vallier-sur-Rhône ou sous la forme d'un groupe scolaire ardemment désiré dans un quartier en plein développement et qui a reçu, monsieur le ministre de l'éducation nationale, tous les sacrements de votre ministère, y compris les derniers puisqu'il semble que ce projet soit bien mort.

Je ne le ferai pas pour plusieurs raisons ; la première, c'est qu'il est juste de reconnaître qu'un effort a été réalisé, cette année, en faveur de l'éducation nationale. Ensuite, parce qu'il serait injuste de faire porter sur vous seul et sur le Gouvernement dont vous faites partie la responsabilité d'une situation qui est déjà fort ancienne.

Car enfin, ces garçons, ces filles, ces jeunes gens, ces jeunes filles, qui ne seront pas scolarisés comme nous le voudrions, sont nés, il me semble, bien avant 1958 ! Si gouverner c'est prévoir, les gouvernements successifs auraient pu prévoir et préparer cette explosion scolaire (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.) en consultant, notamment, les statistiques de natalité, de mortalité infantile et les statistiques de fréquentation dans les divers ordres d'enseignement.

Je ne le ferai pas non plus parce que je ne voudrais pas encourir de la part de certains de nos collègues ce reproche, qui est le pire que puisse essuyer un Français, celui de ne pas

être cartésien. Préjugant peut-être quelque peu ce que vous allez nous annoncer tout à l'heure, monsieur le ministre, j'espère bien que nous obtiendrons quelques crédits supplémentaires, sous la forme, non pas d'une traite tirée sur la lune, monsieur le président Durbet, mais sur le collectif.

Je pourrais ainsi vraisemblablement voter votre budget, et je ne voudrais point que mes collègues, et notamment mon ami M. Dupuy, puissent me reprocher que mes conclusions ne correspondent pas à mes prémisses.

Mes observations sont d'un autre ordre.

J'ai été frappé, au cours de cette discussion du budget de l'éducation nationale, en commission d'abord, devant l'Assemblée nationale ensuite, par la justesse du diagnostic qui a été porté sur les maux dont souffre notre système de constructions scolaires.

J'ai été très frappé ensuite par la sagesse des remèdes qui étaient proposés.

Connaissant, monsieur le ministre, les qualités éminentes des membres qui composent ce que j'appellerai, suivant une expression américaine, votre « brain trust », je suis intimement convaincu que ces remèdes seront appliqués. Tout au plus pourrais-je m'étonner qu'ils ne l'aient pas été plus tôt.

Voici donc un homme comblé, monsieur le ministre, et qui n'aurait aucune raison de prendre la parole si ce n'est pour avoir son nom dans le *Journal officiel* — mais l'on sait bien que ces préoccupations sordides ne hantent pas l'esprit des parlementaires (*Sourires.*) — ou tout au plus pour rompre un silence qui, à l'instar de l'innocence chez Néron, commençait à me peser.

Eh bien! Monsieur le ministre de l'éducation nationale, je pense que ce n'est peut-être pas totalement inutile.

En effet, nouveau parlementaire, je n'ai pas eu à entendre les rapporteurs des budgets précédents mais j'ai appris que tous sans exception avaient dénoncé les erreurs, les vices du système des constructions scolaires et j'ai appris, chose plus grave, que tous les ministres de l'éducation nationale qui vous avaient précédé rue de Grenelle ou sur les bancs du Gouvernement, avaient promis de porter le fer rouge dans ces plaies.

Alors, qui nous garantit, monsieur le ministre, que l'an prochain, les rapporteurs qui interviendront à la commission des affaires culturelles ou à l'Assemblée ne dénonceront pas à leur tour les mêmes erreurs? Qui nous le garantit?

Mais votre présence, monsieur le ministre, votre bonne volonté, mieux, votre volonté, qualités que je qualifierais de légendaires si elles n'appartenaient déjà à l'histoire. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Mais, monsieur le ministre, si par impossible nous devions l'an prochain entendre les rapporteurs de la commission des affaires culturelles — puisque j'appartiens à cette commission — dénoncer une fois de plus ces errements et ces vices, alors nous serions considérablement embarrassés, à moins que vous ne veniez à ce moment nous expliquer que ces vices sont inhérents à la bureaucratie, qui est l'apanage des pays civilisés. S'il en était ainsi, monsieur le ministre, je vous demanderais de bien vouloir le dire dès aujourd'hui. Il est peut-être cruel de perdre des illusions, mais il est encore plus cruel de laisser vivre dans des illusions.

Certes, je n'en prendrai pas mon parti, mais ce sera une illusion de moins dans cette maison qui m'apparaît, après quelques semaines de présence, comme bourrée d'illusions et je n'en veux prendre qu'un seul exemple, qui est pour moi un symbole : ce système très remarquable d'éclairage qui, depuis un mois et demi, fait croire aux parlementaires qu'à Paris, à trois heures du matin, un magnifique soleil brille dans l'incomparable ciel de l'Île-de-France. (*Sourires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bertrand Denis.

**M. Bertrand Denis.** Monsieur le ministre, le budget que nous examinons depuis déjà un grand nombre d'heures est considérable et il essaye de faire face à des besoins plus grands encore.

Je pourrais vous demander de consentir un effort plus important en évoquant le vieux collège dont je suis administrateur. C'est maintenant un lycée, mais il ne semble pas avoir progressé pour autant sur le plan matériel depuis qu'il fut sécularisé. J'espère qu'un jour, comme pour d'autres, vous voudrez bien vous pencher sur son cas.

Chargé aujourd'hui par le groupe des républicains indépendants de vous présenter diverses requêtes, je vous dirai d'abord qu'un budget dont le volume a augmenté de deux fois et demie depuis 1958, n'est pas en stagnation. Mais mon groupe, associé à votre, demande instamment au Gouvernement de consentir un effort supplémentaire, si grand soit celui que vous avez déjà

réalisé et que l'on veut méconnaître. Nous estimons — je me fais ainsi l'interprète de mon groupe — que cet effort pourrait être plus grand encore.

Face à ces crédits en augmentation, je désire souligner quelques points dans cette tâche immense. M. le ministre des finances a insisté hier sur l'indispensable expansion de notre pays pour assurer les améliorations sociales que nous souhaitons. Si je rappelle cette nécessité, c'est parce qu'à notre époque il n'y a pas d'expansion sans progrès technique et pas de progrès technique sans formation de chercheurs, de savants, en un mot sans un enseignement supérieur efficace.

Or nous craignons que cet enseignement ne soit prochainement submergé, s'il ne l'est déjà. Nous savons que vous manquez de maîtres dans l'enseignement supérieur et plus encore d'assistants et de moniteurs. Ne faudrait-il pas — sans être accusé de vouloir dilapider les fonds de l'Etat — leur accorder réellement cette prime de recherche de 20 p. 100 lorsqu'ils la méritent? Cette prime est-elle même suffisante, notamment pour éviter qu'on vienne, à la porte de nos universités, prendre nos meilleurs éléments pour les détourner vers l'industrie privée ou même vers l'étranger? Cela nous inquiète et j'ai été chargé de vous le dire.

En écoutant les orateurs précédents, j'ai été frappé des soucis exprimés par ceux qui représentent les grandes régions industrielles et urbaines devant l'afflux de population et les problèmes scolaires que cela pose.

Mais, monsieur le ministre, il existe un moyen de faire disparaître ces soucis. C'est que vous interveniez auprès de M. le Premier ministre pour que soit davantage encouragée chez nous la création d'activités nouvelles. Je pense notamment aux départements qui, comme le mien, voient leur population diminuer, malgré un excédent continu de naissances. Si vous maintenez sur place la plupart de nos jeunes, il y aurait moins d'enfants dans un département comme la Seine-et-Oise. Je sais que vous pouvez demander à M. le Premier ministre de rechercher des solutions de cette nature.

S'agissant des bourses d'études qui intéressent tant les milieux ruraux — problème urbain, sans doute, mais peut-être plus encore rural — nous sommes partisans d'une attribution plus généreuse des bourses d'études; nous sommes convaincus que le plafond de ressources qui ouvre droit à l'attribution des bourses, n'est pas assez élevé et que son application est trop rigoureuse pour les ruraux.

Le ramassage scolaire, bien que la formule soit heureuse, ne résout pas tous les problèmes. Les agriculteurs, conscients de l'intérêt que présente l'instruction de leurs enfants, hésitent à engager les frais qui en résultent. Le barème des ressources des parents et le forfait appliqué à ces ressources ne tiennent pas compte des distances à parcourir pour conduire les enfants à l'école au début et à la fin de chaque trimestre; les transports publics sont parfois inexistantes et il faut alors utiliser une voiture particulière, ce qui entraîne des frais élevés.

Les comptabilités agricoles démontrent que cinquante pour cent des cultivateurs ont des revenus inférieurs au chiffre du bénéfice officiel et forfaitaire qui leur est appliqué. Alors, n'ayant pas réussi dans l'agriculture, ils n'inspirent pas la moindre pitié et leurs enfants ne peuvent bénéficier des bourses.

Dans le même esprit — je le sais car cette question me tient à cœur sur le plan départemental — on ne tient pas compte des pertes de bétail. Si une épidémie frappe une exploitation agricole, les enfants de cultivateurs n'auront aucun droit aux bourses si la surface de l'exploitation entraîne l'application d'un forfait qui exclut l'octroi de bourses. Il en est de même en ce qui concerne les terrains; aucune différence n'est établie entre la première et la cinquième catégorie et le même forfait est appliqué à tout le monde. Aussi, le monde rural s'insurge-t-il.

Ceux qui pourraient mettre en doute mes affirmations peuvent se reporter aux statistiques; ils constateront que toutes proportions gardées, c'est dans le monde agricole qu'il y a le moins d'enfants qui font des études secondaires ou supérieures.

Pour être complet, j'aborderai maintenant un problème connexe, celui que posent les chambres d'étudiants. J'ai reçu de nombreuses demandes de jeunes étudiants qui, venant de la campagne à Rennes — M. Fréville le disait, ce matin — ne trouvent pas de chambres.

J'ai été étonné de la difficulté qu'ils avaient à obtenir une chambre. Mais il s'agit là, je crois, d'une pénurie générale.

On a bien accordé des chambres à quelques étudiants, mais on a aussi demandé au conseil général de mon département de faire un geste en vue de la construction d'une cité universitaire. La chambre reviendrait à 12.000 francs actuels, dépenses comprises.

Ce prix n'est peut-être pas à discuter. Mais où allons-nous prendre l'argent nécessaire pour réaliser les trois cents ou

quatre cents chambres nécessaires aux étudiants de notre département ? Comment trouver les fonds nécessaires ?

Un mode de financement ne pourrait-il pas être envisagé, qui s'apparenterait par exemple à celui utilisé pour les H. L. M. ? Ce financement ne pourrait-il pas être confié, par exemple, à un office d'H. L. M. ?

D'autre part, les annuités — car il faut bien y penser — ne pourraient-elles pas être payées partiellement grâce à une adaptation de l'allocation de logement servie aux jeunes étudiants, mariés ou célibataires, suivant leur situation de famille ?

Ce problème, monsieur le ministre, nous paraît digne de retenir votre attention et de mériter votre étude.

Nous sommes inquiets des conditions déplorablement dans lesquelles certains étudiants vivent et travaillent, alors que nous sommes persuadés que de leur formation dépend l'avenir de nos enfants ; ceux, en particulier, qui font des études universitaires mais aussi des autres qui bénéficieront de leurs travaux et de leurs découvertes.

Monsieur le ministre, nous savons que votre tâche est lourde, car les problèmes que vous avez à résoudre n'ont pas été envisagés assez amplement en temps voulu. Mais nous vous demandons de ne pas négliger tous ceux que je viens de souligner.

Nous vous remercions à l'avance des efforts que vous pourrez faire pour notre pays et pour notre jeunesse. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à Mlle Dienesch.

**Mlle Marie-Madeleine Dienesch.** Au début de ce débat, M. Fréville a cité un texte qui vous annonçait, monsieur le ministre, comme le ministre du long effort.

Nous nous en félicitons, mais en même temps nous pensons que c'est un titre assez redoutable. De ce fait, en effet, deux tâches vous incombent : c'est sous votre autorité que doivent s'accomplir la prolongation de la scolarité, qui a été décidée, et aussi la réforme de l'enseignement, qui, elle, n'a pas encore fait réellement l'objet d'une décision.

Est-ce le jour d'en parler ? A vrai dire, on se demande quand c'est le moment. A l'occasion de la discussion du plan ? Lors de la discussion des budgets ? Des impératifs financiers nous pressent. Il s'agit cependant là de mesures réglementaires sans doute, mais essentielles pour l'avenir de la nation.

J'espère que nous aurons sur ce point un débat plus ample, et je joindrai mes vœux à ceux du président de notre commission pour vous demander, monsieur le ministre, de venir nous en parler plus longuement. Je crois néanmoins, en présence des chiffres, qu'il faut accorder quelques instants d'attention à l'orientation profonde de la politique de l'éducation nationale.

Tout d'abord — il faut avoir le courage de le dire — nous avons constaté dans ce domaine, depuis 1945, un certain échec, sinon un échec certain.

Bien sûr, des réformes ont été réalisées. Nous les avons accueillies d'ailleurs avec une grande satisfaction. Réformes de structure de votre ministère, réforme des programmes, réforme des méthodes, tout cela est bon, prometteur, et ouvre peut-être la voie à une amélioration de notre système.

Mais ces mesures sont prises presque en cachette — chose curieuse — sans continuité, comme si le ministre avait un peu peur ou un peu honte de le dire. De sorte que les familles s'interrogent, les communes s'inquiètent et nul ne sait très bien où l'on va.

Bien sûr, la tâche est difficile pour un ministre. D'autant plus que les principaux obstacles viennent, non pas certes de la population, qui serait prête à accueillir un système si peu que ce soit révolutionnaire, mais, vous le savez, de l'université. Celle-ci, il faut le reconnaître, est très divisée, elle hésite. L'esprit de caste qui y règne parfois, les querelles, les rivalités, les divergences, utilisées souvent à des fins politiques, ne facilitent évidemment pas la solution du problème.

En tout cas, c'est à vous, monsieur le ministre, d'en décider, puis d'imposer ce que vous aurez décidé.

Le but de toute réforme de l'enseignement est d'orienter et de former les enfants en fonction de leur valeur et de leurs dons. Il ne s'agit pas seulement d'orienter, d'étudier un enfant, d'énoncer ses possibilités. Il s'agit aussi de tenir compte d'autres facteurs, notamment des insuffisances de certains milieux familiaux, des habitudes du milieu social, de la situation géographique qui est, dans presque la majorité des cas, déterminante.

Ainsi, s'agit-il moins de créer des formes d'orientation que de les rendre inévitables pour l'enfant de onze ans. Il faut reconnaître que, jusqu'ici, elles ne le sont pas.

Le vice de tous les projets de réforme appliqués jusqu'à présent, c'est d'avoir toujours laissé un moyen d'échapper à

cette orientation, d'avoir permis une solution de facilité vers laquelle se sont inévitablement tournées les populations peu informées ou peu fortunées.

On a cité hier, dans un des rapports, la rareté des changements d'orientation enregistrés à la fin de la classe de quatrième. Dans les régions rurales, il n'y a pas beaucoup d'hésitation hélas, lorsqu'il faut choisir entre le C. E. G. et l'école primaire terminale. Le plus souvent, ce sera inévitablement vers l'école terminale que l'enfant ira. Entre le collège d'enseignement général et le lycée, il en va de même. Le choix se porte presque toujours sur le collège. C'est toujours la formule la plus proche ou celle qui, dans les milieux peu fortunés, rend le plus vite l'enfant à la famille à laquelle il pourra alors apporter l'appoint d'un travail.

Il ne faut pas avoir peur de le dire, toute réforme doit s'appuyer sur une sorte de tronc commun. Je sais que le mot effraie. C'est désolant. Il est vrai qu'il a été tellement utilisé et qu'on lui a prêté tant de sens différents !

Je pense que vous avez peut-être trouvé aujourd'hui un certain accord qui annoncerait une formule nouvelle. Celle-ci est nécessaire, dans ce milieu rural pour lequel les formations scolaires ont le moins donné. On a cité des chiffres ; d'autres statistiques sont encore plus probantes, portant sur des enfants qui ont le même quotient intellectuel. C'est toujours l'enfant du milieu rural, éloigné de l'école, qui n'a pas le bénéfice de la scolarité prolongée.

On nous a parlé, dans le rapport, de ce projet de collège polyvalent. Certes, je crois l'idée ingénieuse, puisqu'elle réunit au même lieu toutes les orientations. De ce fait, elle est peut-être meilleure qu'une formation identique qui prendrait les enfants de la sixième à la quatrième. Elle apporte peut-être un assouplissement nécessaire à la réussite du projet, à condition de revoir le problème de l'école communale terminale. Je crains qu'elle ait été créée sans qu'on en ait bien approfondi la raison d'être. Elle est faite, semble-t-il, pour pallier les insuffisances de l'école primaire dont les méthodes ne sont plus adaptées à notre jeunesse. Et ce n'est pas parce que l'enfant à onze ans a un certain retard qu'il faut encore prolonger cette formation dont les méthodes n'ont pas pu donner de bons résultats à l'âge où elle aurait dû les donner. Il ne faut pas non plus qu'elle se substitue aux écoles spécialisées pour les enfants handicapés physiologiquement ou mentalement.

Il faut, je crois, réétudier ce problème, et si l'on doit en arriver à cet établissement polyvalent, alors qu'il le soit vraiment, et qu'à la sixième il recueille l'ensemble des enfants.

Reste la question du ramassage. Dans ce domaine, vous devez, monsieur le ministre, consentir un effort.

Les dernières circulaires, bien sûr, apportent quelques possibilités, mais elles restent encore trop rigides, elles manquent d'adaptation au réel. La limite des trois kilomètres est peut-être excessive, de même que l'obligation de ne pas accepter les enfants de moins de six ans.

Quels que soient l'école, l'âge ou la distance, il faut que le transport scolaire puisse accueillir tous les enfants qui sont sur le bord de la route. Cette mesure serait ressentie comme un grand bienfait pour le monde rural.

Lorsqu'on refuse le transport scolaire pour un enfant, la famille en éprouve toujours une amertume profonde. Il lui semble voir là une brimade, qui n'est pourtant pas dans l'intention du ministre. Il suffirait de laisser plus de liberté aux communes et aux associations de familles en ce domaine.

Bien sûr, il faudrait aborder tout cela au fond et analyser plus que ne nous le permet la discussion budgétaire. J'insisterai seulement sur la nécessité de prendre une décision énergique, de ne plus attermyer avec la véritable réforme de l'enseignement. Il faut faire porter l'effort non seulement sur les structures, mais aussi sur les méthodes. Cela avait déjà été signalé dans le IV<sup>e</sup> plan, mais d'une façon qui n'a pas été assez mise en relief.

Vient ensuite la question des crédits. A ce propos, il faut éviter le gaspillage. Un effort d'économies s'impose. Nous en sommes loin.

Certes, nous nous félicitons des augmentations prévues dans le budget qui nous est présenté, mais elles ne peuvent encore nous satisfaire.

Je prendrai l'exemple de l'académie de Rennes où la commission de la carte scolaire a refusé d'établir certaines priorités en raison de l'impossibilité de trancher par suite de l'insuffisance des crédits.

Pour réaliser le programme de 1963, 1964 et 1965, il est évident qu'il faudrait doubler les crédits accordés.

Trois tranches avaient été fixées. La première concernait les travaux à achever, la deuxième les opérations de première

urgence qui touchaient, surtout les centres industrialisés et la troisième tranche concernait les opérations indispensables à la prolongation de la scolarité sur tout le territoire.

C'est cette dernière liste qui, si le budget n'est pas modifié, sera sacrifiée. Nous ne pouvons que protester vigoureusement, car c'est sur cette liste que doit porter le plus grand effort de décentralisation intellectuelle.

Il ne faut pas se méprendre sur ce que nous demandons. Je comprends fort bien que le ministère choisisse les points de densité scolaire. C'est légitime lorsque les crédits sont peu importants.

Mais, comme le disait récemment M. le Président de la République et comme l'a répété M. Pompidou, l'œuvre maîtresse de cette législature va être la décentralisation. Le premier effort doit alors être de parer au sous-équipement intellectuel. Non seulement celui-ci nuit à la décentralisation industrielle, mais, même lorsqu'on réalise une implantation d'usine, cet effort ne bénéficie pas aux populations qui ne sont pas préparées. Je prendrai pour exemple le centre des télécommunications spatiales de Pleumeur-Bodou où tout le personnel spécialisé a dû venir de l'extérieur.

La décentralisation industrielle, ne l'oublions pas, n'a de chance que si elle a un but humain et pas seulement économique. Dans notre région de Bretagne, surtout dans la Bretagne intérieure, que j'ai l'honneur de représenter, notre population est nombreuse, elle est valeureuse, elle est capable d'initiative — elle l'a prouvé dans le domaine agricole — et susceptible de s'adapter très rapidement à une formation intellectuelle ouverte, large, élevée. Aujourd'hui, il faut lui donner les moyens d'atteindre ces objectifs d'industrialisation local, et aussi, monsieur le ministre, ne l'oubliez pas, de faire face à l'exode ou à la reconversion.

N'hésitez pas à installer des centres techniques là où il n'y a pas d'usine, car les nombreux enfants qui s'y trouvent iront demain dans des usines et il importe qu'ils ne soient pas des manœuvres. Ils doivent avoir déjà une formation. Donnez à notre enseignement technique un caractère de formation générale plus accentué, poussez le plus loin possible cette formation générale dans les centres techniques, assurez une formation assez large et polyvalente.

Dans la Bretagne intérieure — et vous m'excuserez de parler quelques instants de l'arrondissement que je représente — ce n'est que récemment qu'a été prise la décision de création d'un centre technique à Loudéac. Un autre centre a été envisagé dans la Cornouaille, à Rostrenen. Deux centres pour toute cette Bretagne intérieure, à la population nombreuse, ce n'était pas excessif. Or d'année en année, d'un budget sur l'autre, on repousse, on retarde les réalisations.

Monsieur le ministre, peut-être y aurait-il aussi une façon de vous aider. Ce serait de demander un effort supplémentaire au titre des crédits spéciaux pour les zones d'action rurale. Ces zones ne peuvent pas correspondre à des définitions de densité scolaire, mais elles ont besoin cependant de centres attractifs de formation. Si les crédits supplémentaires pouvaient être accordés, entre ceux que vous devez allouer normalement en fonction de tous les impératifs scolaires normaux, nous pourrions éviter la création de véritable déserts humains entre quelques grands centres de concentration industrielle.

Je ne dirai que quelques mots du problème de l'enseignement privé, déjà évoqué ce matin.

Il n'a de sens définitif pour l'ensemble de cette Assemblée, qui est très divisée sur des options philosophiques, que si on l'envisage sous l'angle économique. Si, d'ailleurs, la loi d'aide a été votée, c'est parce que c'est sous cet angle qu'il a été traité et parce qu'il y avait une carence, qu'il manquait des maîtres pour assurer l'éducation de toute la population.

Je n'ajouterai qu'un mot à ce qui a été dit ce matin. Appliquez la loi loyalement, monsieur le ministre. Des circulaires ont été prises; il faudrait peut-être les revoir. Elles ne traduisent pas la pensée du législateur. Je n'affirmerai pas que ce soit forcément mauvaise volonté de votre part. Je crois plutôt — et j'allais dire que c'est plus grave — que c'est conformisme de pensée, parfois un attachement excessif aux diplômes. Cette incapacité à rénover notre façon de voir est à l'origine de beaucoup de mécomptes.

De même, en ce qui concerne le recrutement des maîtres, nous avons une formation professionnelle, une promotion sociale. Or chaque jour, je vois des vocations enseignantes refusées, rejetées, sans que l'on fasse un effort d'examen pour ces jeunes qui devraient être accueillis, aidés, et dont la situation devrait être étudiée individuellement.

Au début de cet exposé, monsieur le ministre, je parlais de persévérance. Mais ce qui me paraît le plus urgent, peut-

être, c'est aussi faire preuve de hardiesse et de décision immédiate. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Billères.

M. René Billères. Mes chers collègues, nous voici au début d'une législature décisive pour notre université et pour notre avenir.

En 1965 — dans deux ans et demi — la vague démographique, encore gonflée par l'accroissement du taux de scolarisation, atteindra les enseignements supérieur et technique supérieur. C'est un événement d'importance capitale. Il offre à notre pays, sur le plan humain mais aussi sur les plans économique, social, politique même, une chance sans précédent. Chance exigeante : elle comporta de vastes problèmes de construction, d'équipement, d'encadrement, auxquels s'ajoutera certainement celui de l'allocation aux étudiants, la question de leur allocation logement se trouvant d'ores et déjà posée.

Deux ans plus tard, en 1967, la scolarité obligatoire sera enfin prolongée jusqu'à l'âge de seize ans. Cette mesure apportera une nouvelle chance, mais aussi de nouveaux et rudes problèmes dont la solution doit être préparée dès maintenant.

Enfin, tout porte à espérer que l'échec de l'apparente réforme de 1959 imposera, en fin de compte, une réforme authentique et fondamentale de notre enseignement.

C'est dans ces perspectives, monsieur le ministre, que vous assumez à votre tour la responsabilité de notre jeunesse. Vous disposez, certes, de puissants atouts : la durée vous est heureusement garantie, alors qu'elle fut si fâcheusement refusée ces dernières années à vos annuels et même semestriels précédents ; le Premier ministre vous assurait récemment ici même de son total appui ; la majorité gouvernementale vous sera sans aucun doute fidèle ; la législature précédente a voté un plan d'équipement, gravement insuffisant certes dans certains de ses chapitres, mais au total substantiel ; le poids de la guerre d'Algérie ne peut plus freiner l'élan de l'éducation nationale ; enfin, l'opinion, de mieux en mieux consciente de la primauté de l'enseignement dans le monde moderne, est toute disposée à soutenir des initiatives et des efforts positifs.

Monsieur le ministre, tous ces atouts vont vous être fort utiles. Notre université est toujours en détresse. Est-il besoin de le démontrer après tout ce que nous venons, de tous côtés, d'entendre dans ce débat ?

La rentrée de 1963 s'est déroulée, elle aussi, quoi qu'on dise, dans des conditions bien mauvaises. Cette année, selon toute vraisemblance, il y a encore davantage de classes surpeuplées qui comptent plus de trente-cinq, quarante, quarante-cinq et même cinquante élèves. Le nombre des postes non pourvus a de nouveau augmenté, ainsi que la proportion des auxiliaires. Celle des enseignants qualifiés a diminué, malgré l'appoint des enseignants d'Algérie qui vont d'ailleurs beaucoup manquer de l'autre côté de la Méditerranée.

L'enseignement technique se voit toujours contraint au refus, direct ou déguisé, de dizaines et de dizaines de milliers d'enfants ambitieux seulement d'apprendre un métier. Tout laisse à penser que les rentrées prochaines seront fatalement aussi dramatiques.

Ainsi, de larges secteurs universitaires voient s'installer ce sous-enseignement auquel nous devrions d'autant moins nous résigner qu'il pèse plus lourdement, plus injustement sur les enfants socialement défavorisés.

Alors, mes chers collègues, comment pourrions-nous éluder une question ? Pourquoi cette détresse profonde et durable ? Alors que le Gouvernement et vous-mêmes, mes chers collègues, faites souvent état de progrès exceptionnels sans précédent dans les crédits obtenus depuis 1958, pourquoi cette étrange contradiction ? Comment cette contradiction n'éveille-t-elle pas ici plus de curiosité ?

Sur un tel sujet l'esprit partisan est encore plus déplacé et plus dangereux qu'ailleurs, la vérité encore plus nécessaire et plus utile. Que vaut dans les faits cette comparaison par laquelle on se donne si aisément bonne conscience devant la présente crise ? Aucune comparaison n'est significative si elle n'est exacte et complète, si elle s'en tient à des rapprochements sommaires et même erronés.

Dans le récent débat intervenu à l'occasion de la présentation du Gouvernement devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre a comparé glorieusement les crédits de programme attribués à l'éducation nationale par, disait-il, « le dernier budget de la IV<sup>e</sup> République », et les crédits de programme inscrits aux budgets de 1962 et de 1963.

Or, le rapprochement était d'abord faussé par un erreur, disons plutôt par un lapsus. Ce n'est pas, comme on l'a dit à cette tribune, 110 milliards d'anciens francs de programmes qui étaient inscrits au dernier budget de la IV<sup>e</sup> République voté au début du printemps 1958, mais 145 milliards d'anciens francs ; j'ai de bonnes raisons de m'en souvenir.

Au surplus, cette comparaison reste très incomplète. Les crédits de 1958 et ceux de 1962 n'ont pas, hélas ! la même valeur d'achat, vous le savez bien, monsieur le ministre, vous à qui l'augmentation des prix de la construction scolaire, surtout depuis 1960, pose des problèmes supplémentaires pour la réalisation du IV<sup>e</sup> plan. Une classe primaire ou une classe de lycée à Paris ou dans les villes coûte plus cher aujourd'hui qu'il y a cinq ans. Si nous disons que les prix de la construction scolaire ont augmenté au minimum de 15 p. 100 depuis 1960, nous restons sans doute au-dessous de la vérité et si nous faisons entrer cette différence en ligne de compte l'« exceptionnelle » augmentation des crédits de programme de 1958 à 1962 se voit ainsi ramenée aux environs de 40 p. 100. Vous trouverez sans difficulté des pourcentages d'augmentation analogues ou même supérieurs, par exemple entre 1954 et 1958.

Ce n'est pas tout. Il suffisait d'écouter hier les rapporteurs pour constater qu'une part souvent très importante de ces crédits jugés exceptionnels est, du moins jusqu'ici, restée théorique, inemployée.

La démonstration a été faite pour les autorisations de programme, je n'y reviendrai pas. Mais les paiements reportés sont au moins aussi fâcheux.

Or, à la fin de 1957, le total des reports de paiements cumulés, réduits en deux ans de moitié, n'excédait pas 18 milliards d'anciens francs. A la fin de 1961, ils atteignaient au moins 80 milliards d'anciens francs et quand bientôt vous ferez les comptes de 1962, monsieur le ministre, vous trouverez, je le crains, un total encore supérieur de crédits qui ont manqué dramatiquement aux dernières rentrées scolaires.

Il y a plus grave encore. Ces autorisations de programme, ces crédits de paiement ramenés ainsi à leur juste mesure et dont une grande partie n'a pas été utilisée à temps étaient déjà sensiblement inférieurs, non pas à un vague idéal chimérique, mais aux propositions concrètes et modérées présentées par la commission Le Gorgeu en 1958 et qui visaient essentiellement à nous permettre de faire face à la montée, mathématiquement prévisible, des effectifs dans les enseignements du second degré et dans l'enseignement supérieur. Il a manqué de ce fait au moins 100 milliards d'anciens francs de crédits jugés indispensables. Et si vous ajoutez, car le bilan doit être complet, qu'entre 1958 et 1962 le recrutement des élèves-maitres et des élèves-professeurs prévu n'a pas fait le moindre progrès, si même il n'a pas reculé, vous aurez fait le compte exact des erreurs et des lacunes, sans doute anciennes, mais persistantes et même aggravées depuis quatre ans, qui expliquent, pour ceux qui voudraient bien avoir cette curiosité, la permanence de notre détresse universitaire.

Ce bilan et ces rappels sont particulièrement instructifs pour l'examen du budget de 1963.

La question, monsieur le ministre, est la suivante : ce budget vous donne-t-il les premiers moyens d'un redressement à long terme ?

Je constate immédiatement qu'il comporte des améliorations notables qui réjouissent tous les amis de l'éducation nationale comme autant de bonnes nouvelles. La première concerne le chapitre des bourses : 20.000 bourses nouvelles pour l'enseignement supérieur, 100.000 bourses nationales supplémentaires, c'est, je le reconnais volontiers, une augmentation sans précédent dans un seul budget, même si elle a pour effet principal de réparer des retards et de faire face à des augmentations d'effectifs.

Je constate encore un progrès sensible dans le secteur du recrutement. Je ne parle pas du total des créations d'emplois dont chacun sait qu'ils ne pourront pas être pourvus de personnel titulaire. Mais, pour la première fois depuis 1958, nous voyons enfin dans ce budget une augmentation du nombre des élèves-maitres dans les écoles normales primaires et des élèves-professeurs dans les instituts de préparation à l'enseignement secondaire.

Nous vous prions, monsieur le ministre, de veiller soigneusement à ce que les uns et les autres soient effectivement recrutés et qu'en particulier la rigueur qui sévit souvent à l'examen de propédeutique ne vienne pas compromettre l'efficacité de ces mesures.

Mais notre satisfaction doit bien s'arrêter là. On ne trouve, en particulier, aucun effort analogue en faveur de l'enseignement technique où les disciplines théoriques et les disciplines pra-

tiques sont à ce point déficitaires que les moyens de formation devraient être de toute urgence multipliés par quatre, six ou huit, selon les catégories.

Dès 1958, la commission Le Gorgeu, chargée pour la première fois à l'époque d'élaborer un plan de recrutement dont il n'a pas été tenu le moindre compte, soulignait la nécessité d'augmenter immédiatement et sensiblement les promotions de l'école normale supérieure de l'enseignement technique et des écoles normales nationales d'apprentissage. C'est ainsi que je lis à la page 234 de son dernier rapport général :

« Il faut ouvrir d'urgence en province des instituts de préparation analogues à ceux des enseignements généraux — I. P. E. S. — et mettre tout en œuvre afin que leurs promotions soient suffisantes. Il faut multiplier les sections préparatoires aux E. N. N. A. »

Je lis encore, à la page 235, cette observation capitale : « Par ailleurs, il faut bien voir que le recrutement de ces catégories d'enseignants se heurte tout particulièrement à l'insuffisance des traitements de début par rapport aux salariés de l'industrie et du commerce. »

Observons pour le moment qu'aucune des mesures préconisées à deux reprises depuis bientôt cinq ans par la commission Le Gorgeu n'est encore entrée en vigueur dans ce chapitre, que ce budget n'en comporte pas la moindre amorce et qu'il nous faut encore attendre le droit de concevoir pour l'enseignement technique l'espoir de quelque lointaine amélioration.

Notre satisfaction est également vive et également mêlée en ce qui concerne les crédits de programme. Leur total atteste sans doute une substantielle augmentation puisqu'il passe de 2.350 millions de francs en 1962 à 2.750 millions en 1963, soit une augmentation de 400 millions. Ces crédits permettent — c'est encore vrai — le financement d'un nombre très appréciable d'opérations dans l'enseignement supérieur et l'enseignement technique supérieur. On peut, cependant, souhaiter qu'ils soient mieux répartis et que les universités qui ont la charge de très nombreux bacheliers ne soient pas justement les plus défavorisées par ce budget.

Toutefois, je dois signaler, monsieur le ministre, des restrictions inadmissibles qui feraient douter parfois des gens peu avertis du bon sens administratif. Dans la pénurie où nous sommes de chercheurs et de techniciens, limiter, par exemple, à quelques dizaines d'élèves l'effectif des promotions d'une nouvelle école d'ingénieurs créée à grands frais partagés par l'Etat et les collectivités m'apparaît comme une onéreuse déraison et même comme un inadmissible gaspillage.

Mais, monsieur le ministre, pourquoi la subvention d'équipement du C. N. R. S. est-elle cette année diminuée ? Pourquoi les écoles normales primaires sont-elles, cette année encore, si faiblement dotées de crédits d'opérations nouvelles qu'elles reçoivent de l'Etat à peu près la moitié des crédits prévus à sa charge par la commission Le Gorgeu alors que, outre les maitres toujours indispensables au premier degré, elles nous fournissent heureusement et de plus en plus de professeurs pour les collèges d'enseignement général et même des enseignants du second degré proprement dit ? Mais enfin, avec quel personnel espère-t-on assurer le prochain prolongement de la scolarité obligatoire ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et sur les bancs du groupe socialiste.)

Pourquoi aussi, monsieur le ministre, les crédits pour l'enseignement spécial, cet enseignement qui suscite à juste titre de plus en plus d'intérêt, n'atteignent-ils même pas le tiers de ceux qu'avait prévus la commission Le Gorgeu ? Mais surtout, ce total de 2.750 millions de francs, dont je souligne à nouveau qu'il atteste un net progrès sur l'an dernier, comment pourrait-il rassurer sur les chances d'exécution effective, en temps opportun, du troisième plan d'équipement de l'éducation nationale ? Nous demeurons encore sensiblement éloignés de ces 3 milliards annuels dont l'inscription à chaque budget et l'emploi rapide peuvent seuls, à notre avis, garantir le succès.

Sans doute nous dira-t-on que le Gouvernement respecte — ce qui n'est d'ailleurs pas entièrement exact — son propre échéancier, soit 2.400 millions en 1962, 2.800 millions en 1963, 3.200 millions en 1964 et 3.600 millions en 1965. Toutefois, cet échéancier, qui s'accorde peut-être avec l'orthodoxie budgétaire mais qui contredit le bon sens, suscite toujours en nous les craintes les plus vives pour la mise en œuvre intégrale et à temps des deux dernières tranches du plan, les tranches fortes, surtout quand nous constatons le volume toujours croissant des programmes et des crédits reportés ainsi que l'obligation où vous serez, dans la dernière période du plan, de mettre en même temps en chantier les programmes nécessaires à la prolongation de la scolarité.

Notre inquiétude s'accroît encore quand nous observons que les moyens en personnels techniques mis à la disposition de la

direction de l'équipement scolaire et universitaire ne bénéficient d'aucune augmentation sensible, encore qu'un effort plus important — et je m'en réjouis — paraisse avoir été fait en faveur de l'administration académique et de l'indispensable décentralisation.

Mais quittons un instant le budget dont l'annuité apparaît de plus en plus étriquée. Notre souci le plus lourd demeure celui du recrutement des maîtres et des professeurs. On peut bien créer théoriquement des emplois, on peut plus utilement augmenter le nombre des places mises au concours, à condition de les pourvoir, on peut, mieux encore, multiplier les moyens de formation; encore faut-il attirer à l'enseignement des candidats de valeur.

Pendant longtemps, la pénurie d'adultes jeunes, la concurrence facilement victorieuse d'un secteur industriel avide d'ingénieurs et de cadres, ont condamné l'université au dénuement. Mais voici un fait nouveau. La croissance du taux de scolarisation dans les enseignements longs out dû nous redonner quelque aisance. Mais, outre que l'université, plus soucieuse, parfois, hélas! de sélection que de formation féconde, a elle-même rebuté des candidats tout à fait valables, il faut bien reconnaître que nous avons rarement pu recruter les meilleurs.

Nous voyons, certes, venir à nous beaucoup d'enseignants de rencontre ou de résignation, beaucoup d'auxiliaires plus ou moins qualifiés, plus ou moins qualifiables. Nous ne voyons pas surgir l'armée d'ardentes vocations, indispensable à l'université moderne et que la République sut, autrefois, se donner. Nous devons craindre que, même, l'arrivée de la vague démographique dans l'enseignement supérieur ne procure à ceux qui comptent essentiellement sur elle déception et déboires.

Comment donc redonner à la profession enseignante l'attrait matériel et moral qui peut nous garantir, d'ici 1970, le recrutement des quelque 200.000 enseignants supplémentaires de conviction et de qualité, jugés indispensables par la commission Le Gorgeu ?

C'est une question capitale.

Je vous le dis sans pessimisme ni démagogie; il faut, monsieur le ministre, revaloriser la fonction enseignante. Cette revalorisation, je le sais bien, il est beaucoup plus aisé de la proposer que de l'accomplir. Les obstacles sont massifs et bien connus. Il paraît très difficile d'isoler cette revalorisation d'une mesure générale embrassant l'ensemble de la fonction publique, elle-même très justifiée. Bien sûr! Et pourtant, devant l'urgence et la priorité, ont doit se poser la question que voici: le niveau de valeur qu'atteste le plus souvent le succès aux concours universitaires, le niveau exigé de qualification professionnelle, surtout le degré de responsabilité humaine et, enfin, l'intérêt national ne justifient-ils pas pleinement l'attribution aux enseignants de primes spécifiques de qualification et de responsabilité auxquelles je suis convaincu que l'opinion ne trouverait absolument rien à redire ?

C'est dans cet esprit qu'avait été créée, en 1957, la prime de recherche qui s'est sensiblement dégradée depuis lors et que le Gouvernement serait bien inspiré de rétablir spontanément à son niveau primitif pour lui donner ensuite, progressivement, le développement envisagé par ses créateurs.

Est-ce vraiment une ambition démesurée que de concevoir l'extension par paliers de primes du même ordre à l'ensemble de la fonction enseignante ?

Ensuite, mesdames, messieurs, nous avons trop longtemps hésité à faire appel à toutes les ressources, à toutes les richesses latentes de notre peuple. Allons, enfin, résolument chercher dans les couches profondes de la nation, dans les milieux populaires, dans les familles des employés, des salariés, des artisans et des agriculteurs, ce renfort massif, en particulier pour les disciplines techniques et scientifiques, de professeurs et de chercheurs comme aussi d'ingénieurs et de cadres dont nous nous laissons encore priver par les fatalités familiales, sociales, géographiques et les routines — j'allais dire les tabous — universitaires toujours aussi puissants, si l'on considère l'origine présente des élèves de notre enseignement supérieur.

La question ne peut plus être éludée. Aujourd'hui, elle est franchement à l'ordre du jour. Les choses sont fort claires, monsieur le ministre. La réforme décriée au début de 1959 qui consacrait la mise à l'écart du projet de 1956 et maintenait soigneusement les cloisons entre les divers ordres d'enseignement, est un échec, d'ailleurs sans surprise, en ce qui concerne la prospection de nos ressources cachées et l'orientation féconde de nos enfants, à la fin de la classe de cinquième.

Elle n'a même pas déterminé, nous dit-on, l'admission de deux pour cent des élèves du cycle d'observation des collèges

d'enseignement général dans les classes de quatrième des lycées. Deux pour cent! monsieur le ministre, dans le même temps où les collèges d'enseignement général connaissent un extraordinaire essor.

A la rentrée dernière 200.000 enfants ont été accueillis dans les sixièmes des collèges d'enseignement général contre 137.000 dans les sixièmes des lycées.

Quant aux admissions d'élèves des collèges d'enseignement général dans les lycées au niveau de la seconde, elles se font évidemment dans des conditions beaucoup moins bonnes pour les élèves, beaucoup moins intactes, beaucoup moins ouvertes, beaucoup moins fructueuses qu'elles ne le seraient au niveau de la quatrième.

L'évidence de cet échec est telle que nombre de ceux-là même qui avaient cru remporter en 1959 — et à peu de frais — la victoire de ce qu'il faut bien appeler le conservatisme universitaire par le refus de l'enseignement moyen autonome acceptent maintenant de détacher des lycées non pas seulement les classes de cinquième et de sixième, mais tout le premier cycle pour l'amalgamer aux collèges d'enseignement général, donc à des établissements polyvalents où force sera bien d'établir, à bref délai, une première période d'enseignement commun à tous les élèves.

Si ces conversions peuvent favoriser un changement de politique, si l'on donne enfin toute sa chance à l'orientation et si la fonction enseignante se voit en même temps progressivement revalorisée, alors, monsieur le ministre, mais alors seulement, l'éducation nationale pourra compter recevoir un jour tous les maîtres et professeurs de valeur dont elle a un si pressant besoin.

J'ajoute, sur ce sujet, que seule une véritable réforme de l'enseignement peut donner son sens et ses fruits à la prolongation de la scolarité obligatoire, la garder du péril d'une vague supplément de scolarité élémentaire qui n'enrichirait qu'amertume et déception et permettre d'élever à coup sûr le niveau d'instruction et de culture de tous nos enfants, d'inscrire enfin la démocratisation dans les faits.

Seule encore, elle peut nous donner l'occasion, dans cette réorganisation même, de remettre en question nos programmes, de faire le tri si souvent demandé entre la culture et l'érudition, de donner corps et vie à des humanités modernes accessibles à la masse de notre peuple, d'inclure en elles, et pour tous, cet enseignement civique, économique et social sans lequel il ne peut y avoir aujourd'hui ni cohésion nationale, ni démocratie moderne, ni présence active et utile des Français au monde de leur temps.

Cette réforme, cette vie, cet élan, le Gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre, les voudra-t-il? Les acceptera-t-il? S'y résignera-t-il?

Je ne voudrais pas lui faire un procès de tendance, mais j'en doute.

Je lui fais confiance pour soulever une fois encore les objections que nous connaissons bien. L'une d'entre elles, surtout, se voudra intraitable et définitive: l'objection financière.

On nous dira une fois de plus: « Tout cela est bel et bon, mais assurément coûte beaucoup trop cher. Nous ne pouvons pas, personne ne le pourrait. »

Cette objection ne tient pas, monsieur le ministre, surtout après la fin de la guerre d'Algérie, pour une raison très simple. La France, quelque progrès qu'elle ait pu faire dans ce domaine depuis, mettons dix ans, reste très loin du premier rang des nations pour l'effort consenti à l'éducation nationale. Malgré les obligations particulières que nous impose notre nombreuse jeunesse, nous ne lui consacrons pas encore tout à fait 4 p. 100 de notre revenu. Les Etats-Unis qui se préparent à faire mieux sont à 6 p. 100 et, selon toute vraisemblance, la Russie soviétique est au moins aussi bien inspirée. Le voilà le terrain de la saine émulation patriotique!

Pour nous en tenir à des références intérieures, je rappelle que nous n'avons pas encore atteint, quatre-vingts ans après, le pourcentage du budget fixé pour l'éducation nationale par Jules Ferry, à un moment où l'enseignement primaire était largement prépondérant, où rien ne pouvait laisser prévoir l'énorme développement nécessaire des enseignements du second degré, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Ceci est le fond du problème, monsieur le ministre. Ah! sans doute, pour donner à l'éducation nationale toute sa place dans les budgets et les plans d'équipement, il convient de choisir entre des dépenses et peut-être aussi entre des politiques.

M. Maurice Faure. Très bien!

**M. René Billères.** Il faudrait commencer à ne pas faire payer par l'éducation nationale la faveur faite à la ségrégation scolaire dont je reste convaincu qu'elle est parfaitement anachronique dans une démocratie moderne.

Quoi qu'il en soit, notre choix, lui n'hésite pas. Il n'est nullement le fruit d'une coplaisante chimère idéaliste, de je ne sais quel humanitarisme aveugle aux dures réalités du monde. Il se fonde sur une certaine idée actuelle de la France, sur une certaine idée actuelle de l'Europe. Nous sommes persuadés que, dans la dure compétition pacifique maintenant commencée et qui se poursuivra, l'Europe, porte et partie du monde occidental, peut jouer un rôle décisif à condition qu'elle ne s'enferme pas orgueilleusement dans une forteresse de puissance et de prospérité isolée qui lui vaudrait, non pas la révérence ou l'admiration du tiers monde, mais sa jalousie et son hostilité, à condition qu'elle redevienne un foyer de civilisation moderne, technique, sociale et culturelle, ouverte, utile, désintéressée.

Nous sommes sûrs que si la France résoud ses problèmes d'éducation nationale, si elle donne toutes ses chances à la jeunesse, elle aura apporté sa contribution plénière et originale à l'urgente résurrection de l'Europe.

Voilà, loin de la magie des prestiges et des parades, mes chers collègues, le devoir authentique, la vitale et difficile obligation seuls capables de donner à notre pays le départ pour l'avenir.

Quand je me tourne maintenant vers le budget, je ne puis que constater ses faiblesses, ses inerties et ses risques. Je n'y trouve à un degré suffisant ni conscience ni volonté ni garantie. Nous ne pourrions pas lui donner notre approbation. Ce serait d'ailleurs, monsieur le ministre, vous rendre un bien mauvais service.

Nous attendrons les budgets que vous allez maintenant élaborer, vous. Mais, il faut le dire, l'éducation nationale, la France et la compétition pacifique n'attendront plus longtemps. Il est bien tard. Vous avez le pouvoir, la majorité, les moyens. Hâtez-vous ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Darchicourt.

**M. Fernand Darchicourt.** Je traiterai rapidement deux sujets intéressant la jeunesse française, celui de la jeunesse et des sports et celui des étudiants.

L'analyse du budget consacré à la jeunesse et aux sports nous permet de constater au chapitre 66-50 que les engagements de la loi de programme 1962-1965 sont tenus en ce qui concerne les autorisations de programme.

Nous nous en félicitons et vous en félicitons, monsieur le haut commissaire. Nous recherchons cependant un apaisement ; j'espère que vous nous le donnerez.

Soixante-dix millions de francs seulement sont prévus pour couvrir 105 millions de francs de dépenses autorisées en 1962. La différence entre ces deux chiffres est sans doute le résultat de difficultés que peuvent rencontrer les administrateurs communaux. L'acquisition de terrains ou d'habitations au lieu ou à la place desquels doivent être édifiées les installations sportives projetées exige la procédure, parfois longue, de l'expropriation.

Nous voudrions obtenir l'assurance que tous les crédits ouverts seront utilisés rationnellement. A ce sujet, je me permettrai de faire deux remarques. En premier lieu, il n'est pas trop tôt, croyons-nous, de penser dès maintenant à ce que devra être la suite de la loi de programme en cours d'application. En second lieu, l'organisation actuelle de l'équipement sportif dépendant à la fois du ministère de l'éducation nationale et du haut-commissariat nous paraît irrationnelle. Il faut, en effet, prévoir la suite de la loi de programme à la fois dans les domaines qui lui sont propres, afin qu'il n'y ait pas discontinuité, et aussi dans les secteurs scolaires et universitaires qu'elle ne vise pas.

Pour nos établissements d'enseignement, il est grand temps de mettre sur pied un plan décennal d'équipement sportif, spécialement financé, comme nous l'avons déjà suggéré, car il est hors de doute que le retard considérable dont nous souffrons actuellement ne pourra être comblé par le financement des budgets annuels. Il suffirait, d'ailleurs, d'appliquer la réforme Billères établie sous le gouvernement Guy Mollet pour résoudre le problème.

En ce qui concerne l'organisation administrative, nous pensons qu'il faut en revenir à la formule du gouvernement Léon Blum de 1936, c'est-à-dire, à celle d'un « grand ministère » de l'éducation nationale avec un secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports dont le titulaire était alors le regretté Léo Lagrange.

Ce secrétariat d'Etat, tuteur des activités de plein air et sportives de la jeunesse scolaire et universitaire et de la jeunesse dépendant des fédérations sportives ou des mouvements de jeunes et disposant des crédits nécessaires, faciliterait certainement la solution de bien des problèmes.

En effet, le haut commissariat actuel est sous-administré. Il ne dispose même pas de deux directions générales. S'il les avait, cela permettrait une organisation plus cohérente du secteur jeunesse, colonies de vacances, éducation populaire, organisations de jeunesse, d'une part, et du secteur sportif de l'autre, avec une direction générale pour l'éducation physique et le sport scolaire et universitaire et une direction pour les autres activités de jeunes et les questions sportives non scolaires.

Je présenterai une autre remarque sur les crédits de fonctionnement qui nous paraissent insuffisants étant donné les besoins.

Il faut, au minimum, en prévoir pour toutes les installations nouvelles.

C'est également dans le domaine du recrutement qu'il faudrait porter tous les efforts et, pour notre part, nous pensons qu'il conviendrait de prendre en considération les propositions des organisations professionnelles.

Le plan décennal qu'elles proposent d'un commun accord permettrait de recruter, sur la base du baccalauréat, 15.000 enseignants valables pour les enseignements du niveau du second degré et de l'enseignement supérieur et de dispenser une éducation physique et une initiation sportive rationnelles.

Vous nous répondez sans doute que l'équipement sportif, que le recrutement des enseignants coûtent cher. C'est vrai, mais notre jeunesse en a besoin et ce besoin personne n'en conteste ni l'utilité ni même la nécessité. De telles dépenses, de toute façon, s'imposeront à vous dans l'avenir.

En attendant — et nous souhaitons que l'attente soit la moins longue possible — il est un problème qui, lui, pourrait être résolu sans dépense et sur lequel tout le monde semble d'accord, c'est celui des horaires de programmes. Nous demandons au Gouvernement de prendre en considération les conclusions de la commission de réforme du sport scolaire créée par votre prédécesseur, monsieur le ministre de l'éducation nationale, et de prendre les mesures nécessaires à leur mise en œuvre.

Voici encore quelques autres questions.

Premièrement, pourquoi les indemnités des secrétaires régionaux de l'A. S. S. U. ont-elles été supprimées par le ministère des finances ? La raison avouée est que ces secrétaires régionaux n'exercent pas des fonctions actives. Cela me paraît être un prétexte. Je crains qu'en fait ce soit à d'autres mobiles qu'on ait obéi et pour d'autres raisons qu'on ait supprimé ces indemnités et ce n'est pas juste.

Deuxièmement, nous avons été alarmés par ce que l'on appelle le rajeunissement périodique des fédérations sportives. Le décret pris en ce sens avait provoqué une certaine émotion à tous les échelons de ces fédérations. En effet, ceux d'entre nous qui ont été ou qui sont encore dirigeants d'associations sportives locales ou régionales savent la somme de dévouement qu'il faut pour accepter les responsabilités qui en découlent. Et il n'est pas toujours facile — il est même devenu de plus en plus difficile — de trouver ces concours et ces dévouements.

Ce texte aurait décapité en fait nos activités sportives locales ou régionales.

Pouvez-vous confirmer à cette tribune, monsieur le haut-commissaire, les informations rassurantes que nous a apportées la presse d'hier soir ? Vous savez d'ailleurs autant que nous que la jeunesse n'est pas seulement une question d'âge. C'est aussi un état d'esprit.

Troisièmement, la loi de programme, dans son principe initial, a établi une sorte de « forfaitisation » des projets présentés. Le taux de la subvention initiale ne peut dépasser 50 p. 100 des dépenses dites subventionnables.

Or le coefficient d'adaptation départemental de la région parisienne est passé, d'avril 1960 à avril 1962, de 1,35 à 1,45. Il en résulte que, pour 1963, les augmentations prévisibles sont de l'ordre de 15 p. 100 par rapport aux devis initiaux.

Que prévoyez-vous à ce sujet, afin de ne pas faire subir aux seules communes les conséquences des hausses de prix intervenues ou qui interviendront encore ?

Quatrièmement, la loi de programme prévoit une liste supplémentaire comprise dans la masse des opérations retenues. Elles représentent une année financière. Les communes voudraient savoir si les subventions correspondantes seront accordées.

Pouvez-vous nous donner l'assurance que les crédits complémentaires pourront être dégagés en 1964 et 1965 ?

Cinquièmement, la réalisation de l'équipement sportif des grands ensembles exigerait 20 millions de francs par an, en vue de satisfaire les besoins essentiels.

Etes-vous à même de satisfaire ces besoins ?

Sixièmement, de grands espoirs ont été donnés aux communes et de grandes perspectives ont été ouvertes dans le domaine du double financement. Les mesures prévues sont admises pour le premier degré ; elles sont à la signature de M. le ministre de l'éducation nationale pour le second degré. On laisse entendre qu'il y a lieu, en outre, de recueillir quarante visas !

Pouvez-vous donner satisfaction aux communes dans ce domaine et avez-vous l'assurance que M. le ministre de l'éducation nationale, en ce qui le concerne, ouvrira les crédits nécessaires ?

L'insuffisance des crédits de rattrapage, la modicité des crédits réservés à l'équipement sportif scolaire nous donnent des doutes à ce sujet.

Les questions que j'ai évoquées auraient, certes, mérité un plus long développement. Sur ce premier point, ma conclusion sera donc la suivante :

La loi de programme est respectée, certes. Dans le cadre de votre budget pour 1963, monsieur le haut commissaire, il y a quelques apports positifs supplémentaires. Nous le reconnaissons volontiers. Il serait malhonnête de notre part de ne pas l'admettre. Mais vous reconnaitrez avec nous que le tout est loin de correspondre à ce qui serait nécessaire pour satisfaire les besoins réels et évidents de la jeunesse française.

Monsieur le haut commissaire, nous vous le disons parce que nous vous connaissons maintenant, il vous faudra être persévérant, tenace, entreprenant, au sein du Gouvernement, et obtenir de lui qu'il s'engage résolument dans le sens souhaité par la commission de réforme du sport scolaire et universitaire. Ainsi vous aiderez à la disparition souhaitée des insuffisances que nous avons soulignées.

En tout cas, en vue d'une plus grande efficacité et d'une mise en vigueur plus rapide de vos décisions et parce que nous approuvons votre politique de décentralisation, nous vous demandons de garder votre confiance et de faire toujours plus de crédit à votre administration, à vos inspecteurs, à vos directeurs régionaux et départementaux, à vos services de l'équipement sportif, en un mot à l'ensemble de vos personnels, à qui je me plais et à qui je me dois de rendre l'hommage qu'il mérite pour sa compétence, son dynamisme et son dévouement à la cause de notre belle jeunesse française.

N'est-il pas vrai, en effet, mesdames, messieurs, qu'il est de notre devoir de suivre l'évolution de cette jeunesse française devenue si nombreuse et si riche d'espoir et de possibilités, et de la suivre dans son évolution et dans ses réactions. Penchons-nous donc sur ses besoins un peu à la manière du moissonneur qui se penche sur les blés qui lèvent. Pour notre part, nous le ferons, imprégnés du souvenir dynamique et glorieux de Léo Lagrange, c'est-à-dire avec la volonté de voir son œuvre reprise, complétée et parachevée.

Telle est notre résolution, monsieur le haut commissaire. Puissiez-vous la partager et agir en conséquence.

J'en viens maintenant aux problèmes concernant les étudiants et tout d'abord à celui de la subvention à l'union nationale des étudiants de France.

La position de l'U. N. E. F. sur le problème algérien avait conduit le Gouvernement en 1960-1961 à supprimer la subvention de 10 millions d'anciens francs dont elle bénéficiait. Le prétexte invoqué était bien l'entretien de relations avec l'union générale des étudiants musulmans algériens. Nos propres étudiants étaient à ce moment-là un peu en avance sur une politique qui devait conduire aux accords d'Evian. Donc, pour mettre au pas l'U. N. E. F., diverses mesures furent prises. J'en rappelle trois : le retrait de la subvention ; la suppression des sursis d'incorporation pour les dirigeants ; enfin, malgré l'illegalité flagrante d'une telle décision, l'élimination, du conseil d'administration du centre national des œuvres, du président de l'U. N. E. F., Dominique Vallon, et l'interdiction à lui faite de se présenter au concours d'entrée à l'école nationale d'administration.

Mais — il faut le souligner — le Gouvernement avait dans le même intervalle favorisé la création de la fédération nationale des étudiants de France et avait accordé à cette nouvelle organisation une subvention. Je ne veux pas insister sur le caractère politique de la F. N. E. F. Je veux simplement rappeler que, lorsqu'elle fut créée, elle groupait les étudiants à tendance Algérie française. Ce qui fait qu'actuellement, par suite des

accords d'Evian, c'est le groupement des étudiants le plus opposé à ces accords qui se trouve le mieux appuyé par le Gouvernement.

Devant toutes ces contradictions, il y a une solution de sagesse. C'est le rétablissement pur et simple de la subvention de l'U. N. E. F. et la fixation de son montant à 20 millions d'anciens francs.

Dans le même esprit, il apparaît souhaitable de rétablir la représentation de l'U. N. E. F. au conseil d'administration du centre national des œuvres.

En ce qui concerne le budget du centre national des œuvres, s'il est exact qu'une augmentation notable est intervenue, on ne peut que constater que les crédits de fonctionnement ne correspondent pas aux besoins de la masse toujours croissante des étudiants. On aggrave les retards déjà accumulés depuis la création de ce service public.

Le centre national des œuvres demandait, en 1962, la création de 117 emplois nouveaux. Le budget ne lui en accordait que 110. Pour cette année, sur 108 emplois demandés, 84 seulement sont accordés. Nous sommes loin de compte et plus loin encore des besoins des centres régionaux des œuvres qui évaluaient leurs besoins en personnel nouveau à 150 personnes pour 1963.

Au total, les crédits affectés au C. N. O., tant au chapitre 36-16 qu'au chapitre 46-11, devaient être majorés de 25 p. 100 pour faire face aux besoins d'équipement des nouveaux centres régionaux et locaux, pour venir en aide aux étudiants au moyen de fonds de solidarité universitaire, pour entretenir et équiper les services des œuvres, les restaurants et les cités universitaires.

Un autre problème angoissant est celui du logement des étudiants.

Pour répondre à la demande qui croît chaque année et qui ne cessera de croître au moins jusqu'en 1967, où le nombre des étudiants atteindra alors presque 600.000, il fallait un plan d'urgence, d'abord de rattrapage du retard pris ces dernières années, ensuite de mise en chantier immédiate d'au moins 20.000 chambres par an et ce jusqu'en 1965-1966.

Pour cela, il aurait fallu un financement complémentaire de 15.000 chambres pour corriger les erreurs du plan, soit 15.600 millions d'anciens francs au chapitre 56-70.

C'était l'avis de votre prédécesseur, monsieur le ministre, et nous espérons que vous confirmerez les intentions qu'il exprimait dans une allocution prononcée au C. N. O. le 29 juin 1962.

A côté du problème du logement des étudiants, celui de l'allocation de logement est tout aussi important.

Depuis plusieurs années, l'augmentation du loyer des chambres en sous-location contribue à la dégradation du budget déjà restreint des étudiants. A cette augmentation viendra s'ajouter en octobre 1963 l'augmentation du loyer des chambres en cités universitaires.

Par ailleurs, le recours à des méthodes nouvelles de financement, rendu indispensable par l'augmentation considérable du nombre des étudiants à loger, se traduira par une hausse supplémentaire des loyers. Pour faire face à ces augmentations, il est indispensable que l'allocation de logement soit étendue, dès octobre 1963, à une nouvelle catégorie de la population, les étudiants.

Voilà, messieurs de la majorité, ce qui pourrait être une bien grande mesure sociale.

Cette allocation de logement — bien sûr, des critères devront être établis — tendra à rendre effective la démocratisation de l'enseignement supérieur. Elle constituera aussi un pas vers la reconnaissance de la qualité de jeune travailleur intellectuel à l'étudiant.

Depuis le mois de novembre 1962 nous savons que les discussions n'ont pas avancé malgré les promesses gouvernementales. Le coût de l'allocation de logement peut se chiffrer à 4 milliards d'anciens francs.

Une simple observation au sujet des bourses : il faudrait inscrire au budget 200 millions de francs au lieu des 153 millions de francs proposés.

En terminant, j'évoquerai brièvement la situation du bureau universitaire des statistiques. Le conseil d'administration du B. U. S., unanime, avait formulé des propositions s'élevant à 190 millions d'anciens francs, crédit minimum destiné à permettre à un organisme qui rend des services hautement appréciés de rattraper le retard qu'il accumule depuis des années. Le plafond qui a été fixé s'élève à 60 millions de francs seulement. L'écart paraît vraiment considérable.

On semble oublier que cet organisme est appelé à jouer un rôle essentiel dans le cadre de la réforme de l'enseignement et des problèmes d'orientation et de documentation qui sont plus

que jamais à l'ordre du jour. Or il n'a pas obtenu jusqu'à présent — et cela paraît invraisemblable — de crédits d'équipement.

Il apparaît à tous égards indispensable que la dotation du B. U. S. soit très sensiblement majorée et que des crédits complémentaires soient mis à sa disposition.

Mesdames, messieurs, nous prenons date et pour les échéances annuelles et pour le grand rendez-vous de 1966. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Rousselot. (*Applaudissements.*)

**M. René Rousselot.** Mesdames, messieurs, le vote des crédits affectés au budget de l'éducation nationale est toujours attendu avec le plus vif intérêt, aussi bien par les membres du corps enseignant que par les familles qui ont la responsabilité et le souci bien naturel de l'instruction et de l'éducation de leurs enfants. Les conséquences de la formation scolaire se prolongent, en effet, toute la vie durant.

Ce budget, qui est en augmentation constante d'année en année, et pour 1963 en particulier, est cependant encore insuffisant et ne parvient pas à rattraper le retard dans lequel nous a placés l'évolution démographique de notre pays en ce qui concerne notamment les effectifs du corps enseignant et les constructions scolaires. Il s'agit là de deux secteurs vitaux pour notre jeunesse.

Il convient, en premier lieu, de recruter un nombre suffisant de maîtres et de professeurs qualifiés susceptibles, quels que soient les effectifs scolaires, à tous les degrés, de dispenser un enseignement convenable.

Il faut, en second lieu, recevoir dans des locaux accueillants toute notre belle et nombreuse jeunesse.

Il y a beaucoup à faire dans ce domaine; non seulement il est nécessaire d'augmenter d'une façon considérable la construction d'écoles et de logements pour les maîtres, mais il est non moins urgent de remplacer ceux qui, trop vétustes, ne répondent plus aux normes actuelles d'effectifs par des locaux modernes.

Le paradoxe, dans le domaine des constructions scolaires, c'est que, à la fin de chaque exercice, des crédits fort importants, non utilisés, doivent être reportés.

Sont-ce les formalités administratives qui en sont la cause? Je le crains. Quoi qu'il en soit, les municipalités qui attendent avec une impatience anxieuse la construction d'un groupe scolaire n'admettent pas une telle anomalie.

L'inverse serait plus compréhensible.

Il serait, en effet, plus normal que la construction soit en avance sur les crédits, et non le contraire.

Si les besoins vitaux dont je viens de faire état posent des problèmes graves à l'ensemble de notre pays, ce sont encore les populations rurales qui souffrent le plus de la situation actuelle. Pour l'enseignement secondaire, la campagne est handicapée déjà, car, pour les familles, les charges sont plus lourdes du fait que l'internat coûte beaucoup plus cher. Et voici maintenant que l'enseignement primaire, en de nombreux cas, devient un nouveau souci en raison de la dépopulation de certaines communes rurales où il est impossible de maintenir un poste d'institutrice ou d'instituteur.

Il faut organiser le ramassage scolaire, chaque fois que c'est possible, pour assurer un circuit régulier. Cela ne pose pas de problèmes. Mais, lorsqu'il s'agit de communes isolées, les moyens manquent parfois et on ne trouve pas toujours sur place le transporteur qui convient.

Dans de tels cas, l'Etat doit prendre à sa charge la totalité des frais résultant d'une suppression de classe.

Il y a donc lieu d'augmenter d'une façon importante les crédits affectés au ramassage scolaire.

Dans un souci de justice bien légitime, les bourses doivent être accordées avec plus de facilité et de telle façon que la profession des parents ne soit pas, pour les enfants, un handicap. Pour leur donner leur plein effet, il faut multiplier les bourses et en augmenter substantiellement le montant car il s'agit là d'une mesure à caractère social indéniabie.

J'ai parlé du recrutement des maîtres et des professeurs. L'enseignement — qu'il soit public ou privé — exige, outre la compétence de la part de ceux qui s'y consacrent, des qualités morales qui font de la profession un véritable sacerdoce. L'éducateur doit être soutenu par un idéal sans défaillance; ses qualités morales doivent être irréprochables et c'est avec un dévouement affectueux qu'il doit dispenser son enseignement à ses élèves.

La fonction d'enseignant, par sa noblesse, n'est pas comme les autres. Elle mérite des égards.

Pour faciliter le recrutement des maîtres, monsieur le ministre, accordez des traitements convenables à ceux qui acceptent de s'y consacrer, des traitements qui correspondent à leur valeur pédagogique et universitaire. Ainsi ne seront-ils pas tentés, par ailleurs, de se mettre en grève.

Vous savez combien des grèves du corps enseignant sont devenues impopulaires et combien aussi elles desservent la cause, même légitime en certains cas, de ceux qui les organisent, surtout lorsque ces mouvements de revendication interviennent à la suite d'une période de vacances, au moment précis de la rentrée scolaire. Comme on le fait pour une épidémie, c'est, d'abord, à la cause du mal qu'il faut s'attaquer. Je viens d'évoquer quelques moyens. N'est-il pas préférable de prévenir que de guérir? N'est-ce pas l'intérêt de tout le monde?

Bien entendu, je voterai votre budget, monsieur le ministre, en espérant que vous ajouterez un appoint substantiel aux crédits que vous nous avez proposés, mais je manquerais à mon devoir si je ne signalais pas à votre bienveillante attention le retard très important du département de la Meuse dans le domaine des constructions scolaires. De très nombreux dossiers sont en souffrance. Cette situation inquiète à juste titre M. l'inspecteur d'académie, le corps enseignant et toute la population. Nous osons espérer que vous vous pencherez avec bienveillance sur notre situation afin de combler ce retard.

Je vous fais confiance, monsieur le ministre, et vous en remercie par avance. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Comte-Offenbach.

**M. Pierre Comte-Offenbach.** Mesdames, messieurs, j'avais eu le dessein d'examiner les grandes lignes de force, et de faiblesse, de la partie du budget de l'éducation nationale consacrée aux crédits affectés au haut commissariat à la jeunesse et aux sports mais, dès à présent, nombre de mes collègues ayant formulé sur cette partie du budget des remarques très pertinentes, j'aurai l'avantage de réduire mes explications et de laisser moins longtemps la patience de mes collègues.

Je retiendrai, de ces crédits nouveaux affectés au haut commissariat, deux catégories d'insuffisances.

D'abord, en ce qui concerne les crédits relatifs au personnel, il m'apparaît que les trente emplois supplémentaires, destinés à accroître un effectif total d'un peu plus de deux cents emplois de contractuels consacrés à l'encadrement des jeunes non scolarisés, représentent un effort insuffisant.

Dans le même ordre d'idées, j'ai le sentiment que les crédits en matière d'emplois nouveaux, bien que représentant une augmentation appréciable, doivent encore être renforcés de manière qu'il y ait un rapport de progression constant entre le recrutement et la formation des maîtres et l'accroissement démographique.

En ce qui concerne les crédits de matériel et de fonctionnement, j'ai été frappé de l'effort particulier réalisé par le haut commissariat qui est à la mesure des moyens qui ont été mis à sa disposition, et je ne puis que le féliciter d'avoir, avec bonheur effectué des répartitions qui étaient souvent délicates. C'est ainsi qu'entre les activités de plein air, le sport dans les milieux du travail, les conférences, l'éducation populaire, les cycles d'information, les classes à mi-temps, les classes à horaire aménagé, il y avait des choix. Ils ont été faits et d'une manière généralement satisfaisante.

Le point sur lequel il y a lieu de complimenter le plus le haut commissariat est indiscutablement l'utilisation à 100 p. 100 des crédits d'équipement sportif et socio-éducatifs. On ne saura jamais assez dire les mérites du service qui a particulièrement la charge, rue de Châteaudun, de l'accomplissement de cette tâche et qui s'en est acquitté — j'en porte un témoignage personnel — avec une rare autorité et une rare célérité.

Le point noir est sans nul doute — il a été relevé par mes collègues et je n'insiste pas — le fait que les crédits liés aux constructions scolaires n'ont pas eu le même sort et que la consommation de ces crédits a été, disons-le, assez peu satisfaisante, avec tous les retards qui ont déjà été indiqués à cette tribune. Il faut, à n'en pas douter, qu'à l'avenir ces crédits soient regroupés dans un chapitre spécial sur lequel le haut commissaire aura à la fois pouvoir d'action et pouvoir de contrôle. Hormis cette formule, il n'y aura point de salut pour élever le programme d'équipement sportif scolaire à la hauteur des nécessités.

Je vais terminer cette première partie de mon intervention en appelant l'attention du haut commissaire sur quelques points

de détail, en lui demandant de pousser ses investigations dans le domaine de l'éducation physique scolaire et en évoquant l'état dans lequel se trouvent certains lycées, notamment parisiens.

Qu'il veuille bien se pencher spécialement sur le cas du lycée Turgot, où les problèmes de plein air sont loin d'être résolus, son budget comportant des crédits pour l'achat de matériel pédagogique, mais non pour l'achat de matériel d'éducation physique.

Les professeurs sont donc contraints de se livrer à certaines acrobaties et d'utiliser notamment des crédits de l'association sportive, association interne dont l'objet n'est nullement de participer à ce genre de dépenses.

Le lycée mixte Paul-Valéry doit également retenir votre attention car les travaux de finition, qui durent depuis le mois de juin 1962, comportent toutes sortes d'imperfections.

Le lycée Honoré-de-Balzac, qui a été pendant quinze années dépourvu d'installations sportives, a finalement obtenu les crédits nécessaires. Mais là aussi on constate des malfaçons auxquelles il convient de porter remède.

D'autre part, monsieur le ministre, pourquoi les crédits qui ont été votés en 1958, concernant trois cents postes de fonctionnaires stagiaires, en application de la mesure qui conférerait le statut d'instituteurs de l'enseignement secondaire à des étudiants qui préparaient la seconde partie du professorat d'éducation physique dans les C. R. E. P. S. et dans les I. R. E. P. S., n'ont-ils pas encore été utilisés ? J'espère que vous pourrez me répondre et me dire pourquoi le décret d'application n'a pas encore paru.

Aux termes de l'arrêté ministériel du 20 décembre 1960, les épreuves pédagogiques ne figurent plus au programme du concours pour la première partie du professorat, c'est-à-dire pour l'entrée dans les écoles nationales supérieures d'éducation physique et sportive, filles et garçons. Pourquoi ?

J'ai réservé l'essentiel de mon intervention à la réforme sportive que vous avez entendue, monsieur le haut commissaire, mettre en application par la voie d'un arrêté qui a déjà causé beaucoup d'émotion, et non sans quelque raison.

Cet arrêté du 17 décembre 1962 contient des dispositions qui méritent qu'on y réfléchisse, au point que la commission des finances et son rapporteur M. Vivien ont jugé bon d'en faire état.

M. Vivien a notamment déclaré que l'action de rénovation des structures du sport national que vous avez entreprise, monsieur le haut commissaire, est prolongée par cet arrêté. Il ajoute que cette réforme a un triple objet : faciliter le renouvellement des dirigeants et démocratiser le recrutement, éviter, par un renouvellement fréquent, la routine, et associer des sportifs de qualité et d'expérience à l'administration des fédérations. Cet arrêté, dit-il, insufflera un sang nouveau dans les principales fédérations nationales. Il approuve enfin votre réforme.

Mes chers collègues, je crois devoir appeler très spécialement votre attention sur ces conclusions qui ne me paraissent en rien tenir compte de l'économie générale du texte.

Monsieur le haut commissaire, vous me rendez justice que je ne vous ai ménagé, du haut de cette tribune ou ailleurs, ni les encouragements ni la plus franche et la plus directe collaboration. Eh bien ! je suis au regret de vous dire que si le principe même qui a inspiré cet effort de réforme est acceptable, la méthode que vous avez adoptée est fort contestable.

Un document intérieur, l'instruction n° 259 bis de votre haut commissariat me semble donner une idée de vos intentions. Je dois avouer qu'à la seconde lecture ce texte m'a laissé profondément rêveur.

Vous avez envisagé — c'est la mesure fondamentale qui est proposée — de limiter le mandat des présidents de fédération à trois années, éventuellement à quatre en y ajoutant une année supplémentaire, et vous pensez — c'est précisé dans l'instruction — que ce renouvellement régulier et obligatoire favorisera le recrutement des dirigeants.

Laissez-moi vous dire que c'est le contraire qui se produira. Il ne fait aucun doute que vous aurez à surmonter les plus grandes difficultés si vous ne sursoyez pas à l'application de cet arrêté.

Vous ajoutez dans votre instruction : « Il est souhaitable pour un président de préparer son successeur à la mission dont il a la charge ».

Cette politique des dauphins, qui a fait, selon vous, ses preuves dans toutes les organisations libérales, pourrait avoir toutes sortes de mérites. Je pense encore le contraire.

S'il n'est pas interdit d'avoir un dauphin qui se soit manifesté par sa propre valeur, je pense qu'il y a une contradiction

fondamentale dans les principes, d'une part en parlant de démocratisation, d'autre part en incitant un président à se nantir d'un dauphin dont il imposera en quelque sorte virtuellement l'élection.

Vous avez enfin déclaré qu'une alternance réglementaire des présidences permettra de trouver des hommes ayant des conceptions et une énergie nouvelles.

Vous avez fait, selon moi, une erreur de jugement, car l'alternance obligatoire à la présidence des fédérations est de nature à faire courir au sport français le risque de conceptions contradictoires.

Une période de trois années est indiscutablement beaucoup trop courte pour permettre la réforme de structure du sport français.

La méthode que vous avez adoptée est d'autant plus contestable que vous ne l'avez pas fait précéder de toutes les discussions qui eussent été souhaitables. Votre autorité eût grandi si vous aviez ouvert un dialogue. Or, ce dialogue, vous ne l'avez pas ouvert car — sans vouloir insister sur les conditions très imparfaites dans lesquelles a été recherché l'avis obligatoire du haut comité des sports — je suis bien obligé de vous dire que les présidents de fédération, qui ont, me semble-t-il, leur mot à dire, ainsi que les conseils et les comités directeurs qui les entourent, n'ont pas été saisis par vous du texte même de l'arrêté, dont ils avaient pourtant approuvé le principe parce qu'ils ont assez de générosité d'esprit et de détachement de ce que j'appellerai les biens de ce monde pour ne pas se cramponner à leur fauteuil présidentiel. Ils auraient volontiers cherché avec vous les conditions pratiques et efficaces de leur propre succession, si succession il devait y avoir.

Ainsi, vous avez cru, par cet arrêté, démocratiser. Votre intention a été, certes, pure et louable ; vous êtes, d'ailleurs, un homme d'intentions toujours pures et louables, et je vous connais assez pour l'affirmer publiquement. Mais on peut être trahi dans un bon mouvement par un élan un peu inconsidéré. En croyant démocratiser, vous avez en réalité risqué de faire procéder à des élections sous le signe de la démagogie.

Je m'explique. Hier, le président de fédération était élu à deux degrés. Dès l'instant que le candidat avait franchi la première étape, qu'il avait pris conscience de ses responsabilités, il ne subissait plus de pressions.

Vous allez, si votre système est maintenu, porter à la présidence des hommes qui auront dû mener une campagne électorale permanente puisqu'ils devront être réélus tous les ans. C'est un risque sérieux que d'amener à la présidence des hommes qui auront dû donner des gages et qui ne pourront se montrer des présidents sévères, ni imposer des disciplines rigoureuses. Je crois que nous allons vers ce que j'appellerai des présidences de facilité.

Si encore vous rendiez un très grand service aux jeunes présidents actuellement en activité. Mais il aurait fallu que vous entendissiez, hier soir, le président de la fédération française de judo évoquer les difficultés que vous créez vous-même par un mandat limité à trois ans. De deux choses l'une, disait-il, ou bien les hommes jeunes, conscients qu'au bout de trois années leur effort sera stoppé, ne se porteront pas candidats à la présidence, ou bien vous aurez affaire à des hommes qui seront fort tentés de tourner votre arrêté.

Vous imposez un arrêt d'un an, après trois ans de présidence. Après quoi vous permettez à l'assemblée générale de réélire son président. Ce n'est pas de bonne logique. Si la grande vertu de la V<sup>e</sup> République et de son gouvernement est la continuité, la stabilité, et si, en dépit de la succession des ministres à la tête de l'éducation nationale, nous sentons une impulsion vigoureuse et continue qui tient compte des perspectives nationales et politiques, je vous demande, monsieur Herzog, si vous accepteriez d'être haut commissaire pendant trois années et de ne plus pouvoir, pendant la quatrième, poursuivre le travail auquel vous croyez. Quels que soient vos mérites, et en admettant même qu'on vous offre cette année supplémentaire que vous consentez aux présidents montrant des qualités particulières, je craindrais que vous ne trouviez la situation déplaisante et désagréable.

Voilà la raison fondamentale pour laquelle je vous demande de bien vouloir reconsidérer l'ensemble de ces dispositions, et en tout cas de surseoir à leur application.

Un risque s'y ajoute, d'ailleurs. Vous privez de toute autorité internationale les présidents de fédération, qui ne peuvent l'acquiescer que s'ils ont le temps de se faire connaître, de se faire apprécier par leurs collègues des autres pays. Sachant que les réunions internationales sont très espacées, force est de reconnaître — et je pense que le ferez avec bonne grâce — qu'un président peut

pas, en trois années, acquérir l'autorité qui lui vaudra un siège dans le concert des notabilités internationales du sport.

Un point paraît rassurant. L'article 4 de l'arrêté serait supprimé, qui concernait l'élection des présidents à la tête des comités et des ligues. Il s'agirait, dit-on, d'une erreur dactylographique. Bienheureuse dactylographe ! Et combien il me serait agréable si, rue de Châteaudun, d'autres secrétaires avaient eu la même mauvaise inspiration de dactylographier une disposition impropre !

Monsieur le haut commissaire, vous êtes un homme d'énergie et vous savez la valeur et l'importance de l'autorité. Mais je vous ai vu souvent aussi tendre une main de velours, et je sais que le dialogue ne vous est pas étranger, que vous le souhaitez même. Si votre bonne foi fondamentale, c'est-à-dire votre volonté de donner une nouvelle structure au sport français, a été surprise, parce que tel ou tel conseil maladroit vous a été donné, je suis sûr qu'il est possible, dès à présent, de réparer cette petite erreur qui pourrait devenir grosse de conséquence.

Il aura sans doute suffi que nous ayons eu ce tête-à-tête aujourd'hui pour que, demain, dans d'autres instances où je vais avoir l'honneur de vous retrouver, notamment au haut comité des sports, il nous soit possible de revoir ensemble ce problème et de lui apporter des solutions positives et constructives, montrant par là que nous avons, sous le signe d'une autorité nécessaire, l'amour des libertés fondamentales. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lathière. (*Applaudissements.*)

**M. André Lathière.** Mesdames, messieurs, me souvenant des paroles prononcées à cette tribune par M. le Premier ministre, le 13 décembre dernier, concernant l'éducation nationale, je veux vous dire d'emblée, monsieur le ministre, que je suis de ceux qui ont parfaitement conscience de la tâche écrasante, mais combien exaltante, qui est la vôtre et qui représente une somme considérable d'efforts à accomplir, à réussir pour l'avenir de notre jeunesse, son éducation, son adaptation à la vie moderne, sa préparation aux tâches qui l'attendent, surtout dans un monde en pleine transformation et voué aux horizons infinis des sciences et de la technique.

Je suis de ceux qui veulent contribuer, avec constance et obstination, à votre action gouvernementale pour que la jeunesse de ce pays, qui va devenir très vite le plus jeune du monde, soit la chance de la France et que cette chance ne soit pas perdue.

C'est pourquoi, à mon tour, j'appellerai votre attention sur quelques points qui me paraissent devoir être mis en évidence au moment où l'on évoque souvent les options à prendre.

Mais je me refuse, je le dis nettement, à parler d'enseignement laïque ou d'enseignement privé. Seules comptent pour moi l'instruction, l'éducation et la culture auxquelles ont droit tous les enfants de France.

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Je vous approuve entièrement.

**M. André Lathière.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

Elu rural, je suis le témoin de problèmes bien particuliers, tel le ramassage scolaire. J'ai constaté avec étonnement que les crédits inscrits à ce titre au budget n'étaient pas augmentés. De ce fait, vous allez imposer un surcroît de charges aux collectivités locales.

Sur le plan social, l'attribution, très éloignée de la parité, des bourses d'enseignement aux enfants de nos petits exploitants agricoles ne me semble pas de nature à arrêter l'exode rural. Au moment même où notre agriculture applique des mesures susceptibles de palier le départ des jeunes, je pense avec un peu d'inquiétude à cette période de la jeunesse qui va de la fin de la scolarité primaire à l'âge du service militaire et à celui du mariage. C'est l'âge où la jeunesse peut quitter le droit chemin.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de résumer mon souci en une seule question portant sur un seul exemple qui intéresse également M. le haut commissaire : chaque fois qu'un stade se bâtit, qu'une piscine se creuse, n'estimez-vous pas qu'un organisme de loisirs et de culture devrait compléter cette création ?

Après les rapports très pertinents qui ont analysé les différents chapitres de votre ministère, je ne reparlerai des constructions scolaires que pour en souligner l'une des caractéristiques

et la plus décevante : à savoir qu'elles sont bâties au moins quatre fois plus vite que le temps nécessaire au processus administratif qui les autorise.

Les difficultés de la dernière rentrée scolaire et le nombre insuffisant des maîtres ont été soulignés. Les observations qui ont été formulées sont exactes, mais je vous pose alors, monsieur le ministre, la question suivante : Comment, dans de telles conditions, a-t-on pu « détacher » de leur poste six cent cinquante-quatre instituteurs auprès de la ligue de l'enseignement ?

J'entends les réflexions qui me sont faites, comme j'ai entendu les critiques, mélanges de fiel, de certains membres de l'opposition, et j'en viens à me demander si jamais ceux-ci, depuis vingt ans, lorsqu'ils étaient au pouvoir, n'auraient pas eu l'occasion de traiter ces problèmes au lieu de les laisser dans la carence que l'on sait.

Je pense aussi aux aspirations légitimes de nos instituteurs ruraux dont les conditions de logement et de travail sont parfois dérisoires. Je pense à ces auxiliaires précieux de l'enseignement à tous les degrés que sont les maîtres d'éducation physique, les conseillers d'orientation scolaire et professionnelle, les agents des lycées et collèges, qui attendent depuis plus ou moins longtemps que soient revus et corrigés avec un peu plus d'équité certains aspects de leur situation.

Vous exprimerai-je, monsieur le ministre, mon étonnement à la lecture du chapitre 36-34, concernant la majoration des crédits de subventions allouées aux chambres de métiers en faveur de l'apprentissage artisanal, majoration qui ne me semble nullement correspondre ni aux charges sans cesse croissantes de ces organismes, ni à l'augmentation énorme des effectifs ?

On a évoqué la condition du personnel enseignant. Les fonctionnaires de l'éducation nationale ne sont pas des fonctionnaires comme les autres. Ils ont devant l'Etat, devant la nation, une responsabilité qui leur est propre. Le rôle exceptionnel et primordial qu'ils ont à jouer dans ce pays mérite une attention toute spéciale de votre part, dans la mesure, il est vrai, où le syndicalisme de la fonction enseignante saura se dégager de l'emprise politique qui pèse sur lui et qui le conduit parfois à des manifestations trop fréquentes, inadmissibles à mon avis, et indignes de la part d'éducateurs.

Mais, en fait, monsieur le ministre, c'est toute la structure pédagogique de notre pays qui est à revoir, c'est toute la condition du personnel enseignant qui est à corriger, en fonction même des nouveaux et impératifs objectifs qui s'imposent au Gouvernement.

D'ailleurs, les auteurs du IV<sup>e</sup> plan de développement économique et social ont eu l'occasion de mettre en évidence ces objectifs qui ont conduit la majorité du Parlement à donner aux crédits de l'éducation nationale une place prioritaire parmi les investissements nationaux.

Je voudrais, en conséquence, vous poser une dernière question qui, je le sais, ne surprendra pas vos collaborateurs.

Pour avoir préféré les hommes aux programmes, estimez-vous que les expériences qui sont tentées actuellement, particulièrement au sein des cycles d'observation, soient les bonnes, et ne croyez-vous pas qu'elles devraient, dans le cas contraire, donner lieu à des initiatives architecturales et pédagogiques peut-être révolutionnaires, mais de nature, en tout cas, à cet âge critique de la scolarité, à donner un meilleur épanouissement à la personnalité de nos jeunes enfants ?

Dans la grande « explosion scolaire » que nous allons vivre, je souhaite ardemment que les structures de responsabilités qui incombent à votre ministère connaissent enfin les mutations nécessaires pour que soient justifiés les espoirs immenses que nous plaçons dans la jeunesse française.

Cette jeunesse répondra à votre appel si elle y découvre à la fois la sauvegarde de nos libertés, l'épanouissement de ses besoins et la flamme dévorante de l'enthousiasme.

Parce que je pense que vous voulez aller vers ces objectifs, et que vous le pouvez, et parce que j'ai confiance en vous, monsieur le ministre, je serai de ceux, dans cette Assemblée, qui vous soutiendront avec la foi et la ténacité que mérite l'avenir de nos enfants. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. le président.** La parole est à M. Achille Peretti.

**M. Achille Peretti.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le haut commissaire, on ne saurait sans injustice évidente oublier que nos difficultés que nous rencontrons aujourd'hui dans le domaine si important de l'éducation nationale trouvent leur origine dans une carence généralisée qui dura de trop nombreuses années. On ne saurait davantage nier les

progrès sensibles accomplis sur le plan financier depuis 1958, et tout particulièrement cette année.

Mais le même souci d'objectivité conduit à reconnaître que le ministère de l'éducation nationale a révélé des insuffisances sérieuses dans le fonctionnement de certains services centraux essentiels et n'a pas toujours fait preuve de la rapidité d'action et de l'efficacité souhaitables.

Je partage évidemment — et comment ne pas le faire — les préoccupations des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune. Pour ma part je désire exprimer les regrets que j'éprouve de constater que certaines questions que j'ai déjà posées aient été quelquefois éludées et que des promesses formelles qui avaient été faites n'aient pas été tenues ou l'aient été très imparfaitement. C'est pourquoi je me permettrai de revenir sur les unes et sur les autres.

En 1959, j'ai eu l'honneur d'interroger M. le Premier ministre — qui remplaçait le ministre de l'éducation nationale sur le point de partir — sur ce qu'il entendait faire pour régler le problème des enseignements spéciaux dans les écoles communales de la Seine.

Je vous signale tout de suite, mes chers collègues, que bien que s'agissant du département de la Seine cette affaire revêt un caractère national par l'importance des intérêts qu'elle met en jeu.

Je rappelle donc à ceux qui n'ont pas eu la possibilité de suivre cette affaire qu'elle est soulevée depuis que, fin 1947, une loi a permis, bien malencontreusement, au département de la Seine, de créer un cadre unique de professeurs d'enseignements dits improprement « spéciaux », mais compris dans les programmes des enseignements obligatoires, et de recouvrer sur la ville de Paris et les communes de la Seine les dépenses de ces personnels par l'imposition à ces collectivités de contingents proportionnels à la valeur de leur centime, ce qui correspondait à une dépense extrêmement lourde s'élevant, en 1959, à 7 milliards d'anciens francs.

J'avais obtenu par la suite — et j'en avais été le premier surpris — de M. le Premier ministre et aussi du ministre de l'éducation nationale, des réponses qui constituaient, d'une part, une déclaration de principe, puisqu'il était affirmé nettement : « que la charge financière des cours que l'Etat à l'obligation d'assurer doit être, en effet, entièrement supportée par lui » ; d'autre part, un engagement public, puisqu'on indiquait : « que l'Etat a accepté de prendre en charge les enseignements spéciaux mais en se limitant aux enseignements analogues à ceux dispensés dans les écoles publiques sur des crédits d'Etat à des taux de rémunération identiques à ceux des agents de l'Etat ».

L'Etat s'acheminait alors bien tardivement — mieux vaut tard que jamais — vers une prise de conscience et une prise en charge. Il inscrivait au budget de 1959 une somme que je pouvais légitimement qualifier de symbolique puisqu'elle s'élevait à 100 millions d'anciens francs, pour sa participation aux dépenses de ces enseignements. En 1960, il prévoyait une somme représentant le traitement de 500 instituteurs et, en 1961, sa contribution était calculée sur la base de 600 postes.

Le projet de budget 1963 comporte à ce titre l'inscription d'un crédit pour 400 postes de professeurs de collèges d'enseignement général, dont la moitié des créations prendra effet le 1<sup>er</sup> octobre 1963, ce qui porte approximativement la valeur de l'effort de l'Etat à 11 millions de francs, soit le crédit correspondant aux 600 postes d'instituteurs déjà pris en charge et aux 400 postes de professeurs de collèges d'enseignement général figurant au budget de 1963.

Or l'effectif réglementaire des professeurs dépasse 4.100. Malgré tous mes efforts je n'ai pu obtenir de la préfecture de la Seine communication des chiffres prévus au budget de 1962 en ce qui concerne la répartition de la dépense totale correspondant à ces effectifs entre la ville, les communes et le département de la Seine. A ce propos, je tiens à regretter publiquement que le fonctionnaire que j'ai essayé de joindre pendant quarante-huit heures pour obtenir ces renseignements ne me les ait pas fournis, me réclamant même une note écrite. Il semble qu'indépendamment du mystère qui règne sur cette affaire des cours spéciaux, on veuille ajouter je ne sais quel secret départemental. Bien entendu, cette observation ne saurait s'adresser aux services de la préfecture de la Seine avec lesquels j'entretiens des relations très cordiales et encore moins à M. le préfet de la Seine, pour qui j'ai autant d'estime que d'amitié.

Quoi qu'il en soit, les chiffres que je vous ai cités sont absolument indicatifs de l'écart qui existe entre le poids qui pèse sur l'Etat et celui qui pèse sur les collectivités locales, et cela injustement.

L'Etat a beau répondre que les communes sont mal venues de se plaindre, au lieu et place du département de la Seine — que l'on dépeint ainsi à tort comme consentant — il n'en reste pas moins que les traitements de 3.000 professeurs spéciaux seront économisés par le ministère de l'éducation nationale et mis irrégulièrement à la charge des collectivités locales.

Les professeurs dont il s'agit ont des qualifications spéciales qui les font bénéficier d'un indice plus élevé que celui des instituteurs. Nous ne le discutons pas, quoi qu'il soit permis de regretter qu'ainsi il y ait en France deux sortes d'enseignement pour les mêmes élèves. Mais alors, il serait juste, il serait équitable que ne soit supportée par le département et les communes de la Seine que la différence entre les traitements des instituteurs de l'Etat — que l'Etat nous doit — et ceux des professeurs spécialisés, le ministère responsable réglant le montant des dépenses qui lui incombent, sans discussion possible aucune.

Rien ne saurait en conséquence faire disparaître le fait que, par un procédé assez particulier, l'Etat ne rétribue pas les 3.000 instituteurs qu'il doit au département de la Seine comme à tous les autres départements français.

Il m'a été curieusement répondu à ce sujet, le 30 décembre 1959, que l'Etat ne réalisait pour certains cours aucune économie du fait que d'autres personnels que le sien assuraient des missions lui incombant, puisque, je cite : « les cours dispensés par les professeurs spéciaux pourraient être dispensés par les instituteurs en fonctions, sans qu'il soit nécessaire de recourir à du personnel nouveau ou à un allongement des horaires ».

Alors là, je n'ai pas encore compris et je ne suis pas près de comprendre comment cela peut se faire. C'est donc avec une grande et légitime curiosité que j'attends les explications que, j'espère, monsieur le ministre, vous voudrez bien me donner cette fois.

J'ajoute que, dans la même réponse, il est reconnu que « dans les cours complémentaires, il est indéniable que l'Etat réalise une économie d'ailleurs facile à chiffrer. Si le département de la Seine ne s'était substitué à lui, l'Etat devrait faire appel pour assurer les enseignements dits spéciaux à environ 1.400 instituteurs dont les traitements seuls représenteraient approximativement 1.500 millions d'anciens francs. » Encore ces chiffres concernent-ils l'année 1959.

Voilà que nous parlons encore du département. A-t-il donc voulu supporter ces importantes dépenses ? Certainement pas, puisque si l'assemblée départementale avait bien demandé la création d'une caisse de péréquation, elle avait exprimé en même temps, d'une façon absolument claire et précise, son désir et sa volonté de voir nationaliser l'ensemble des cours dont il s'agit.

Je puis donc affirmer sans crainte d'être contredit que la note est chère, absolument irrégulière, forcée, imposée par voie d'autorité à toutes les collectivités locales de la Seine, quelles soient départementales ou communales, lesquelles protestent vainement depuis 1948, soit depuis quinze ans.

J'en arrive à ma deuxième question.

Le 20 janvier 1962, M. le ministre de l'éducation nationale, répondant à ma demande s'exprimait ainsi au sujet des « frais supportés par les communes pour le fonctionnement matériel des cours d'enseignement général et des collèges d'enseignement à sections spéciales ». Je cite : « L'importance des charges que le fonctionnement de ces établissements impose aux communes alors que le recrutement est de moins en moins communal nécessite qu'ils soient rapidement dotés d'un statut administratif et financier particulier. Il est vraisemblable que cette adaptation se fera dans le sens d'une prise en charge par l'Etat d'une partie des dépenses de fonctionnement. »

Cependant, aujourd'hui, les administrateurs communaux sont invités à prendre sans délai des décisions engageant l'avenir des collèges d'enseignement général dans la voie, soit d'un regroupement et d'un renforcement, soit d'une transformation en lycées municipaux.

Qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre solution, les collectivités locales ne trouvent pas, du moins pour l'instant, une disposition financière qui atténue l'effort qui leur est imposé dans le domaine de l'enseignement du second degré, dont la responsabilité incombe incontestablement à l'Etat. On ne peut que déplorer cette situation qu'une rapidité d'action à l'échelon du ministère eût fait cesser, dans la mesure évidemment où il est bien certain que l'on désire remplir ses obligations et tenir les promesses que l'on a faites.

C'est le moment d'évoquer rapidement les dispositions du décret du 27 novembre 1962 relatif aux modalités de financement de l'équipement scolaire du second degré. Je n'analyserai pas

ce texte, ni l'arrêté qui en précise l'application, d'autres orateurs l'ont fait longuement avant moi, mais la part faite à la collectivité locale dans les dépenses d'équipement du second degré est pour le moins excessive et inattendue. Il s'agit bien, là encore, de la répartition de dépenses d'intérêt général dont le caractère obligatoire s'impose, mais vis-à-vis desquelles l'obligation des différentes collectivités est inégale.

Dans les trois cas, des dépenses à caractère national sont donc déplacées du budget national sur celui des collectivités locales. Or, ces dernières n'ont pas de ressources suffisantes pour suppléer l'Etat défaillant.

Je ne citerai pas — je l'avais préparée — la liste des frais qui sont mis à la charge des communes dans le domaine de l'enseignement, qu'il s'agisse des acquisitions, des constructions, de l'entretien de locaux ou du logement des instituteurs. Vous les connaissez fort bien et je ne veux pas retenir davantage votre attention.

Avant de conclure, je vous indiquerai, monsieur le ministre, que certaines normes techniques ou financières de votre ministère ne souffrent pas le moindre examen.

Pour ce qui est des normes techniques, lorsque l'on exige d'une collectivité locale qu'elle procède à l'acquisition d'un terrain devant réunir vingt mètres carrés par enfant, on ne tient pas compte de certains impératifs locaux. On doit trouver facilement de pareilles superficies en Sologne, mais je vous assure que lorsqu'il s'agit de collectivités locales du département de la Seine ou de celui des Bouches-du-Rhône, par exemple, il est difficile de tenir compte de normes qui sont très agréables, certes, et qu'on voudrait bien respecter, mais qu'il est impossible de respecter.

Même si l'on peut espérer de temps en temps obtenir que vos services finissent par comprendre les difficultés des collectivités locales, cela ne va pas sans un certain retard fort préjudiciable.

Quant aux normes financières, je vous en fais juge. On nous donne une subvention en pourcentage, mais sur quoi ? Sur des « sommes subventionnables ». Mais qui sont calculées par qui ? Par le ministère, évidemment. Or, que voit-on ? Un appartement de quatre pièces, quel que soit le lieu de la construction, est comptabilisé 2.500.000 anciens francs. Comme j'aimerais que le fonctionnaire qui peut réaliser ce tour de force de construire un appartement de quatre pièces avec 2.500.000 francs puisse passer quelque temps au ministère de la construction où l'on serait certainement heureux de bénéficier de son aide et sa compétence !

L'administration dit : Pas de préau fermé ! Mais lorsque la construction est terminée et que la température extérieure descend à moins douze degrés, les municipalités qui, elles, sont au contact des réalités quotidiennes, en face des directeurs d'écoles, des instituteurs, des associations de parents d'élèves, sont obligées alors de fermer le préau, et sans que la dépense engagée n'ouvre droit à une subvention quelconque.

Monsieur le ministre, je ne mésestime aucune des difficultés de votre administration. Mais je maintiens qu'il est essentiel de normaliser, dans un esprit d'équité, la répartition des charges d'enseignement dès l'instant que les responsabilités de chacun sont reconnues et que l'effort important réalisé reste insuffisant.

C'est précisément au moment de la mise en place d'une réforme démocratique à laquelle nous sommes justement attachés qu'il est indispensable que l'Etat décide, avec la hardiesse des moyens nécessaires à la réussite, l'abandon des mesures fragmentaires, de la pratique du rejet, sur les collectivités locales, d'obligations financières dépassant leurs responsabilités et — ce qui est plus grave — leurs possibilités.

Mais vous voilà, monsieur le ministre, après d'autres, trop nombreux à mon gré, à la tête de cette administration si importante, si délicate et si difficile. Les qualités que chacun vous reconnaît — que personnellement je vous connais — l'autorité dont vous avez su faire preuve dans des circonstances particulièrement difficiles et pénibles, nous laissent espérer des changements rapides dans les méthodes, dans la conception et dans les réalisations.

Je vous fais donc confiance et, d'avance, je vous remercie des réponses et des apaisements que vous voudrez bien me donner.

Tous les orateurs qui se sont succédés dans ce débat ont témoigné du même souci légitime de voir augmenter les possibilités qui ont été mises à votre disposition. La plupart ont estimé — et certains à mon étonnement — que la stabilité financière, la situation exceptionnellement bonne de nos finances, pouvaient permettre cet effort.

Lorsque vous nous annoncerez, comme je le souhaite, que vous aurez obtenu davantage de crédits, je serais fier d'avoir

été au nombre de ceux dont le soutien loyal, libre et raisonné aura justement permis de remplir les caisses de l'Etat. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Séramy.

M. Paul Séramy. Monsieur le ministre, mon propos n'est pas d'allonger ce débat par des considérations d'ordre particulier.

Vous connaissez comme moi les difficultés du département de Seine-et-Marne dans le domaine des constructions scolaires, avec le retard endémique des programmes acceptés sur le rythme de la progression démographique.

Je suis persuadé que vous saurez donner une résonance gouvernementale aux efforts consentis par notre assemblée départementale.

Je voudrais surtout, après bien d'autres de mes collègues et, en particulier, notre rapporteur de la commission des affaires culturelles, me faire l'écho des inquiétudes qu'éprouvent aussi bien les maires que les services de transports publics, au sujet des conditions dans lesquelles se trouvent financées les opérations de ramassage scolaire.

Mais, voulant insister davantage encore, s'il se peut, sur l'urgence d'un examen attentif de ce problème, je souhaite le replacer dans son contexte pédagogique, social et humain.

Alors que l'organisation de notre enseignement public a été conçue pour une France à large prépondérance rurale, et a posé en principe que chaque commune devait avoir son école, l'instruction progressive qui s'adresse désormais à tous, en vue d'une sélection permanente, ne peut être donnée d'une façon satisfaisante que si l'on spécialise les maîtres, que si l'on regroupe les classes.

C'est, d'ailleurs, l'objet de la carte scolaire qui commence à s'inscrire dans les faits. Il est maintenant admis que le meilleur moyen de ranimer la vie rurale n'est pas de laisser subsister des structures inadaptées et des modes de vie dépassés.

Le ramassage scolaire et les perspectives de regroupement qu'il autorise doivent précisément permettre de donner vie à des établissements intercommunaux où, dans un même ensemble scolaire, se trouveront rapprochées toutes les formes d'enseignement : enseignement primaire, terminal prolongé, enseignement général court ou long, du type classique ou moderne ; ce qui n'est pas, d'ailleurs, sans poser des problèmes fort complexes de compétence et d'adaptation.

C'est ce que j'ai entendu appeler à maintes reprises l'établissement polyvalent susceptible d'offrir à tous la chance de promotion sociale, professionnelle et intellectuelle. C'est plus simplement la gare de triage et de départ qui permet à chacun de monter dans le wagon qui devrait l'amener, après un plus ou moins grand nombre de stations, à la destination de son choix.

Mais ce « tronc commun », susceptible d'être un jour couronné d'une tête, sans être pour autant dépourvu de cœur et de souffle, est certainement l'une des prises de conscience les plus fécondes des responsables de notre instruction publique.

Par le ramassage scolaire, est née l'une des formules les plus efficaces de démocratisation de l'enseignement. En rapprochant l'élève de l'établissement, il permet une scolarisation plus poussée et chaque jour plus indispensable, surtout en milieu rural. Je vous ferai grâce des statistiques que vous connaissez aussi bien que moi, des leçons de l'expérience professionnelle que vous avez acquises aussi bien que moi et qui démontrent que, pour dix enfants des villes, cinq enfants de nos campagnes seulement ont pu aller au-delà de l'enseignement primaire.

Et pourtant, monsieur le ministre, quel potentiel intellectuel qui n'aspire qu'à se réaliser ! Il y a en chaque enfant quel qu'il soit, d'où qu'il vienne, une petite flamme qui ne demande qu'à grandir et à brûler pour le plus grand profit de la communauté.

Mais si l'enseignement est obligatoire dans les textes jusqu'à quatorze ans et bientôt jusqu'à seize ans, il est aussi gratuit par définition.

C'est ce que, depuis fort longtemps ont compris les départements et les communes, les groupements de parents d'élèves mobilisant leurs bonnes volontés et leurs ressources pour organiser des circuits de ramassage, soit autonomes, soit confiés à des compagnies de transports existantes.

Corollaire indispensable d'une telle politique de regroupement, permettant qu'à l'exode des parents, obligés d'aller trouver en ville les activités indispensables, ne s'ajoute pas l'exode des enfants, amenés à connaître les contraintes anonymes

de l'internat, la rupture précoce avec le milieu familial, les circuits de ramassage doivent se voir consacrer les moyens financiers nécessaires.

Des décrets successifs ont suivi plus ou moins parfaitement l'évolution des initiatives locales ou départementales.

On comprend cependant mal que les crédits destinés au paiement des subventions aux collectivités se soient révélés notablement insuffisants en 1962 et qu'ils ne permettront vraisemblablement pas d'honorer les obligations de l'Etat en 1963.

Cette insuffisance, qui a déjà conduit à différer les paiements aux transports effectués au cours du premier trimestre de l'année scolaire, ne peut que s'aggraver pendant l'année 1963 puisque le budget que nous examinons ne prévoit aucune majoration. Et pourtant, chacun le sait, la population scolaire va connaître un accroissement certain à tous les niveaux.

M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles a posé, en outre, un inquiétant point d'interrogation en laissant présager à titre de palliatif d'opportunité que le chapitre « transports scolaires » pourrait bénéficier d'un transfert du chapitre 43-34 alors que, depuis plus d'un an, certains établissements intégrés attendent les indemnités promises, ce qui constitue un retard générateur pour le malaise grandissant.

Aussi, monsieur le ministre, voudrais-je obtenir l'assurance que vous envisagez dès à présent les dispositions nécessaires en vue de compléter les crédits, mais aussi de simplifier et d'accélérer les procédures de mise en paiement.

Sans doute conviendrait-il également — et vous en formez, je pense, le projet — de revoir dans son ensemble la politique du ramassage scolaire en vue de parvenir à une rationalisation des circuits. Ce que nous souhaitons, pour notre part, c'est que des considérations d'ordre strictement financier ne viennent pas compromettre le but recherché, c'est-à-dire le transport des élèves dans les meilleures conditions possibles.

Songez à ces 1.200.000 enfants auxquels M. le rapporteur faisait allusion et qui, chaque jour, grâce à ce réseau, maillé de la solidarité et du dévouement de toutes les communes et de tous les départements de France, peuvent accéder enfin à cet enseignement qui leur permettra d'être les meilleurs artisans de l'avenir !

Songez à ces maires de campagnes, à ces parents qui se sont rassemblés pour acheter des autocars et aménager des garderies d'attente ! Ne les décevez pas !

Quant à nos maîtres, qui adhèrent avec élan à ces formules pédagogiques nouvelles, auxquelles ils sont peu adaptés mais qui leur sont confiés, ils méritent eux aussi, monsieur le ministre, ces quelques instants de réflexion budgétaire, pour le plus grand bien de nos écoles qui sont, comme on l'a dit longtemps avant moi, les meilleures pépinières de la démocratie. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

**M. le président.** La parole est à M. Fajon.

**M. Etienne Fajon.** Mesdames, messieurs, les observations que je présenterai au nom du groupe communiste ont trait à l'insuffisance criante des crédits réservés aux constructions scolaires.

Comme chacun le constate, ces crédits ne sont pas seulement dérisoires, comparés aux besoins réels, mais ils sont inférieurs — et de beaucoup — aux propres estimations du pouvoir telles qu'elles ressortent du IV<sup>e</sup> plan.

Au départ, déjà, la commission Le Gorgeu avait évalué à 14.500 millions de francs la participation incompressible de l'Etat aux investissements. Le Gouvernement avait ramené ce minimum à 12 milliards, soit 3 milliards pour chaque année du plan et le retard effectif atteint, dès à présent, plus d'un milliard de francs puisque le montant des autorisations de programme a été limité à 2.270 millions en 1962 et à 2.650 millions cette année.

C'est cet état de choses qui nous conduit à demander à M. le ministre de l'éducation nationale ce qu'il compte faire en faveur des constructions scolaires pour assurer la rentrée de 1963, alors que celle de 1962 fut déjà marquée par des difficultés jamais atteintes, comme vient de le rappeler le comité national d'action laïque dans la lettre qu'il a adressée aux parlementaires.

Dans les quelques minutes qui me sont imparties, il est évidemment impossible d'examiner en détail cette crise des constructions scolaires. Je soulignerai surtout qu'elle affecte gravement tous les degrés de l'enseignement public, toutes les branches de l'université.

Dans le premier degré, la pénurie est générale. Sans parler des classes wagons ou de celles qui menacent de s'écrouler, les locaux surchargés, trop souvent insalubres, sont la règle et l'on compte par milliers dans le pays les classes primaires ou maternelles dont la construction urgente est empêchée ou interrompue, faute de subventions de l'Etat.

Dans le même ordre d'idées, il serait nécessaire, à nos yeux, d'accorder des crédits beaucoup plus substantiels à la construction et à l'aménagement des écoles normales, que nous considérons comme des centres irremplaçables de formation pédagogique et scientifique des instituteurs et des institutrices.

Dans le second degré, les autorisations de programme reculent par rapport au budget de l'année dernière pour les lycées classiques et modernes et elles accusent un sérieux retard par rapport au plan pour les lycées et collèges techniques.

Par exemple, dans le département de la Seine, alors qu'un des huit ministres de l'éducation nationale qui se sont succédés depuis 1958, M. Sudreau déclarait : « L'équipement de la région parisienne suppose, rien que pour répondre aux besoins actuels, la création de 150 établissements du second degré », on relève que deux nouveaux lycées seulement doivent être mis en chantier, cette année, à Aubervilliers et à Bondy ; en outre, aucun nouveau lycée technique ne sera construit dans ce département alors qu'il en faudrait plusieurs dizaines tout de suite, cinq arrondissements de Paris et trente-cinq communes de la banlieue ne possédant à cette heure aucun établissement technique.

La même situation déplorable se rencontre généralement dans le pays tout entier.

Le budget des constructions scolaires comporte cette année une innovation : aucune opération nouvelle n'incombe désormais totalement à l'Etat. En effet, le décret du 27 novembre dernier met, en propres termes, à la charge des collectivités locales, les dépenses de construction des établissements du second degré.

En application de ce texte, des investissements qui étaient supportés jusqu'à maintenant par l'Etat, pourront revenir dans la proportion de 40 p. 100 aux communes et ce, au moment où le Gouvernement s'attaque à leurs prérogatives et réduit leurs moyens d'action.

Tous ces faits illustrent, selon nous, deux caractères, deux objectifs de la politique scolaire du pouvoir : réserver l'enseignement dit long à une minorité privilégiée et donner à terme au patronat le monopole de l'apprentissage.

La situation de l'enseignement supérieur est fort bien caractérisée dans la lettre qui a été adressée à chacun de nous par le syndicat national : « Faute d'amphithéâtres, de laboratoires, de salles de travail — y lit-on — étudiants et enseignants perdent un temps précieux.

« Dans le seul domaine des constructions universitaires, notre syndicat estime nécessaire, pour rattraper le retard, l'ouverture de 850 millions de francs d'autorisations de programme, au lieu de 550 millions de francs, et de 750 millions de francs de crédits de paiement, au lieu de 400 millions de francs. »

Faute de temps, j'illustrerai cette appréciation du syndicat national par deux exemples : celui de la faculté des lettres de Paris, construite en 1900 pour 1.000 étudiants, et qui doit en accueillir 20.000 aujourd'hui, et celui des œuvres universitaires et scolaires qui disposent en France, en moyenne, d'une chambre pour dix étudiants et d'une place pour cinq dans les restaurants universitaires.

Deux autres anomalies nous paraissent inadmissibles dans le domaine des constructions scolaires : d'une part — on l'a dit avant moi — les subventions sont accordées par tranches, de telles sorte que les travaux sont arrêtés dans le cas, malheureusement trop fréquent, où la première tranche n'est pas suivie d'une autre ; d'autre part, les crédits votés ne sont pas utilisés intégralement dans l'année, en dépit de leur notoire insuffisance.

En bref, les ressources destinées aux constructions scolaires devraient être augmentées massivement, rien que pour combler le retard et pour alléger tant soit peu une situation désastreuse, et l'amendement que j'ai présenté avec plusieurs de mes amis du groupe communiste répond à cette nécessité.

Cet amendement tend à inscrire au budget de l'éducation nationale, au titre de l'équipement scolaire, universitaire et sportif, un crédit supplémentaire de 2.500 millions de francs, renouvelable en 1964. Il propose de couvrir le surcroît de dépenses, l'une et l'autre année, par un abattement de 20 p. 100 sur les crédits réservés à la force de frappe et par une augmentation de 5 points de l'impôt sur les sociétés.

Il coule de source, en effet, que le problème des constructions scolaires, comme bien d'autres, ne peut être résolu qu'à la faveur d'une option politique.

Nous choisissons, quant à nous, le droit à l'instruction et l'avenir scientifique et culturel du pays contre la force de frappe et les profits capitalistes, et c'est parce que vous avez choisi l'opposé que nous voterons contre votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Nilès.

**M. Maurice Nilès.** Mesdames, messieurs, les crédits prévus pour l'équipement sportif, scolaire et universitaire représentent à peu près 2 p. 100 des crédits d'équipement de l'éducation nationale alors qu'ils en devraient représenter 10 à 15 p. 100.

Puisque le temps de parole du groupe communiste est limité à quelques minutes, je me bornerai à poser un certain nombre de questions à M. le ministre de l'éducation nationale et à lui faire un certain nombre de propositions.

Première question : M. le ministre pourrait-il faire connaître à l'Assemblée les établissements scolaires primaires, secondaires ou techniques où les horaires officiels d'éducation physique et de plein air sont entièrement respectés ?

On n'en trouvera certainement pas vingt sur les 80.000 établissements environ que compte la France. Pourtant le Gouvernement n'a pas hésité à rendre en fait obligatoire au baccalauréat en juin prochain, l'épreuve de natation de 50 mètres. Où les jeunes gens et jeunes filles apprendront-ils à nager ?

Deuxième question : combien d'écoles primaires, de lycées ou de collèges d'enseignement technique sont dotés des installations sportives indispensables ?

Le 19 décembre dernier, les syndicats nationaux d'éducation physique, les professeurs, maîtres et inspecteurs, groupés au sein de la fédération de l'éducation nationale, ont tenu avec l'U.N.E.F. une conférence de presse au cours de laquelle a été montrée la situation inadmissible de nos établissements d'enseignement. Je ne puis, faute de temps, commenter ce tableau lamentable. D'autre part, il est loisible à chacun d'entre nous de constater la même carence en ce qui concerne les effectifs du personnel enseignant.

C'est ainsi qu'à Rouen, pour 2.300 étudiants, il y a un seul professeur, de même qu'à Besançon pour 2.900 étudiants et cela m'amène à poser une troisième question.

Peut-on dire à l'Assemblée nationale pourquoi des crédits votés régulièrement, depuis cinq ans, en vue de permettre aux élèves boursiers des centres régionaux d'éducation physique et sportive et des instituts régionaux d'éducation physique d'obtenir le statut des instituts pédagogiques de l'enseignement secondaire, ne sont pas utilisés comme ils devraient l'être ?

Qu'attend le Gouvernement pour publier un décret d'application, afin d'éviter que des centaines de jeunes gens et de jeunes filles ne se découragent et ne brisent leur santé en voulant suivre des cours ?

Qu'attend le Gouvernement pour créer un centre de recrutement de l'éducation physique et des sports dans les académies de Lyon et de Besançon ? Quand sera terminé celui de Lille ?

Quand seront agrandies les deux écoles normales supérieures d'éducation physique qui, à notre avis, devraient être maintenues à Paris, et qu'on envisage à nouveau d'installer en province ?

Quand seront réorganisées les études du professorat ?

Quand l'enseignement sera-t-il mieux adapté aux besoins et basé sur la recherche scientifique la plus avancée ?

Toujours à propos du personnel enseignant, il nous faut déplorer l'accroissement extraordinaire du nombre des maîtres qui sont payés pratiquement moitié moins cher, bien qu'on leur impose un minimum de service de vingt-cinq heures, au lieu de vingt.

D'où ma quatrième question : le Gouvernement considère-t-il comme une promotion sociale le fait de payer de jeunes maîtres et maîtresses d'éducation physique 45.000 anciens francs par mois, en début de carrière ? Quelles mesures envisage-t-il de prendre, dès 1963, en vue de y remédier ?

Mesdames, messieurs, après l'éviction de l'institut national des sports de professeurs et de maîtres d'éducation physique auxquels on n'a rien à reprocher, au contraire, après l'éviction des jurys du concours d'entrée dans les écoles normales supérieures et d'éducation physique de professeurs de l'école normale supérieure d'éducation physique, dont les qualités professionnelles sont reconnues par tous, sans parler de l'éviction de leur poste de conseiller pédagogique de certains autres auxquels on n'a jamais voulu donner d'explications, voici maintenant qu'un arrêté ministériel prétend donner au Gouvernement le droit de désigner lui-même un certain nombre de dirigeants sportifs et de limiter la durée de leur mandat, arrêté qui a créé une émotion sans précédent au sein des fédérations sportives.

L'argument selon lequel « le Gouvernement a des droits puisqu'il subventionne » est sans valeur et relève de la plus totale hypocrisie, puisque toutes les fédérations subventionnées ont toujours été soumises au contrôle financier et ne se sont jamais refusées à ce contrôle.

D'où ma cinquième question : Que représentent les quelques centaines de millions de francs de subventions de fonctionnement accordées au sport français, face aux dizaines de millions d'heures de travail bénévole fournies par les dizaines de milliers de dirigeants à tous les niveaux ?

En fait, le Gouvernement prépare la mise au pas des organisations les plus diverses.

La grande organisation sportive travailliste, la F. S. G. T., avait donc raison de mettre en garde le mouvement sportif français contre les entreprises gouvernementales.

Est-ce là le motif — et c'est ma sixième question — pour lequel cette organisation sportive, malgré l'avis du Conseil d'Etat, n'a perçu cette année que 500.000 anciens francs de subvention, alors que son activité et ses effectifs lui donnent droit à 20 millions ?

A quelle date le Gouvernement lui versera-t-il une subvention compatible avec les efforts et le nombre d'adhérents de cette grande organisation sportive ?

Mesdames, messieurs, que propose le groupe communiste pour développer l'éducation physique et le sport en France ? Il est indiscutable qu'une des premières questions à résoudre est celle de l'équipement sportif. Il est impossible d'avancer quelque peu, faute des bases matérielles indispensables, sans porter un effort tout particulier sur l'équipement scolaire, premier degré en tête où sont groupés des millions d'enfants.

Rappelons que la loi de programme d'équipement sportif et socio-éducatif n'a rigoureusement rien apporté à l'équipement des établissements scolaires, sous prétexte que les crédits — environ 10 p. 100 — étaient prévus dans la masse des sommes affectées aux constructions scolaires neuves.

Or — nous l'avons déjà dit — ces 10 p. 100 ont été ramenés à 2 p. 100. Il faut donc que les 10 p. 100 promis deviennent une réalité et que les crédits ne puissent être utilisés à d'autres fins. Par ailleurs, on oublie trop les établissements anciens qui sont des dizaines de milliers et qui ne disposent d'aucune installation d'éducation physique, alors que beaucoup offrent de sérieuses possibilités d'aménagement. Les crédits de rattrapage prévus sont d'une insuffisance ridicule et, au rythme actuel, il faudra deux siècles au minimum pour que chacun des établissements intéressés soit équipé.

C'est un minimum de 20 milliards d'anciens francs qui aurait dû être engagé en 1963 à ce titre : 8 milliards pour le primaire, 4 pour le secondaire, 4 pour le technique, 4 pour l'enseignement supérieur, étant entendu que cet effort devrait être poursuivi autant d'années que nécessaire.

Cela dit, il conviendrait de faire dès maintenant un nouvel effort pour l'équipement sportif en dehors des établissements scolaires. Car il n'est pas possible d'attendre 1965 pour répondre aux demandes des collectivités locales et il faut donner à celles-ci des subventions plus importantes pour diminuer leurs charges. C'est ainsi qu'une somme de 75 milliards d'anciens francs devrait être accordée pour les trois années 1963, 1964 et 1965 en plus de celle déjà prévue et de celle demandée pour les établissements scolaires anciens et nouveaux.

Nous appuyons la revendication des syndicats de l'enseignement afin que les horaires d'éducation physique soient uniformisés sur la base de cinq heures par semaine.

Un effort tout particulier est à réaliser à Paris et dans la région parisienne, où l'équipement scolaire est pratiquement inexistant, surtout dans l'enseignement primaire.

Enfin, l'examen du rapport relatif à l'application de la loi de programme fait apparaître qu'un quart seulement de l'équipement prévu pourra être réalisé. C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement de déposer une deuxième loi de programme s'appliquant à la période 1964-1968.

S'agissant des cadres de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, beaucoup de problèmes restent à résoudre. Il faudrait recruter dans les centres de recrutement d'éducation physique et sportive et dans les instituts régionaux d'éducation physique, dès la rentrée prochaine, 1.200 candidats et candidates au professorat d'éducation physique. Il va de soi qu'il faudrait augmenter le nombre des bourses et leur taux pour aider les candidats défavorisés financièrement. Il faudrait unifier les maximums de service sur la base de vingt heures pour toutes les catégories d'enseignement d'éducation physique, avec maintien des droits acquis.

Dans une première étape, il conviendrait d'intégrer les maîtres et les maîtresses d'éducation physique actuellement en fonction dans la catégorie des professeurs adjoints et, ultérieurement, dans celle des chargés d'enseignement.

Telles sont, mesdames, messieurs, les questions et les propositions des députés communistes. Les crédits prévus au budget de 1963 sont sans aucune mesure avec les immenses besoins auxquels le pays doit faire face.

Si nos propositions étaient prises en considération, elles constitueraient une base valable pour le développement de l'éducation physique et sportive. Elles répondraient aux aspirations de la jeunesse à l'adresse de laquelle le Gouvernement prodigue beaucoup de promesses, mais sans que ces promesses soient suivies des actes correspondants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bord. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. André Bord.** L'avenir de la France est entre vos mains, monsieur le ministre. Le groupe auquel j'ai l'honneur d'appartenir estime, en effet, que l'avenir de notre pays appartient à la jeunesse de France et vous êtes ainsi appelé à étudier rapidement les problèmes qui doivent être résolus pour que cette jeunesse ait toutes ses chances, tant sur le plan éducatif que sur le plan professionnel.

Tâche écrasante qu'est la vôtre, monsieur le ministre ! Des options déterminantes seront à prendre, des mesures d'urgence seront à envisager et à faire appliquer, ce qui paraît souvent plus difficile.

Beaucoup d'entre nous vous connaissent depuis de longues années. Ils connaissent votre sens du devoir, ils savent qu'en assumant les responsabilités qui sont les vôtres et qui sont grandes, vous avez accepté, au moment où la France se modernise politiquement, économiquement et socialement, de la moderniser dans le domaine de l'éducation nationale.

Pour réaliser cette tâche maguifique, nous vous apportons notre collaboration loyale et constructive.

Notre rapporteur, le docteur Paul Guillon nous a, dans un remarquable rapport, rappelé qu'il nous fallait sortir de cette sorte de régime de croisière pour nous engager résolument vers la démocratisation de l'éducation nationale, ouverte à tous, non seulement en droit mais aussi en fait.

Cette démocratisation de l'enseignement posera évidemment des problèmes de structure et d'organisation qui devront entraîner des modifications profondes de ce qui existe.

L'éducation nationale est sous-administrée, d'où des retards regrettables dont pâtissent les fonctionnaires, mais dont souffre en définitive l'administration elle-même, et dont se trouve aggravé le mécontentement des maîtres et des professeurs.

C'est ainsi que les frais de déplacement et les heures supplémentaires sont payés avec des retards considérables. Les promotions sont publiées avec retard également.

Il faut renforcer la décentralisation administrative et donner plus de pouvoirs aux recteurs et aux inspecteurs d'académie.

Le problème du recrutement, dont l'importance n'échappe à personne, est lié à celui du traitement et, en particulier, au traitement de début. C'est ainsi que, dans l'enseignement secondaire, il faut faire accéder les agrégés enseignant dans les lycées aux échelles-lettres avec des indices bruts de 350-675 au lieu de 315-650.

Pour l'enseignement supérieur, faut-il rappeler ici le problème de la prime de recherches ? Ne serait-il pas justice d'accorder au moins 30 p. 100 du traitement brut à l'assistant-maître et à l'assistant, avec défaction des heures supplémentaires ? Il conviendra aussi que cette prime soit payée mensuellement.

La réforme de l'enseignement nécessitera l'accélération de la mise en place des cycles d'observation par le développement d'établissements comprenant tous les cycles possibles d'orientation.

Mais il ne faut pas se leurrer. Notre rapporteur, le docteur Paul Guillon a laissé clairement entendre que l'impératif démographique, le prolongement de la durée des études, l'amélioration nécessaire des conditions de vie de l'université et de ses maîtres, la nécessité impérieuse de développer l'enseignement technique supérieur et de le rendre accessible à tous les jeunes, imposent d'une façon absolue l'accroissement de l'effort financier de l'Etat, effort d'autant plus indispensable qu'il s'y ajoute les difficultés du monde étudiant, aussi bien sur le plan de l'allocation d'études que sur celui du logement qui est catastrophique et auquel il convient de remédier sans tarder.

J'arrive maintenant, monsieur le ministre, aux chapitres qui correspondent aux attributions de M. le haut commissaire à

la jeunesse et aux sports. Il convient de souligner les efforts incontestables de ce dernier pour transformer en un organisme plus dynamique le haut commissariat dont il a la charge.

Le rapporteur pour avis, M. Bertrand Flornoy, a présenté dans son rapport les principales remarques de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Malgré une augmentation de plus de 20 p. 100, il apparaît nettement que les crédits mis à la disposition de M. le haut commissaire sont nettement insuffisants et ne lui permettront pas d'atteindre des objectifs pourtant indiscutables.

En 1961 et 1962, monsieur le ministre, la commission des affaires culturelles avait regretté qu'un budget qui concerne pratiquement un quart de la population française ne soit pas présenté avec plus de clarté.

Je pense à nouveau qu'il serait indispensable de lui annexer à l'avenir un fascicule spécial dont il est inutile de révéler les avantages.

Combien de fois, à cette tribune, n'a-t-il pas été regretté également que le partage des activités relevant du ministre chargé des affaires culturelles et de celles de l'éducation populaire qui dépend du haut commissariat soit parfois très mal délimité.

Le protocole signé à cet effet entre les ministres intéressés prouve que la logique n'est pas toujours respectée, ce qui crée des difficultés d'application souvent insurmontables. Il serait, en conséquence, souhaitable que le protocole soit révisé. L'arbitrage de M. le Premier ministre pourrait sans doute aplanir ces difficultés.

Malgré l'augmentation des crédits de fonctionnement, comment ne pas être inquiet lorsqu'on s'aperçoit qu'il n'est prévu que 940 nouveaux postes de professeurs et maîtres d'éducation physique. La pénurie de personnel enseignant risque de s'aggraver de plus en plus. Dans ces conditions, les horaires des cours sont difficilement respectés, surtout en ce qui concerne le plein air.

L'enseignement du sport à l'école primaire mérite à lui seul que l'on s'y intéresse un peu plus.

Les efforts actifs de M. le haut commissaire tendent à rendre l'instituteur apte à enseigner dans son école l'éducation physique et sportive. Des stages dans les C. R. E. P. S. sont organisés à cet effet. Si l'on désire concrétiser la formule de « l'école au stade », il convient de rappeler que c'est à l'école primaire que le goût de l'éducation sportive doit être donné aux enfants.

**M. Hervé Laudrin.** Très bien !

**M. André Bord.** Pour moi, tout l'art du nouveau sportif, à longue échéance bien entendu, c'est de faire comprendre à l'enfant qu'il est tout aussi indispensable de savoir sa table de multiplication que de faire un effort pour conserver sa santé.

Une réorganisation sérieuse et efficace de l'éducation sportive à l'école primaire permettrait vraisemblablement — je cite mon ami M. l'abbé Laudrin — « de retrouver rapidement sur les stades les 200.000 enfants qui quittent chaque année l'école primaire ».

Mais le manque d'éducateurs ne risque-t-il pas de freiner des expériences aussi importantes que celle de Vençe ? Ne serait-il pas possible de retenir l'idée chère à M. l'abbé Laudrin, qui est la création d'un cadre de moniteurs itinérants d'éducation physique et sportive ?

Des jeunes gens et des jeunes filles pourraient être désignés parmi les anciens champions, les membres des associations sportives et de l'armée. Ils subiraient un stage de quelques mois dans les C. R. E. P. S. et seraient payés au tarif d'instituteur, ce qui libérerait d'autant le corps enseignant où il manque encore des milliers de maîtres. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Sur le plan purement sportif, je relève avec satisfaction l'existence d'un effort sérieux dans le domaine de la préparation olympique. Nous nous devons de féliciter M. le haut commissaire de l'action entreprise. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le sport civil connaît sa réforme, souhaitée par la grande majorité des sportifs, et, en ma qualité de président d'une ligue, je suis de ceux-là. Toutefois, je me rallierai aux conclusions de notre rapporteur en souhaitant vivement qu'un dialogue s'instaure rapidement entre M. le haut commissaire et les responsables du sport français.

A cette fin, l'adoption de certains amendements me paraît indispensable. Ce dialogue permettrait de rétablir — j'insiste sur ce mot — le climat de confiance qui devrait régner dans les milieux du sport.

En ce qui concerne le sport professionnel, je m'arrêterai quelques instants sur la situation du football. Je suis adjoint au

maire de la ville de Strasbourg et je puis dire que nous connaissons bien des difficultés à ce sujet. J'estime que le statut du professionnalisme doit être modifié dans les délais les plus brefs. Si les responsables — en particulier ceux du football — devaient se dérober devant la tâche qui doit être entreprise, il appartiendrait alors au haut commissaire d'en prendre l'initiative.

Je souhaite également que certaines taxes qui frappent les spectacles sportifs professionnels soient versées dans un fonds sportif.

J'aborde maintenant une question qui intéresse certaines disciplines sportives, le football notamment.

Monsieur le haut commissaire, vous avez, dans un arrêté, décidé de limiter les « saisons ». Or, depuis Noël, on a pratiquement cessé de jouer au football en Alsace...

**M. Roger Souchal.** Et en Lorraine.

**M. André Bord.** En Lorraine aussi. L'état de nos terrains est tel qu'il serait inhumain de vouloir exposer des joueurs à des accidents inévitables.

Certaines ligues sont donc dans l'obligation de procéder à un remaniement des calendriers. Or, le calendrier général de la ligue d'Alsace, que je connais, avait prévu la fin des matches de compétition à la date du 12 mai 1963 et la finale de la coupe d'Alsace devait se dérouler le 19 mai.

Vous avez fixé, monsieur le haut commissaire, au 15 mai la fin de la saison officielle de football, qui doit être reprise le 15 septembre.

Durant l'intersaison, les clubs de la ligue d'Alsace — et d'autres d'ailleurs — ont pris la bonne habitude d'organiser des tournois afin de permettre aux équipes de se rôder et aux trésoriers de renflouer la caisse des clubs.

L'organisation de ces tournois deviendra impossible, semble-t-il, en raison de la limitation trop stricte de la saison.

Je vous demanderai d'abord, monsieur le haut commissaire, d'accorder une dérogation aux ligues qui, en raison des intempéries, n'ont pu continuer à laisser se dérouler normalement le championnat.

Par ailleurs, afin de permettre aux clubs de redresser, par une série de compétitions, leur trésorerie lourdement diminuée, je vous demande de les autoriser pendant cette intersaison, pour une période à déterminer, à organiser des tournois omnisports, c'est-à-dire à coupler un match de football avec une manifestation d'athlétisme, ce qui permettrait aux footballeurs d'accomplir un excellent travail en faveur de l'athlétisme.

Je suis convaincu, monsieur le haut commissaire, que les ligues trouveront auprès de vous, non seulement toute la compréhension nécessaire pour le règlement du problème de la limitation de la saison, mais également tout votre soutien pour que de tels tournois omnisports puissent être organisés.

Notre collègue M. Meunier, dans son rapport pour avis, a montré qu'il était impossible de faire des distinctions parmi les crédits figurant au titre des différents chapitres consacrés plus particulièrement à l'équipement sportif scolaire.

Au nom de la commission, il vous a demandé des précisions. Je vous propose d'envisager la réalisation d'une loi de programme d'équipement sportif scolaire, qui pourrait être calquée sur la loi d'équipement de 1961. Cette loi de programme serait à établir sous le contrôle de M. le haut commissaire.

D'ailleurs, devant les insuffisances de crédits, dans le domaine de l'équipement sportif et scolaire, on arrive à se demander pourquoi l'institution des concours de pronostics (*Applaudissements sur divers bancs de l'U. N. R.-U. D. T.* — *Exclamations sur plusieurs bancs*), qui permettraient de rattraper rapidement les retards considérables constatés tant pour l'équipement sportif que pour l'équipement culturel.

Certains s'opposent à cette réalisation en avançant des raisons morales. Pourquoi ne le font-ils pas également pour le P. M. U. et la loterie nationale ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il existe des paris sportifs à Monte-Carlo, en Belgique, en Allemagne. Beaucoup de Français participent à ces paris sportifs.

Les interdire en France, c'est vouloir se priver volontairement d'un effort monétaire pour une bonne cause, les bénéfices étant réalisés par des pays plus réalistes que nous.

Dans le domaine de l'éducation populaire, un effort satisfaisant est fait. Mais certaines associations importantes sont laissées pour compte parce qu'elles relèvent à la fois du ministère des affaires culturelles et du haut commissariat.

Les raisons ont été évoquées, au début de mon exposé. Je me permettrai, monsieur le ministre, de vous remettre une

note à ce sujet, et je vous remercie d'ores et déjà pour l'accueil que vous voudrez bien lui réserver.

Dans mon introduction, j'ai laissé entendre, monsieur le ministre, que la France appartenait à la jeunesse. Or, une politique cohérente en ce domaine nécessite une coordination méticuleuse des diverses activités qui la concernent. C'est la raison pour laquelle votre arrivée à la tête de ce ministère est pour nous une nouvelle raison d'espoir. La France redevient un pays jeune.

En pratiquant une politique clairvoyante de la jeunesse, c'est l'avenir de la nation que vous assurerez. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hostier.

**M. Robert Hostier.** Mesdames, messieurs, depuis des années nous disons, ici et ailleurs, que l'enseignement technique est le parent pauvre de l'éducation nationale. Aujourd'hui, personne dans cette Assemblée ne peut le nier, malgré les déclarations officielles et les mesures d'improvisation du Gouvernement.

L'évolution des effectifs des établissements au niveau du second degré pour la période de 1950-1951 à 1961-1962 est caractéristique. Le pourcentage du nombre des élèves de l'enseignement technique considérés dans leur ensemble, passe de 32,9 à 24,7 p. 100, et ceux des collèges de l'enseignement technique, de 18,4 p. 100 à 12,3 p. 100.

Nous affirmons que près de 100.000 jeunes ne peuvent entrer dans l'enseignement technique. Voici quelques exemples :

A Douai, 1.500 candidats pour 500 places ; à Bron-Bâtiment, 600 candidats pour 200 places ; à Clermont, 644 candidats pour 192 places ; à Marseille-Colbert, 1.200 candidats pour 136 places ; en Seine et Seine-et-Oise, 283.000 candidats de 14 à 17 ans pour 29.700 places.

Pourtant, vous aviez pris vos précautions pour que le scandale n'éclate pas trop. L'entrée dans les collèges d'enseignement technique, contrairement à l'esprit dans lequel avaient été créés les centres d'apprentissage, a été subordonnée à un concours hautement sélectif. Ainsi, M. le directeur de l'organisation scolaire et des programmes pouvait-il assurer que peu d'élèves avaient été refusés, puisqu'il fixait aux collèges d'enseignement technique la mission de former « l'élite ouvrière ».

Ce directeur parlait aussi de la troupe. La troupe, ce sont les 45 p. 100 de jeunes qui, à quatorze ans, quittent l'école primaire.

En réalité, dans la France d'aujourd'hui, c'est plus de 1.500.000 jeunes qui, entre quatorze et dix-sept ans, ne reçoivent pas de formation rationnelle et complète.

Pourtant, même les patrons réclament la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.

Une enquête de l'union des industries métallurgiques et minières chiffre les besoins pour ces professions, en 1964, de la façon suivante :

Il faudrait au moins 33.000 C. A. P. par an. Il n'y en a guère que 27.000, soit un déficit de 19 p. 100. Pour combler le déficit des années 1958-1961, il faudrait que sortent 30.000 apprentis supplémentaires.

Votre budget nous offre-t-il un remède à une telle situation ? Au contraire, il est un budget d'aggravation de la misère et de l'insuffisance de l'enseignement technique.

Dans les lycées techniques, le recrutement que vous pensez faire au niveau de la seconde a pour objectif de masquer la crise générale du second degré. Mais, en réalité, c'est un véritable malthusianisme qui préside au recrutement de ceux qui devraient être, et en nombre considérable, les cadres moyens et les techniciens de demain. Jamais le nombre d'opérations nouvelles n'a été si faible ; je parle des premières tranches, c'est-à-dire de ce qui représente des établissements nouveaux.

Ainsi, on trouve une seule construction nouvelle spécifique — ment collège d'enseignement technique, pour l'académie d'Aix, à Manosque, alors que des milliers d'enfants ont été refusés dans cette région. Rien à Dijon, à Besançon, à Lyon. La liste pourrait être longue.

Nous ajoutons que la réglementation que vous avez prise au sujet des constructions scolaires va aggraver cette situation. Votre souci est de vous décharger sur les communes de ce qui est un devoir de l'Etat. Mais la conséquence en sera une paralysie plus grande encore du développement des collèges d'enseignement technique et également des lycées.

Les choses vont-elles mieux pour les créations de postes ?

Voici des exemples. Vous prévoyez la création de 15 postes de directeurs seulement. Est-ce là l'expansion des collèges d'enseignement technique ?

Vous créez 340 postes de professeurs d'enseignement général et 1.000 de professeurs techniques adjoints. S'il y a un léger progrès, vous ne pouvez nier que, par rapport aux prévisions de la commission du plan, vous êtes encore en retard pour la période 1961-1963 de 715 postes de professeurs d'enseignement général et de 669 postes de professeurs techniques adjoints.

Voilà comment vous entendez faire des efforts pour l'enseignement technique.

En vérité, vous n'avez pas l'intention de développer l'enseignement technique public. Par contre, vous le livrez au patronat, comme à Lyon où une convention, présentée comme un modèle, installe une école patronale payée presque intégralement avec les deniers de l'Etat.

A Lyon, toujours, M. Berliet fait des appels du pied pour l'ouverture d'une université industrielle dont il dit : « L'université industrielle, dont nous sommes prêts à envisager la création, exige un effort financier d'une importance telle qu'il n'est pas concevable que la charge puisse en être supportée sans l'aide des pouvoirs publics ».

Vous proposez aussi, pour les enfants des familles les plus pauvres, un cycle terminal où les jeunes deviendraient, selon le programme communiqué aux organisations syndicales, des ouvriers spécialisés ou des manœuvres dégrossis, polyvalents, et de surcroît européens.

Ce programme est éloquent. Il y est dit, par exemple, que les élèves auront à utiliser du matériel qu'ils devront entretenir, conduire en toute connaissance « pour éviter au moins de le détériorer ou de le détruire ».

Fournir une main-d'œuvre productive et économique, donner un peu d'instruction aux jeunes parce que c'est nécessaire aux patrons, mais pas trop parce que c'est dangereux, voilà vos intentions et votre objectif !

Votre budget, votre réforme, sont à l'image de votre politique. Ils servent non pas l'avenir de la jeunesse, de la nation, mais les intérêts des monopoles.

A cela, le groupe communiste, répondant à ce que souhaitent les enseignants et les travailleurs, oppose une politique de vraie démocratie et, pour ce qui concerne l'enseignement technique, il propose : l'ouverture immédiate de centaines de collèges d'enseignement technique et de lycées techniques, afin que chaque jeune ait accès effectivement à l'apprentissage du

métier ; la création de milliers de postes indispensables au bon fonctionnement, avec des maîtres convenablement formés et décemment rémunérés ; le retour à la gratuité complète comme avant 1948, et, dans l'immédiat, l'augmentation en taux et en nombre des bourses.

C'est la voie d'un véritable développement de l'enseignement technique, tel que l'exige la vraie grandeur de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1963 (2<sup>e</sup> partie) (n° 22) (Rapport n° 25 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) :

Education nationale et amendement n° 35 du Gouvernement (17) :

Education nationale (annexe 12. — M. Chapalain, rapporteur spécial ; avis n° 98 de M. Guillon, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Constructions scolaires (annexe n° 12. — M. Weinman, rapporteur spécial ; avis n° 57 de M. Richet, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 98 de M. Meunier, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Jeunesse et sports (annexe n° 12. — M. Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 98 de M. Flornoy, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures dix minutes.)*

Le Chef du service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,  
RENÉ MASSON.